
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquième séance – Lundi 24 juin 2013, à 17 h

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Sylvain Clavel, Guillaume Käser* et *M^{me} Sarah Klopmann*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani, Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 14 juin 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 24 juin et mardi 25 juin 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, vous avez tous reçu sur votre place le rapport de gestion 2012 du département de la cohésion sociale et de la solidarité. Ce rapport met en avant les actions qui ont été menées par mon département en 2012. Pour ma direction, ce rapport constitue un exercice de transparence qui vous permettra d'apprécier aussi toutes les avancées qui ont été faites durant cette année 2012. Il vous sera aussi utile pour l'exercice du budget 2014. Je vous remercie pour votre attention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je nous souhaite déjà d'excellents débats de bonne tenue. En raison d'un plateau télévisé, M^{me} Esther Alder nous informe qu'elle quittera la séance du Conseil municipal demain, mardi 25 juin, aux alentours de 18 h 15. Elle vous prie de bien vouloir l'excuser pour ce départ en cours de séance. Toutefois, elle sera présente pour la séance de 20 h 30.

Nous tenons à remercier M. David Charrier, de TV Léman bleu, pour avoir assuré à notre plus grande satisfaction pendant quinze ans la diffusion des séances plénières du Conseil municipal. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite de sa carrière à la Radio Télévision Suisse (RTS). (*Applaudissements.*)

Le Conseil municipal remercie et félicite chaleureusement son équipe de football, qui a participé au tournoi interservices de l'administration municipale les 14 et 15 juin 2013, et qui a gagné. La coupe en est la preuve. (*Applaudissements.*)

Nous félicitons également M^{me} Louise Kasser Genecand et M. Adrien Genecand pour la naissance de leur fils Elie. (*Applaudissements.*)

La présidence vous invite à la sortie annuelle du Conseil municipal qui aura lieu le 31 août. Je vous prie de réserver cette date et de vous inscrire auprès du Service du Conseil municipal jusqu'au 15 juillet. Vous allez recevoir une invitation.

Le Conseil municipal présente ses sincères condoléances à M. Guillaume Käser pour le décès de sa sœur. Je vous demande de bien vouloir vous lever et d'observer une minute de silence.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)

Le président. Je demande maintenant la lecture de la lettre de démission de M^{me} Salika Wenger de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l’image, adressée à M^{me} Marie-Christine Cabussat, cheffe du Service du Conseil municipal.

Lecture de la lettre:

Genève, le 13 juin 2013

Concerne: Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l’image

Madame,

Pour des raisons personnelles, il ne m’est plus possible de siéger au sein du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève. Je vous présente donc ma démission ce jour.

Mon remplaçant, M. Nicolas Wenger, sera présenté par le groupe Ensemble à gauche lors des séances plénières du 24 juin 2013.

En vous remerciant de faire diligence, recevez, Madame, mes sincères salutations.

Salika Wenger

3. Election d’un/e représentant/e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l’image, en remplacement de M^{me} Salika Wenger, démissionnaire (statuts de la fondation du 12 avril 1995, art. 6) (RCM, art. 130, lettre B).

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, Ensemble à gauche présente M. Nicolas Wenger pour remplacer M^{me} Salika Wenger. M. Nicolas Wenger a déjà siégé dans cette fondation et nous estimons qu’il est l’homme de la situation.

Le président. Cette candidature étant unique, l’élection est tacite.

M. Nicolas Wenger est élu. (Applaudissements.)

4. Questions orales.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que vous avez une minute pour poser votre question et que le Conseil administratif dispose de deux minutes pour y répondre. Je donne la parole à M. Jean-Charles Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Merci, Monsieur le président. Ma question est aussi une forme de félicitation pour la merveilleuse organisation de la Fête de la musique, fête qui a beaucoup évolué ces dernières années, y compris vers une certaine austérité en ce qui concerne les stands de nourriture. En effet, cette année, j'ai pu constater que pour se payer une raclette ou une petite saucisse il fallait en tout cas faire plus d'une heure de queue, compte tenu du succès qu'avaient les stands. Ma question est la suivante: y aura-t-il une évaluation de la situation? A-t-on l'intention de rétablir ce qui concourt aussi à la convivialité, c'est-à-dire les stands de nourriture, surtout lorsque des événements ont autant de succès que la Fête de la musique?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur Lathion. On peut le dire, la Fête de la musique a été un énorme succès. Le temps y a contribué, mais nous avons aussi pu compter sur d'énormes logistiques des services de la Ville de Genève, que je remercie au passage d'ailleurs, ceux de mon département, mais aussi ceux de mon collègue Guillaume Barazzone, ainsi que sur les partenaires associatifs.

Concernant les stands de nourriture, nous n'en avons pas diminué le nombre. En revanche, nous avons constaté cette année qu'il y avait des queues essentiellement au parc des Bastions aux heures de pointe. Sur les autres sites de la Fête de la musique – terrasse Agrippa-d'Aubigné ainsi que, sur la rive droite, parcs des Croquettes et Beaulieu – il y a parfois un peu de monde, mais pas des queues comme j'en ai vu au parc des Bastions.

Chaque année, nous faisons un bilan très circonstancié et nous verrons comment remédier à ce problème. Je rappelle que les stands de nourriture et de boissons sont tenus par des associations, qui postulent chaque année. D'ailleurs, nous n'avons pas assez de places pour toutes les demandes. Cela fonctionne en tournus pour être sûr que chacun a sa chance. Nous ferons donc un bilan circonstancié pour voir comment faire les retouches nécessaires.

M. Eric Bertinat (UDC). Ma question s'adresse à M. Pagani, elle est toute simple. J'aurais voulu avoir des nouvelles de la contre-expertise qui a été deman-

dée à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) pour l'extension de la gare Cornavin. Il était question qu'on la reçoive ces jours, j'aimerais donc savoir où nous en sommes.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, il y a deux expertises. Une expertise ferroviaire, qui a été confiée à l'EPFL, à des spécialistes reconnus au niveau européen. J'ai été visiter une trentaine de gares en Europe et quelqu'un m'a dit: «Mais pourquoi venez-vous nous voir? A l'EPFL, vous avez des spécialistes auxquels on confie des expertises partout en Europe.» C'est dire qu'il faut aller ailleurs pour se rendre compte qu'il y a des gens exceptionnels chez nous! Par appel d'offres, nous avons donc confié cette expertise à l'EPFL en ce qui concerne le cadencement des trains en 2025, 2030.

Puis, nous avons aussi la chance de bénéficier d'une expertise de génie civil, pour la construction éventuelle de tunnels, grâce aux gens qui construisent en ce moment la troisième gare souterraine à Zurich. Ils sont en train de nous rendre une expertise exceptionnelle.

En ce qui concerne l'expertise ferroviaire et l'expertise de génie civil, toutes les possibilités ont été envisagées. L'éventail était très grand – sous la gare, dans le parking Cornavin, du côté de Montbrillant – et deux possibilités ont été retenues. Mesdames et Messieurs, je vous invite à venir à la conférence de presse qui aura lieu le vendredi 5 juillet, à 11 h, à la salle de la Treille, pour avoir les résultats. Evidemment, la convention prévue nous impose de nous rencontrer pour nous mettre d'accord – ce sera ce lundi 1^{er} juillet – mais elle ne dit pas que les experts rendront une copie et qu'il faudra suivre la position des experts. En l'occurrence, ce seront les CFF, l'Etat de Genève et la Ville de Genève, par mon intermédiaire, qui décideront de la meilleure variante. Puis, nous rendrons cette variante publique le 4 juillet, je m'en réjouis d'ores et déjà. Je vous rappelle que je m'appliquerai – j'ai mis ma tête à couper – à faire réaliser l'option qui sera choisie par les trois partenaires.

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Ma question s'adresse à M^{me} Alder. Il s'agit de l'éventuelle future canicule de cet été. Il semblerait que le Canton de Genève ait envoyé aux différentes communes des listes de personnes de plus de 75 ans qui vivent seules et qui ne bénéficient pas des soins à domicile. Ces personnes peuvent être isolées dans ces moments-là. Dans les petites communes, c'est assez facile de les atteindre, mais en Ville de Genève, en raison du grand nombre de personnes qui y résident, c'est relativement difficile d'utiliser ces listes pour essayer d'atteindre les intéressés. Il semblerait que l'année dernière – un article de la *Tribune de Genève* en faisait état – la Ville de Genève n'avait pas

pu en faire grand-chose. J'aimerais savoir si vous avez pu développer une stratégie pour essayer d'atteindre les personnes, ou leurs proches, pour les avertir des risques encourus en cas de grosses chaleurs.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, je vous remercie de me poser cette question. Effectivement, des propos ont été relatés dans la presse par rapport au plan canicule et à la politique des aînés que mène la Ville de Genève. Sachez déjà, cela pour rassurer le public et les personnes qui regardent la télévision, que la Ville se préoccupe des aînés toute l'année. Nous avons le souci, à travers les prestations financières mais aussi à travers les prestations qui sont déclinées à Cité Seniors et dans les quartiers, de porter notre attention sur tous les aînés. J'ai demandé au Service social d'examiner un plan d'action encore renforcé, à l'instar de ce qui se passe en hiver pour le plan grand froid, afin que, le cas échéant, nous puissions être très réactifs en cas de situation pouvant mettre en danger les personnes les plus vulnérables. Je peux donc vous rassurer: c'est une préoccupation que nous avons et j'ai demandé aux services d'être extrêmement vigilants par rapport aux personnes les plus vulnérables de notre cité.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Ma question est simple et s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Aux Pâquis, serait-il possible que les agents de la police municipale (APM) aillent un peu au-delà des trottoirs et entrent sur les berges des Pâquis, où des propriétaires de bateau, qui habitent sur leur bateau, sont continuellement dérangés, surtout la dernière rangée qui se trouve après les bains des Pâquis, parce qu'une faune un peu bigarrée et chahuteuse se trouve à cet endroit? Je pense qu'un simple passage des APM calmerait le jeu.

En plus, pas mal d'orties poussent entre les cailloux, ce qui fait que les gens, au lieu de s'installer au début de la jetée, sont obligés de s'installer au bout, là où se trouvent les bateaux. Peut-être que le Service des espaces verts pourrait aussi faire un petit passage et nettoyer ces grandes orties entre les cailloux. Merci, Monsieur le magistrat.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, nous avons eu l'occasion d'en discuter de manière plus informelle. Je vous confirme que je vais dès demain faire part de cette problématique aux APM, pour qu'ils puissent faire des rondes de manière plus active dans le lieu que vous indiquez. Puis, quoi qu'il arrive, nous serons devant la jetée. Même si nous n'intervenons pas sur le domaine privé, je crois que, quand celui-ci est accessible au public, nous nous devons de faire en sorte que la police patrouille sur le terrain. Je transmettrai également votre message au Service des espaces verts.

M. Grégoire Carasso (S). Je fais écho au travail d'un citoyen qui nous amène régulièrement à poser des questions orales. Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani et concerne l'aménagement du rond-point Jean-Jacques, en haut de la rue de Saint-Jean. Ce rond-point est toujours dans un état de semi-travaux ou de fin de travaux, depuis de longs mois. Il en va de même pour la bande cyclable à la rue du Rhône. J'aimerais savoir si vous pouvez intervenir, Monsieur le magistrat.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Comme vous et votre concitoyen, je suis très attentif à la fluidité du trafic, que ce soit celui des déplacements doux ou celui des déplacements automobiles. J'ai été interpellé par la situation de la rue de Saint-Jean et du rond-point Jean-Jacques. Je me suis fait apporter l'ensemble des modifications qui ont eu lieu et qui vont continuer à avoir lieu pour garantir le passage des trolleybus: en l'occurrence, il y a eu 45 modifications de chantier!

Le marquage doit être fini incessamment sous peu. Normalement, les travaux auraient dû être finis bien avant le début de cette année. Malheureusement, nous avons dû faire avec les intérêts divergents des transports publics et des chantiers. Mais je me fais fort de finir les travaux avant la fin de cet été.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Ma question s'adresse à M. Pagani. J'ai vu avec grand plaisir que le Conseil d'Etat puis la Cour de justice avaient finalement suivi la Ville, pour l'essentiel, en ce qui concerne le règlement sur les plans d'utilisation des sols (PUS), en soulignant que tous les lieux affectés à l'animation – cafés, restaurants, lieux culturels – devraient garder leur affectation, comme nous l'avions longtemps souhaité. Même si un recours de la Chambre genevoise immobilière est toujours pendant devant le Tribunal fédéral, la pratique de la Ville, qui vise à s'opposer aux changements d'affectation, pourra s'appliquer dans l'intervalle. Finalement, fait-on à cette décision une assez grande publicité? Pour ma part, je trouve que c'est une belle victoire en matière d'aménagement.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, même s'il y a un recours au Tribunal fédéral, il n'y a pas d'effet suspensif et nous avons la possibilité de dire notre mot, voire de contrôler les changements d'affectation des cinémas, des restaurants, des lieux culturels, des magasins de proximité, y compris les petites Coop et Migros. Nous avons la possibilité de faire prévaloir la notion de diversité, pour faire en sorte que nos quartiers continuent à être habités, parce qu'on imagine mal un quartier sans cinéma, sans restaurant ou sans magasin de proximité.

Il se trouve qu'un certain nombre de cinémas, comme le Broadway, ou le cinéma Central en haut de la rue de Chantepoulet, sont fermés depuis des années. J'ai demandé aux personnes qui veulent les transformer de me prouver, d'abord, que ces cinémas n'ont plus de viabilité économique et, ensuite, de proposer des projets culturels. Par exemple, pour le cinéma Broadway, le propriétaire s'était rallié à notre projet d'y installer le Moulin à Danse (MàD). Cela n'a pas pu être fait pour des questions financières, de loyer. Toujours est-il que le propriétaire a maintenu ce projet, qui est à bout touchant. A ce moment-là, le Conseil administratif sera sollicité pour accorder ou non une dérogation, sur la base de la preuve que ce cinéma n'est plus viable et de la garantie que nous conservons l'animation culturelle dans la rue du Cendrier. Voilà comme j'entends pratiquer.

Evidemment, tous les restaurants et tous les commerces de proximité devront, en cas de changement d'affectation, passer par une autorisation, y compris, je le précise, pour le changement d'affectation des arcades et des restaurants de la Ville de Genève.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani et à M^{me} Alder et concerne le projet d'extension de la crèche du Lac. Cette crèche, sise à l'avenue Blanc, a trouvé des locaux juste à côté, à quelques dizaines de mètres, et a obtenu les autorisations de la Délégation à la petite enfance, c'est-à-dire de la magistrature. Or j'apprends qu'un autre magistrat, M. Pagani, s'oppose à la location de cette arcade et, donc, à l'extension de cette crèche. Comme vous le savez tous, ce quartier manque cruellement de places de crèche. J'aimerais donc avoir quelques explications.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Effectivement, cette question s'adresse aux deux magistrats. Pour mon département, il est impératif d'offrir un maximum de places en crèche sur le secteur des Pâquis. Aujourd'hui, le taux de couverture est largement insuffisant, malgré l'extension d'une nouvelle structure à la rue Rothschild et malgré le fait que le dossier de l'espace de vie infantine Crescendo va être débloqué, grâce au partenariat signé entre l'université et le site de biotechnologie.

Maintenant, Monsieur Sormanni, puisque vous êtes dans le comité de l'Association de la crèche du Lac, vous savez que, lors de son déménagement, cette structure avait perdu passablement de places. Beaucoup de conseillères et conseillers municipaux s'en étaient émus. A l'époque, on avait pensé aux locaux occupés par l'espace de quartier aujourd'hui. Malheureusement, vu le succès des espaces de quartier en général et de celui de Sécheron en particulier, nous n'avons aujourd'hui aucune possibilité d'étendre la surface dévolue à l'accueil des enfants

à cet endroit. D'après mes informations, une possibilité est offerte à travers la coopérative, juste à côté, et la crèche du Lac serait d'accord d'exploiter cet espace.

Je vous confirme l'importance d'avoir de nouvelles places sur le secteur. Mon département est en pourparlers avec les différents protagonistes pour débloquer ce dossier pour la rentrée de septembre, je l'espère, car il est fondamental de trouver des solutions.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Juste quelques mots pour compléter l'intervention de M^{me} Alder. Mesdames et Messieurs, il existe un besoin qu'il s'agit de satisfaire rapidement, puisque 90 places de crèche ont disparu du fait que l'OMC n'a plus voulu de crèche dans son jardin. Nous le regrettons bien évidemment. Toujours est-il que l'on se trouve ici dans un projet d'ensemble. Le plan localisé de quartier adopté par le Conseil municipal prévoyait un espace de quartier avec une crèche de 80 places, des bâtiments locatifs et une coopérative. Dans cette coopérative, il devait y avoir un magasin de proximité: c'est l'arcade dont M^{me} Alder a fait état. Il se trouve que les coopérateurs, quand nous avons négocié le plan financier, ont fait valoir, à juste titre, que l'arcade se louerait difficilement et que le loyer au mètre carré ne pouvait pas être celui d'un bureau. Nous avons donc réduit d'autant la rente du droit de superficie.

Maintenant, je comprends bien qu'il est beaucoup plus facile d'installer une crèche dont la Ville paierait le loyer. Mais je demande de revoir la rente avant d'en discuter, car j'estime un peu abusif de baisser la rente de superficie et de devoir passer une deuxième fois à la caisse, pour payer le loyer d'une crèche, dont le prix au mètre carré sera sans doute plus important que pour un commerce.

Le problème est en train d'être traité par les services et nous allons trouver une solution pour satisfaire les besoins en commerce de proximité – je vous rappelle qu'il n'y a pas beaucoup de magasins aux alentours et que 90 logements ont été construits par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social – et pour régler le problème de la crèche.

M. Pascal Spuhler (MCG). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone. Samedi 8 juin, j'ai pu constater à la place de la Navigation, près du lieu de collecte des bouteilles vides, un amoncellement incroyable de bouteilles déposées à même le sol, car il n'y avait plus de place dans le conteneur. On m'a également interpellé le 13 juin pour me signaler qu'autour du parc de Bourgogne, rue Ernest-Pictet et avenue Wendt, plusieurs collecteurs de bouteilles débordaient et étaient dans un état lamentable, offrant une vision cauchemardeuse de poubelles. Je citerai encore le *GHI* du 20 juin qui évoquait des problèmes de collectes de poubelles. Je ne sais pas, Monsieur Barazzone, si c'est

votre service ou vous-même qui répondiez qu'il y avait eu un problème avec la société en charge de cette récolte. Ma question est celle-ci: que se passe-t-il avec ces bouteilles vides qui s'amoncellent sur les places publiques et qui peuvent être dangereuses, tant pour les enfants que pour d'autres personnes, à cause des bris de verre?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, le problème que vous soulevez est connu de mes services et de moi-même. J'ai aussi été très furieux quand j'ai constaté qu'il y avait des amoncellements de bouteilles près des collecteurs. Un collecteur à Vieusseux posait également un problème et, ayant assisté à la fête de quartier de Vieusseux, j'ai pu m'en rendre compte.

Le problème provient du fait que l'entreprise mandatée depuis le 1^{er} avril n'avait visiblement pas compris qu'elle devait récolter les bouteilles à un rythme plus soutenu que celui qu'elle a actuellement. Nous avons évidemment pris contact avec cette société et nous avons fait les ajustements nécessaires. Sachez que mes services ont reçu l'instruction de veiller au grain, de contrôler que la société s'occupe de cette collecte plus tôt dans la semaine et de manière plus fréquente. On ne peut pas demander aux gens de faire du tri, de se déplacer depuis leur domicile jusqu'au centre de tri, pour finalement trouver porte close. C'est ce qui s'est passé, puisque les conteneurs étaient pleins.

Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie pour cette question et, lorsque nous nous reverrons à la rentrée, j'espère que le problème aura été résolu.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} la maire Sandrine Salerno et concerne la Gérance immobilière municipale (GIM). L'introduction du nouveau règlement pour les logements sociaux demande de revoir les baux des locataires sur la base notamment du revenu et du taux d'occupation. La composition du groupe familial évoluant dans le temps – naissance, départ des enfants, séparation – adaptation et changement peuvent s'avérer nécessaires. Ma question porte sur la manière, la relation entre la GIM et ses locataires.

Nous avons reçu plusieurs témoignages de vécus très difficiles à ce sujet. Une personne, après avoir vécu trente ans dans son appartement, reçoit cette lettre: «Monsieur, nous vous remettons dans l'annexe un avis officiel vous signifiant la résiliation du bail. En temps voulu, vous voudrez bien nous restituer cet objet en bon état de propreté.» Sept mois plus tard, aucune proposition de contact ou d'indication de possibilité de recours! L'Asloca confirme une vague de courriers de ce type et de personnes désespérées qui s'adressent à elle.

L'article 15 du règlement détaillant les motifs de résiliation de bail précise qu'en cas de sous-occupation la Ville s'efforce de faire une proposition de relogement dans la mesure du possible. Vous avez affirmé à plusieurs occasions l'ouverture de votre service au dialogue pour chercher des solutions, entre autres en cherchant à favoriser les échanges au niveau de la GIM. Comment expliquer alors que deux personnes habitant le même immeuble, qui avaient proposé d'échanger leur appartement, n'aient toujours pas reçu de réponse, cela après huit mois et après avoir réitéré à trois reprises leur demande, aussi par l'intermédiaire de leur avocat? Faut-il s'étonner que ces personnes nous parlent d'insomnie et d'angoisse?

Nous savons qu'il y a un réel manque de logements sociaux et qu'il faut utiliser de la meilleure manière possible ceux qui existent. Mais ne pensez-vous pas que la GIM, une institution à caractère social, doit s'adresser à ses locataires en toute humanité et dans le respect de leur dignité? Pourriez-vous intervenir dans ce domaine? Merci.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Madame Studer, merci de votre question. Je sais que vous êtes particulièrement attentive à ce qui se passe aux Pâquis, puisque récemment une séance était organisée pour les locataires des Pâquis et que vous y étiez présente. Sachez que je veux volontiers considérer les cas dont vous vous faites l'écho; il faudra cependant venir vers moi pour me fournir un peu plus de renseignements.

Maintenant, c'est vrai qu'aux Pâquis il y a eu des résiliations de baux pour sous-occupation – huit, j'en vérifierai encore les conditions précises. Il s'agissait de très grands appartements, des six-pièces, où des personnes vivaient seules. Il y a eu également quatre résiliations pour sous-location; vous savez que la sous-location est interdite.

Si vous avez des cas précis ou si vous pouvez me démontrer que mes services ont mal appliqué le règlement ou qu'ils n'ont pas eu les égards qu'ils auraient dû avoir pour les locataires, je vous assure que j'interviendrai. Cela dit, vous conviendrez avec moi que la sous-occupation est interdite par le règlement et que les services doivent appliquer le règlement. En matière de taux d'effort et d'occupation, lorsqu'on habite seule dans un six-pièces, les services doivent appliquer le règlement qui est, je vous le rappelle, Madame la conseillère municipale, le règlement du Conseil municipal.

Au mois de septembre, vous recevrez une évaluation de la portée du règlement – c'était une des demandes de M. Fiumelli en commission des finances – notamment les impacts financiers depuis sa mise en œuvre. Vous verrez que l'état locatif général, donc les loyers qui sont perçus par la Ville de Genève, sont en décroissance. Cela prouve qu'en définitive le règlement n'a pas eu un impact à la

hausse, mais un impact à la baisse. Je vous remercie de votre attention et, si vous venez vers moi, Madame Studer, je regarderai ce qu'il en est des cas individuels.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Ma question s'adresse à M. le magistrat Sami Kanaan. Dans le *20 minutes* du 6 juin 2013, nous avons lu que le Musée d'art et d'histoire était sous les feux de la rampe – encore une fois! – par rapport à l'ambiance parmi les employés.

Ce qui inquiète le groupe Ensemble à gauche – et c'est pourquoi je vous pose la question à titre personnel, Monsieur Kanaan – c'est le fait que, selon la presse, il y aurait une disparité au niveau des rémunérations et qu'il y aurait encore des emplois de solidarité au Musée d'art et d'histoire, alors même que nous étudions avec attention cette question au sein de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Monsieur Kanaan, pouvez-vous confirmer qu'au Musée d'art et d'histoire il n'y a plus d'emploi de solidarité à l'heure actuelle, c'est-à-dire de personnes qui sont sous-payées, car il s'agit bel et bien de dumping salarial d'après ce qui est mentionné dans la presse. Nous savons que la Ville a pris les choses en main et a mandaté une consultante externe pour faire une médiation. Pouvez-vous nous dire qui est cette médiatrice, de quelle société elle provient et quand le Conseil municipal aura les résultats de cette médiation.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je suis d'accord avec vous: les emplois de solidarité, c'est-à-dire des personnes qui font le même travail que des employés de la Ville, ne sont pas du tout une bonne solution et constituent, dans les faits, du dumping salarial. Malheureusement, je ne peux pas vous dire qu'il n'y en a plus, pour la simple et bonne raison que nous avançons par tranches. Nous espérons le faire dans les meilleurs délais. Nous avons d'ailleurs été très transparents à ce sujet, notamment dans le cadre du processus budgétaire à la commission des arts et de la culture et à la commission des finances. Mais pour transformer des postes occupés par des emplois de solidarité par des postes fixes dans l'administration – c'est ce que je souhaite – c'est chaque fois des frais budgétaires supplémentaires, parce qu'il faut créer les postes concernés.

Ce Conseil a voté une tranche pour l'exercice 2013 en cours – je vous en remercie – et nous avançons par tranche. Nous sommes en train de régler les derniers cas qui existent encore à l'Ariana. J'ai hérité d'un département où il y avait des emplois de solidarité au Musée d'art et d'histoire, à l'Ariana et aux bibliothèques municipales. Nous sommes en train de sortir de ce système, mais nous

ne pouvions pas le faire d'un coup pour des raisons budgétaires. Je suis pressé de sortir de ce système pour les raisons que vous avez évoquées, à juste titre, notamment parce que cela nuit à l'ambiance de travail et à la collaboration entre collègues. Vous constaterez l'avancement dans les budgets à venir.

Concernant la médiation, depuis que je suis arrivé, nous avons pu reconstruire une commission du personnel au Musée d'art et d'histoire, car il n'y en avait plus. Le dialogue social est donc rétabli. Evidemment, et je le comprends, les employés se posent des questions sur l'avenir, avec le chantier de rénovation et d'extension. Les gens se laissent parfois influencer par des rumeurs: ainsi, une rumeur disait qu'on allait licencier du personnel de l'administration, alors que, dans le meilleur des cas, on arrivera à fonctionner avec le même personnel, mais qu'on aura plutôt besoin de plus de monde pour le musée rénové. Nous avons donc rassuré le personnel et j'ai rencontré la commission du personnel. Comme c'est une grande institution qui va au-devant de grands changements, on a trouvé préférable d'avoir quelqu'un de neutre – plutôt que la direction ou le magistrat – pour prendre la température auprès du personnel, pour voir s'il y avait des doléances qui n'auraient pas été enregistrées. Ce caractère neutre permet aussi de recueillir, de manière anonyme, les demandes par rapport à l'immense diversité et complexité de cette maison. Un gros chantier se prépare aussi en matière de collections, en prévision du dépôt patrimonial qui sera construit au Carré Vert d'ici une année...

Le président. Monsieur Kanaan, il vous faut conclure, s'il vous plaît...

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le président, c'est une question complexe qui concerne beaucoup de monde. Je conclus en disant que le mandat est en train d'être attribué et que nous vous tiendrons au courant.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse également à M. Kanaan et concerne la Fête de la musique. D'abord, je vous félicite, Monsieur Kanaan, pour cette superbe édition, et je voulais vous faire part d'une anecdote qui m'est arrivée à la promenade Saint-Antoine. Effectivement, les gens avaient soif, et je me trouvais à une table avec des gens qui, lorsqu'ils ont cherché à commander du vin rouge, se sont vu proposer un excellent goron, certes, mais du Valais. Et, lorsqu'ils ont voulu commander du vin blanc, on leur a proposé un chasselas du Lavaux.

Je sais que les associations qui tiennent les stands sont indépendantes. Néanmoins, on leur impose un certain nombre de critères, notamment en matière de développement durable, je pense à la vaisselle compostable. Ne pourrait-on pas,

en matière d'alimentation, dans les domaines où nous sommes autosuffisants, promouvoir la souveraineté alimentaire et avoir des exigences en matière de vin genevois, car Dieu sait si nous sommes autosuffisants en la matière? Nos vignerons en auraient bien besoin, surtout après la grêle de la semaine passée. Je vous remercie pour votre réponse.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de vos compliments sur la Fête de la musique. Les services et tous nos partenaires vous en seront reconnaissants. Depuis plusieurs années, la Fête de la musique est un laboratoire: c'est une fête biodégradable en matière de déchets et durable sur le plan du fonctionnement, ce qui est reconnu dans toute l'Europe. C'est une grande opération qui est maintenant rodée, s'agissant de la vaisselle compostable ou des transports, même si on peut toujours faire mieux.

Cela dit, il y a tout de même une bonne nouvelle: ce n'était pas du vin argentin, chilien ou sud-africain! Le Lavaux ou le vin valaisan ne sont pas trop exotiques. Comme vous l'avez relevé, nous avons du très bon vin genevois et nous verrons dans quelle mesure les associations, dans le cadre de leur autonomie, peuvent être incitées à s'approvisionner local, sous le label GRTA (Genève Région Terre Avenir) ou pour d'autres produits du terroir. Pour l'édition 2014, cela va être difficile vu la grêle de la semaine passée. Mais Genève se profile dans le domaine de la souveraineté alimentaire. D'ailleurs, je me réjouis de montrer tout le travail genevois exemplaire à cet égard, lors de l'Exposition universelle de Milan en 2015, puisque c'est l'un des objectifs du projet.

M. Adrien Genecand (LR). J'ai une question qui est toujours en suspens: il s'agissait de savoir pourquoi il y avait des affiches sur le bâtiment du Quai 9 et je n'ai toujours pas eu de réponse...

Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. Nous venons de recevoir, lors du tournoi de foot des élus, un stylo «made in China» – je félicite d'ailleurs mes collègues pour leur victoire. Madame Salerno, comme vous nous dites souvent qu'il faut soutenir les entreprises locales – Caran d'Ache notamment est une entreprise locale – je me demande pourquoi on a demandé au Service des sports d'offrir des stylos made in China pour le 50^e Tournoi interservices de football. Ce n'était certainement pas des vieux stylos qui traînaient... Pourquoi n'a-t-on pas saisi cette occasion pour faire travailler une entreprise locale, qu'on utilise à tort et à travers dans d'autres occasions, lorsqu'il s'agit de dire qu'il faut faire du local?

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Monsieur Genecand, je pense que c'est une excellente question et une très belle observation. Je vois que vous avez l'œil à tout,

mais vous n'êtes pas toujours dans la salle, puisque vous ignorez que nous avons répondu à votre question sur le Quai 9 le lendemain, lors de la séance du 5 juin!

Cela dit, regardez sur mon bureau: un, deux, trois, quatre stylos Caran d'Ache! Pour ma part, je n'ai que des Caran d'Ache. Le Service des sports, malheureusement, n'est pas encore sous ma responsabilité, mais sous celle de mon collègue, M. Kanaan, qui va vous répondre. (*Rires et applaudissements.*)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, merci de votre question. D'abord, il faut être attentif: j'ai en effet répondu à votre question sur le Quai 9 lors de la séance du 5 juin, au nom de M^{me} Alder qui était excusée. Vous n'étiez pas là et j'ai demandé de vous faire suivre la réponse. Je suis désolé si cela n'a pas été fait, mais le *Mémorial* est à votre disposition.

Concernant les stylos, je vais mener une enquête approfondie. J'ai moi-même plein de stylos Caran d'Ache... Nous verrons pour négocier d'autres stylos, l'équipe de foot du Conseil municipal en sera d'autant plus motivée l'année prochaine.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse à Guillaume Barazzone. J'ai été surpris, en allant au Théâtre de l'Orangerie la semaine passée, de voir que ce n'était plus des agents de police municipale qui assuraient la fermeture du parc, mais une société de sécurité privée armée. Je me pose la question de savoir si c'est temporaire ou durable, je me demande quel est le coût de l'opération et pourquoi c'est une société de sécurité privée qui assurait la fermeture du parc.

Le président. M. Barazzone vous répondra demain.

M. Simon Brandt (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Alder. J'ai pu lire dans le journal que depuis quinze jours un handicapé tétraplégique vit sur la place des Nations, faute de trouver un logement adéquat. Ma question est simple. Comment peut-on en arriver à de telles extrémités dans le canton de Genève et qu'est-ce que vous attendez pour mettre fin à cette situation?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Cette situation n'est pas inconnue de nos services. Une demande a été faite auprès de la Gérance immobilière municipale et M^{me} Salerno vous répondra peut-être sur cet aspect. Il y a un certain nombre de critères pour obtenir un logement, formulés dans un règlement qui

concerne l'attribution des logements, notamment la durée de séjour sur le territoire. Vous aurez les détails par ma collègue. Du point de vue social, la situation est évidemment connue du Service social. Cette personne avait un logement aux Tattes, mais pour des raisons liées à son handicap ce n'était pas tout à fait convenable pour elle.

Nous examinons toutes les situations des personnes qui sont sans domicile, c'est une priorité. Du point de vue des lieux d'hébergement d'urgence, le Service social a regardé quelle solution pouvait être proposée à ce monsieur, mais nous n'avons pas suffisamment de solutions et je le déplore. La question des abris ouverts toute l'année avait aussi été évoquée dans ce Conseil, notamment par le collectif qui s'occupait des questions sociales. Je crois qu'aujourd'hui vous seriez le premier à vous opposer à un hébergement à l'année pour des situations comme celle-ci. Mais sachez que nous cherchons une solution équitable pour l'ensemble des personnes qui, aujourd'hui, sont dans l'attente d'un logement. Ce monsieur, comme d'autres, fait partie des personnes pour qui un logement est absolument indispensable.

M. Pierre Rumo (EàG). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. En date du 7 mai 2013, des membres du syndicat Unia se sont réunis sur le site du chantier du CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) des Eaux-Vives pour dénoncer une entreprise française – que je ne nommerai pas – qui paierait ses ouvriers nettement au-dessous des normes. Il y aurait des travailleurs payés 1300 euros par mois pour un travail à plein temps, alors qu'ils devraient être payés environ 4340 euros.

Ce chantier n'est pas à l'abri des mauvaises pratiques ayant cours dans le bâtiment. A ce sujet, la CATTC, cellule d'accompagnement tripartite des travaux du CEVA, qui rassemble les syndicats, les entrepreneurs et les maîtres d'ouvrage, soit en l'occurrence l'Etat et les CFF, est chargée de vérifier que toutes les entreprises travaillant sur le chantier du CEVA appliquent les conventions collectives. Bien que la Ville ne fasse pas partie des maîtres d'œuvre de ce chantier, mais sachant qu'une partie relativement importante de ce chantier se trouve sur son territoire, je demande si la Ville est intervenue pour s'assurer auprès des trois parties concernées – entrepreneurs, syndicats et maîtres d'ouvrage – qu'il n'y a pas, maintenant et à l'avenir, de dumping salarial sur le chantier du CEVA.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, nous sommes évidemment soucieux de cette problématique, à laquelle on a échappé jusqu'à maintenant, parce qu'il y avait suffisamment de travail pour tout le monde. Malheureusement, on va vers des temps plus difficiles et les entre-

prises essaient de se récupérer en faisant de la sous-enchère, ce qui est totalement inacceptable, d'autant plus que, dans ces secteurs-là, il existe une convention collective qui régule l'ensemble de la problématique – hormis la question des sous-enchères et des responsabilités solidaires, c'est le terme juridique.

Comme vous l'avez dit, nous ne sommes pas maître d'œuvre en ce qui concerne le chantier du CEVA, mais nous entretenons des relations régulières, sauf erreur tous les mois, avec les organisations professionnelles, pour faire en sorte que cette responsabilité solidaire soit effective. A ce sujet, une motion a été déposée au niveau fédéral, elle fait l'objet de discussions qui tournent un peu en rond. Pour notre part, c'est un principe que nous soutenons et que nous continuerons à soutenir au niveau régional.

Il se trouve que nous avons un certain nombre de chantiers et, dans les limites de mes compétences, j'ai par exemple fait arrêter l'un d'eux pendant trois semaines, parce qu'il y avait des soupçons de sous-enchère salariale. En l'occurrence, c'était l'indemnité de panier qui n'était pas payée correctement, selon la convention collective. Pour ce qui est de mes responsabilités, j'entends donc être très ferme sur ces questions, y compris en faisant arrêter des chantiers de la Ville de Genève quand je constate des sous-enchères salariales.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse, sauf erreur, à M^{me} Alder, mais elle peut s'adresser à n'importe quel autre membre du Conseil administratif puisque je suppose qu'ils ont les mêmes lectures que moi et qu'ils savent de quoi on a parlé dans ce Conseil municipal... En l'occurrence, on a notamment parlé à plusieurs reprises de la situation et des projets concernant le manège du Bourg-de-Four. Comme j'ai d'excellentes lectures le matin, avant d'aller me coucher, j'ai vu dans la *Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève* du 14 juin 2013, une annonce publicitaire que je vais vous lire partiellement: «Parking du manège Bourg-de-Four, angle rue René-Louis-Piachaud/rue Colladon, propriété de l'Etat de Genève: place à louer pour véhicule de petite à moyenne taille, loyer mensuel 450 francs plus TVA.»

Il me semblait me souvenir que nous avions, pour ce parking, en tant que Ville de Genève, même si nous n'en sommes pas propriétaire, des projets plus intéressants que celui de continuer à en faire un silo à voitures. Que pense donc le Conseil administratif de l'intention de l'Etat de continuer à utiliser le manège du Bourg-de-Four comme silo à bagnoles, plutôt que d'en faire un usage plus intelligent comme nous le lui suggérons?

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Je vais répondre, cela évitera qu'on en reparle demain. Nous avons reçu de la part du Conseil municipal une demande d'acquies-

rir ce manège pour en faire un espace de quartier, une crèche, un espace d'éveil pour les jeunes publics, enfin différents projets. M. Pagani vous a dit qu'il irait négocier avec M. Longchamp et que, lorsque les discussions auraient abouti, il reviendrait devant le Conseil municipal avec une proposition d'achat ou de mise en droit de superficie pour cette parcelle. Vous n'avez pas encore été saisis de cet objet, parce que les discussions n'ont pas encore abouti et qu'il faudra de toute façon faire des arbitrages en matière d'investissements. Vous savez, Monsieur le conseiller municipal, que nous avons déjà de gros crédits d'investissements à faire passer et que les sommes engagées sont supérieures à ce que vous avez voté dans le cadre du budget.

Maintenant, sur le fait que l'Etat continue à louer des places de parc, pour ma part, je n'y vois aucun problème. Les places de parc sont l'objet de contrats de bail à loyer qu'on peut dénoncer de mois en mois. En l'occurrence, à moins d'avoir une posture sur la mobilité douce et de ne plus vouloir de voitures dans ce parking – ce qui n'est visiblement pas la position de l'Etat – je peux comprendre que l'Etat, qui recherche de l'argent par tous les moyens, préfère louer son bien, sachant que de toute façon, s'il devait le vendre ou le prêter à la Ville, il aurait un mois pour dénoncer les baux liés aux places de parking. Cela ne pose donc pas de problème technique.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Nous avons appris qu'un triporteur avait obtenu une licence pour vendre des boissons et de la nourriture dans le parc Bertrand. Or il se trouve que sa présence est très aléatoire et que les personnes qui fréquentent ce parc, bien souvent des mamans ou des grand-mamans avec leurs enfants et petits-enfants, aimeraient bien pouvoir leur offrir un goûter et boire quelque chose. Monsieur Barazzone, avez-vous une solution à nous proposer?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. C'est très aimable à vous de faire état de cette problématique. J'ignorais totalement que cette entreprise ne venait pas aussi souvent qu'elle nous l'avait promis. Cela dit, mes services sont en train de réfléchir, non pas pour cette année mais pour l'année prochaine, à lancer éventuellement un appel à projet de manière à combler ce manque. En effet, des gens nous écrivent ou nous appellent en disant qu'il n'y a pas beaucoup de prestations en matière de boissons et de snacks dans les parcs. Nous réfléchissons donc à un système qui permettrait de donner satisfaction aux personnes qui fréquentent les parcs et qui ont faim ou soif.

Cela dit, nous devons faire attention, car l'idée n'est pas de faire concurrence aux établissements publics existants, adjacents aux parcs. C'est la raison pour

laquelle il nous faut du temps pour réfléchir à la meilleure manière de lancer cet appel à projet. Mais s'agissant en particulier de l'entreprise que vous mentionnez, Madame, je prendrai contact avec elle pour voir si le cahier des charges est rempli.

M. Robert Pattaroni (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur Pagani, vous nous avez convoqués le mardi 28 mai pour nous donner une information générale complète sur les honoraires des architectes et ingénieurs. Après un premier exposé excellent de M. Carron, nous en avons eu un second d'un spécialiste qui, malheureusement, n'était pas dans la cible, puis un troisième, excellent aussi, de M^{me} Charollais. Ces exposés ayant dépassé l'horaire prévu, beaucoup d'entre nous, dont moi, ayant des obligations, ont dû partir avant la fin. Pour avoir consulté divers collègues et de mon propre avis, je dirai que nous sommes restés sur notre faim. Je suppose que vous avez prévu une autre séance pour qu'on puisse poser les questions; avez-vous déjà prévu une date, Monsieur Pagani?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. M. Pattaroni me fait un grand honneur en prétendant que c'est moi qui ai organisé cette réunion du Conseil municipal. Monsieur Pattaroni, c'est votre collègue, M. de Kalbermatten, comme président de la commission des travaux et des constructions, qui a organisé cette réunion. Cela étant, comme vous je suis resté sur ma faim et je pense que c'est une expérience à renouveler.

Je pense en discuter avec la nouvelle présidente de la commission, M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, pour essayer de poursuivre cette réflexion, notamment sur l'expérience de Zurich. Dans quelques semaines, je dois me rendre à Zurich et je rencontrerai la personne qui a comparé les prix de construction entre public et privé à Zurich, qui a fait une grande étude sur cette question. D'un commun accord avec la nouvelle présidente, nous organiserons une réunion, qui sera porteuse d'informations très concrètes et d'éléments qui permettront à ce Conseil de faire ses choix en toute connaissance de cause.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Ma question concerne une thématique verte, à savoir le parking de la crèche des Ouches. Le 25 juin 2012, il y a donc une année, nous avons voté à l'unanimité dans ce Conseil le projet de délibération PRD-43, qui demandait de diminuer l'emprise du parking de la crèche des Ouches et d'agrandir le parc pour les enfants. A notre satisfaction, il n'y a plus de parking à la crèche des Ouches. Mais le parc pour les enfants – pour lequel nous

demandions que le personnel de la crèche soit associé aux discussions – est toujours en travaux. Où en est-on aujourd’hui?

Le président. M. le magistrat Pagani vous répondra demain.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Ma question s’adresse à M. Kanaan et à M. Pagani. Elle concerne le Musée d’art et d’histoire. A la Fête de la musique, on rencontre beaucoup de monde et on ne parle pas que de musique. Ainsi, à de nombreuses reprises j’ai été interpellée par des personnes qui ne comprennent pas très bien où en est le dossier du MAH. Dans la presse aujourd’hui, Etienne Dumont parle d’un feuilleton interminable... Notre groupe demande donc au Conseil administratif où en est la saga du Musée d’art et d’histoire.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le président, je vais essayer de répondre en deux minutes à cette question, mais ce n’est pas évident... Depuis la présentation du projet modifié le 7 février, qui a eu un bel écho médiatique, les mandataires travaillent d’arrache-pied avec les services de mon collègue Rémy Pagani pour arriver au projet définitif, comme on le fait pour tous les grands projets, afin de pouvoir vous présenter le crédit de construction dès que possible, c’est-à-dire en automne, en octobre ou novembre, mais en tout cas avant la fin de l’année. Tout le monde attend ce chiffre définitif, y compris les partenaires privés qui sont toujours derrière le projet, mais qui attendent la version définitive pour réactiver les conventions d’accord. Le principe étant toujours un cofinancement.

Concernant les oppositions, nous avons des contacts réguliers, mon collègue et moi, et nous ne désespérons pas de les atténuer. Je ne pense pas qu’il y aura une unanimité autour du projet, mais il suscite déjà beaucoup moins d’oppositions que la version précédente. Les discussions sont en cours, on cherchera des points d’accord là où c’est possible, et je pense être raisonnablement optimiste en disant que vous aurez un beau et un bon projet à la rentrée.

M. Vincent Subilia (LR). Ma question s’adresse au magistrat M. Rémy Pagani. En début d’année, ce Conseil municipal, à une large majorité, demandait au Conseil administratif de délivrer un préavis positif à l’aménagement du parking des Clés-de-Rive. Or j’ai été un peu surpris de voir que le rond-point de Rive et cette espèce de no man’s land destiné au bus avaient fait l’objet d’une amélioration en termes de revêtement. Même si on peut s’en réjouir du point de vue strictement esthétique, il y a de quoi s’interroger sur l’usage des deniers publics. N’y a-t-il pas là une aberration, dès lors que nous appelons de nos vœux les travaux

pour lesquels nous avons sollicité votre préavis positif, Monsieur le magistrat, préavis que vous devrez délivrer au Canton? Je vous remercie de vos explications.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, comme vous l'imaginez, il y a des arbitrages à faire. Rappelez-vous l'état de délabrement dans lequel se trouvait le bitume du rond-point de Rive, non seulement pour les automobilistes, mais aussi pour les gens qui arrivaient à Genève et les personnes qui attendaient le bus sur la rue Pierre-Fatio. Ce n'était pas un espace public très ragoûtant. Nous avons donc fait des travaux a minima. Nous avons mis du revêtement phonoabsorbant et nous allons en mettre aussi le long de la rue de la Terrassière, comme le long des quais Wilson et Gustave-Ador cet été. Cela permettra aux habitants de vivre des journées plus tranquilles. Quant aux usagers des transports publics et aux automobilistes, ils se feront moins secouer en passant sur les rails de trams.

Cela n'empêche pas que le projet du parking va son petit bonhomme de chemin. Le préavis favorable de la municipalité sera rendu prochainement, aux conditions que nous avons exprimées, à savoir que les autorisations de construire du parking et de la zone piétonne, y compris rue de la Tour-Maîtresse/rue du Prince, soient délivrées et en force au même moment.

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. J'aurais aimé savoir qui paie la procédure disciplinaire engagée contre M. Pagani dans l'affaire des TPG et qui paie les extravagantes demandes de récusation du Conseil d'Etat.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, c'est moi qui paie!

Le président. La réponse était courte et claire!

M. Gary Bennaim (LR). Ma question s'adresse à M. Barazzone. J'ai vu de la publicité pour les 150 ans des parcs et des arbres à Genève, et j'aurais aimé savoir de quoi il s'agit, puisqu'on voit des affiches fleurir actuellement.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je ne sais pas si c'est de la publicité... En fait, il s'agit de mettre en lumière les actions menées par le

Service des espaces verts qui a 150 ans cette année. Nous avons voulu marquer cet anniversaire par un certain nombre de manifestations, dont l'une avec des panneaux à travers les magnifiques parcs de notre ville, qui mettent en lumière différents parcours et les arbres remarquables de nos parcs. Plusieurs parcours sont prévus, historiques, biologiques, de manière à redécouvrir la faune et la flore de nos parcs. En parallèle, et vous l'avez vu notamment à la place Bel-Air, nous développons un certain nombre d'actions pour végétaliser des places trop minéralisées, pour verdier certains quartiers un peu tristounets qui sont, pour certains, trop gris.

Nous avons également développé une application pour Smartphone qui permet, en quelques clics, de découvrir quels sont les parcs de Genève, les arbres remarquables dans ces parcs. On peut aussi voir sur cette application les lieux où se trouvent des toilettes publiques et des points d'accès gratuit au Wi-Fi.

C'est donc une palette d'événements qui sont organisés pour marquer ce 150^e anniversaire. Je vous invite toutes et tous à découvrir ces différents parcours cet été avec vos familles et vos amis, afin d'admirer ce magnifique patrimoine que constituent les parcs de la Ville de Genève.

M^{me} Sandra Golay (HP). Ma question s'adresse à M. Barazzone. En date du 21 février 2013, une réunion a été organisée par Gérard Widmer, le tout nouveau directeur général du secteur Arve et Lac de la Direction générale de la mobilité, avec la participation des représentants de diverses associations du quartier, le Département de l'instruction publique, les forces de l'ordre et le Service d'aménagement urbain. Cette réunion avait pour but de faire connaître la société Team Plus, qui s'est vu confier la tâche de rendre un rapport et de proposer des pistes en vue d'améliorer la situation de la circulation à la Jonction.

Il était prévu que ce rapport soit rendu avant l'été. Ma question est la suivante: étant donné que ce rapport a été commandé par la Ville et le Canton et qu'ils se sont engagés à entendre les associations avant de rendre public le rapport final, quand ce rapport sera-t-il rendu? La date butoir était le 30 juin: l'échéance sera-t-elle reportée, et M. Barazzone a-t-il toujours l'intention de consulter les associations, afin qu'elles puissent exercer leur droit de réponse?

Le président. M. Barazzone vous répondra demain.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Ma question s'adresse à M. Barazzone, mais je la pose à l'ensemble du Conseil administratif. La Fête de la musique étant propice à la flânerie, je me trouvais assise au parc des Bastions, en face du mur des Réformateurs, en compagnie de l'ancien conseiller administratif Alain Vais-

sade. En levant la tête, que voyons-nous en haut du mur des Réformateurs? Une vision d'horreur: nos Réformateurs, dont M. Calvin, non pas enrubbés, mais «embarbelés»! Je me suis dit qu'auparavant il y avait des arbres et que c'était quand même mieux. Après que Genève a fêté Calvin pendant une année, je trouve peu adéquat du point de vue symbolique et parfaitement inesthétique «d'embarbeler» le haut du mur des Réformateurs, surtout en pensant aux touristes qui viennent photographier ce mur. Qu'avez-vous à me répondre à ce sujet?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je crois que la réponse tient en deux mots. Cela fait trente ans que ces barbelés existent; historiquement, il s'agissait d'éviter que des gens ne balancent des pots de peinture sur le mur des Réformateurs. Si on arrivait par un autre biais, par exemple des arbustes, à atteindre le même objectif, on le ferait. On pourrait d'ailleurs y travailler. Mais, sauf erreur de ma part, ni M. Pagani ni mes services n'ont installé de barbelés ces dernières années.

M^{me} Olga Baranova (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Demain aura lieu une séance d'information destinée aux habitants des Pâquis et concernant le projet pilote de vidéo-surveillance dans le même quartier. Sachant que la moindre des choses, c'est de consulter le Conseil administratif avant les habitants, j'aimerais savoir, Monsieur le magistrat, si vous avez été consulté et informé des démarches et du projet, depuis qu'on vous a posé la question la dernière fois.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Je me permets de répondre pour le Conseil administratif. Notre collègue avait été légèrement informé en marge des travaux. M. Pagani s'est rendu en commission du Grand Conseil pour s'en expliquer. J'ai écrit en tant que maire au président du Grand Conseil pour demander de surseoir aux débats sur cet enjeu et de laisser le temps au Conseil d'Etat, à M. Maudet, de consulter la commune en bonne et due forme, de connaître sa position, avant de reprendre les travaux. J'attends la réponse.

M. Olivier Fiumelli (LR). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Il y a une année, nous avons voté un nouveau règlement sur l'audit interne et la révision des comptes. Monsieur Pagani, en tant que responsable de ce dossier, vous deviez le faire avancer et mettre en œuvre ce règlement, même si une partie de celui-ci est toujours bloqué par le Conseil d'Etat. On a appris par le Contrôle financier que cette année aucun audit interne n'avait été réalisé, puisqu'il est toujours empêché de travailler, apparemment, sur ordre du Conseil administratif.

Il n'y a donc toujours pas de service d'audit interne. Or, dernièrement, j'ai reçu une invitation à une conférence du groupe de l'Association suisse d'audit interne, spécialisé dans les collectivités publiques latines. Monsieur Pagani, vous êtes invité, entre autres spécialistes de l'audit interne – il y a tous les spécialistes du domaine – à donner le point de vue d'un membre de l'exécutif sur l'audit interne. Concrètement, Monsieur Pagani, qu'allez-vous leur dire sur cette question, dès lors que vous n'avez rien foutu pendant une année? (*Exclamations.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je passe sur les petites moqueries qui vous caractérisent, Monsieur Fiumelli, et j'entends répondre sur le fond. Je suis très honoré d'avoir été invité par ce cénacle de spécialistes pour expliquer les efforts que fait notre municipalité pour implanter l'audit interne dans chaque département – ce qui n'existait pas dans l'administration municipale avant l'arrivée de Sandrine Salerno et de moi-même. Que nous n'arrivions pas à recruter un directeur de l'audit interne et que nous ayons dû reprendre le travail au niveau du Contrôle financier au début de cette année, c'est évidemment un reproche qu'on peut nous faire. Toujours est-il que cette volonté de faire en sorte que notre municipalité fonctionne selon les règles internationales, que vous connaissez mieux que moi, ne peut qu'être saluée. Or ce que j'entends de votre part, c'est que vous la déniez...

Cela étant, je me suis activé au sein de mon département, et tous mes collègues se sont aussi activés au sein de leur département respectif, pour mettre en place cet audit interne, et je m'en félicite.

M. Laurent Leisi (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Le square Chantepoulet est d'ores et déjà en travaux. Plus de 60 places de parc sont définitivement supprimées là-bas, cela après la centaine de places qui ont été supprimées dans le quartier de Saint-Gervais. J'aimerais savoir pourquoi les artisans et les commerçants du quartier, dont beaucoup vivent une situation de sinistre économique, n'ont pas été mis au courant de l'élimination de ces places de parc. A ce sujet et connaissant M. Pagani, j'espère qu'il ne me répondra pas qu'ils ont été informés, car il n'en est absolument rien. Etant moi-même commerçant dans la zone et ayant visité plus d'une dizaine de ces commerçants la semaine passée, je peux vous assurer que ce n'est pas le cas. Par ailleurs, j'aimerais savoir quand et où seront réellement compensées ces places de parc.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je ne fais qu'appliquer les décisions de ce Conseil municipal. Vous avez voté un crédit de réalisation pour le square Chantepoulet. Le temps a passé et vous ne

vous en souvenez peut-être pas, à moins que vous ne siégiez pas à ce moment-là dans ce parlement. Toujours est-il que ce parlement a voté l'aménagement du square Chantepoulet, comme celui du square Pradier. Des projets ont été présentés, des concours ont eu lieu, ce sont même des commerçants qui ont réclamé ces travaux, dans la mesure où un important trafic de drogue a lieu dans ces squares Pradier et Chantepoulet.

En matière de places de parc, ce n'est pas à notre municipalité de trouver les compensations. C'est la Direction générale de la mobilité qui doit valider ou non le besoin de compensation. En l'occurrence, j'ai fait un effort alors que je n'y étais pas contraint, puisque le projet a été voté bien avant la loi qui fait référence aujourd'hui et qui oblige à la compensation. J'ai fait un effort pour trouver des compensations dans des parkings publics ou privés. Ces places sont évidemment plus chères que celles de la zone blanche, qui permettait aux commerçants de changer leur voiture de place. Voilà la situation. Je me félicite d'ailleurs d'avoir aussi pu inaugurer des places dont l'aménagement était bloqué depuis quinze ans, comme la place Simon-Goulart, la place Saint-Gervais, la place de Longemalle. Je me félicite de voir que les habitants prennent immédiatement possession de ces places, par exemple pour y pique-niquer à midi.

M. Rémy Burri (LR). J'hésite presque à reposer la même question que mon préopinant tant la réponse de M. Pagani était à côté du sujet... Mais je vais m'en tenir à ma question, qui s'adresse à M. Kanaan. Ce Conseil municipal a voté un budget de 230 000 francs il y a deux ou trois ans pour le 20^e anniversaire de l'Usine. Depuis, la fête a eu lieu, mais une fête largement redimensionnée, ce qui me fait penser que le budget voté n'a peut-être pas été entièrement dépensé. Je me demande si M. Kanaan a les résultats définitifs, quels ont été les bénéfices ou les pertes et ce que le Conseil municipal aurait pu éventuellement économiser.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je vais vérifier de plus près, vu que les votes sur cette fête ont eu lieu avant mon arrivée. D'après ce que je sais, la fête redimensionnée a été basée sur un crédit lui aussi redimensionné. Il y a eu toute une saga là autour, avec une première étape pour les vingt ans, après quoi la fête est devenue non pas celle des vingt ans, mais celle des vingt-deux ans de l'Usine. Quoi qu'il en soit, je vérifierai exactement les décomptes reçus et vous les fournirai, évidemment.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Samedi, j'ai eu l'occasion de tenir un petit stand devant l'entrée du centre commercial

Eaux-Vives 2000, où d’ailleurs plusieurs collègues de ce Conseil sont venus acheter diverses choses. J’ai pu voir qu’à la sortie du magasin il y a un trou d’environ 80 centimètres de diamètre et profond de 10 centimètres. Visiblement, il y a déjà eu des accidents, notamment de personnes âgées. Y aurait-il la possibilité de reboucher ce trou au plus vite? Je crois que nous avons suffisamment de moyens pour faire ce petit travail devant l’entrée d’Eaux-Vives 2000.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je finirai par une réponse un peu humoristique. Lors d’une précédente séance de ce Conseil municipal, on m’a demandé d’aller cisailler deux supports à la place du Bouchet, deux supports qui n’avaient pas été coupés au ras du bitume et qui représentaient un danger. Renseignements pris, il se trouve que ces supports se situaient sur une autre commune. Là, Monsieur le conseiller municipal, je peux faire la même réponse. Je veux bien me renseigner auprès du Service du génie civil, qui dès demain matin, au lever du soleil, pourrait être sur place. Mais si le trou n’a pas été rebouché, c’est peut-être qu’il est sur le domaine privé... (*Remarque.*) On me dit que non, mais je me pencherai sur les plans. Toujours est-il que, même si le trou est sur le domaine privé, nous ferons en sorte qu’il soit rebouché.

Le président. Je tiens à saluer à la tribune du public MM. les députés Jean Romain, Cyril Aellen et Ivan Slatkine. (*Applaudissements.*)

5. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui seront renvoyées à la commission des pétitions:

- P-308 «Pour une rénovation de l’ancien site horticole de Beaulieu»;
- P-309, «Contre les grillades et les troubles de la tranquillité publique à la place de jeux du sentier du Promeneur-Solitaire, à Saint-Jean, 1203 Genève.»

Le bureau a reçu plusieurs motions d’ordonnancement, dont une qui ne vous surprendra pas, déposée par M^{me} Salerno. Il s’agit de traiter en urgence les rapports de majorité et de minorités PR-963 A/B/C de la commission des finances concernant le transfert et la vente des 2300 actions de 022 Télégénève SA.

Mise aux voix, la motion d’ordonnancement portant sur les rapports PR-963 A/B/C est acceptée par 46 oui contre 22 non (1 abstention).

Le président. Le débat concernant cette proposition aura lieu dès 20 h 30 précises.

La deuxième motion d'ordonnancement émane aussi du Conseil administratif et demande le traitement en urgence du rapport PR-1021 A/PR-1022 A, concernant la participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015. Je passe la parole à M. Sami Kanaan.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Effectivement, la commission des finances a statué sur cet objet et nos partenaires de Bâle et de Zurich ont déjà validé leur participation à l'Exposition universelle de Milan, qui permettra de faire un projet pour notre rayonnement culturel, touristique et scientifique – j'insiste là-dessus. Pour pouvoir aller de l'avant avec un partenaire privé, nous avons besoin d'une déclaration d'intention de la municipalité. Je vous rappelle que le crédit est conditionné ensuite à l'arrivée de partenaires publics et privés. Nous avons besoin de l'aval du Conseil municipal pour pouvoir participer pleinement à la préparation de cette exposition, qui aura lieu en 2015. Je vous remercie de traiter cet objet durant cette session, bien sûr après la proposition concernant Naxoo, qui est le plat de résistance.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-1021 A/PR-1022 A est acceptée par 45 oui contre 17 non (6 abstentions).

Le président. La troisième motion d'ordonnancement est déposée par les groupes des Verts, socialiste, démocrate-chrétien et libéral-radical, et demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution R-174 de MM. Jean-Charles Lathion, Adrien Genecand, Grégoire Carasso et Mathias Buschbeck: «022 Télégénève SA». Je donne la parole pour une minute à un membre de chaque groupe qui a signé cette résolution. Monsieur Carasso, vous avez la parole.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Cette résolution a été signée par les partis qui ne souhaitent pas faire échouer la vente des actions 022 Télégénève. Nous souhaitons donc lier la discussion de cette résolution à la discussion générale sur les rapports PR-963 A/B/C.

M. Pierre Vanek (EàG). Si j'étais moins poli que je ne le suis, je dirais qu'on se fout de notre gueule – mais je ne le dis pas, car je suis très poli... Cette résolution dit que le Conseil municipal, dans le cadre de la vente des actions de la Ville de Genève... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Vanek, s'il vous plaît, j'ai fait une erreur: vous n'êtes pas auteur de cette résolution, je vous prie donc de bien vouloir vous asseoir. Vous aurez tout le temps de prendre la parole après, des dizaines de fois. Je donne maintenant la parole à M. Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, la réaction de notre collègue Vanek donne vraiment le ton des débats de ce soir. On voit qu'un parti souhaite s'emparer de la problématique du personnel, en ignorant que dans ce parlement pratiquement tous les partis souhaitent aussi préserver le personnel et faire en sorte que cet aspect du débat soit de bonne tenue. Je regrette effectivement la réaction de M. Vanek qui donne le ton au débat. En tout cas, le Parti démocrate-chrétien votera cette résolution et n'ira pas sur le chemin où M. Vanek veut nous emmener... (*Brouhaha et huées.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-174 est acceptée par 48 oui contre 22 non (2 abstentions).

Le président. Cette résolution concernant 022-Télégenève sera traitée en même temps que les rapports PR-963 A/B/C.

Nous passons maintenant à la dernière motion d'ordonnancement déposée par MM. Spuhler, Bertinat et de Kalbermatten, qui demande de traiter en urgence la motion M-1087, intitulée «Plainpalais, nouveau compromis», inscrite à notre ordre du jour.

Monsieur Pastore, vous demandez la parole, mais vous n'êtes pas auteur de cette motion...

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Monsieur le président, je voudrais demander aux personnes assises en face d'arrêter leurs protestations, quolibets et autres pour qu'on puisse travailler calmement dans cette enceinte. On donne un mauvais exemple...

Le président. Monsieur Pastore, vous vous adressez au président, la police de ce parlement, c'est moi! Je donne la parole à M. Spuhler.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à voter cette motion d'ordonnancement. En effet, tout le monde se souvient des

débats par rapport aux 160 arbres de la plaine de Plainpalais que certains voulaient abattre. Finalement, on a envoyé pourrir – si j'ose me permettre ce terme – cet objet en commission, afin de laisser passer les élections. Nous estimons que le projet de la plaine de Plainpalais doit être encore discuté, car il est nécessaire aujourd'hui d'étudier les installations eau et électricité, afin de proposer un projet aux marchands de la plaine de Plainpalais. Je demande que cette motion soit traitée en urgence et renvoyée au Conseil administratif, afin qu'il puisse nous donner une réponse dans les trois mois.

M. Alain de Kalbermatten (DC). De façon pragmatique, le Parti démocrate-chrétien pense qu'avec les délais prévisibles, entre le renvoi en commission et un éventuel référendum, il serait nécessaire de trouver une solution temporaire, grâce à cette motion, ne serait-ce que pour les marchands. Cette motion donne cette possibilité: il faudrait qu'on puisse l'étudier correctement en commission pour ensuite aider les marchands.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'ai bien compris qu'on me donnait trois mois si cette motion était acceptée. Mais, Mesdames et Messieurs, j'avais bien pris acte que je devais trouver une solution et je peux vous annoncer que je suis en passe d'en trouver une. En septembre, je pourrai vous proposer quelque chose de concret pour faire en sorte de régler une fois pour toutes, je l'espère, l'ensemble de cette problématique.

Je n'ai pas constaté que des commerçants disaient qu'ils manquaient d'eau ou d'électricité. Il y a des problèmes d'eau et d'électricité, on les pallie déjà aujourd'hui par des aménagements de bouts de ficelle, si j'ose dire. Mais je ne pourrai pas venir avec une solution spécifique sur l'eau et l'électricité, parce que je viendrai avec une solution globale sur l'ensemble de cet aménagement.

Mesdames et Messieurs, vous êtes seuls juges de votre ordre du jour, mais je ne vois pas l'utilité de refaire ce débat, qui a été largement purgé à ce stade, me semble-t-il.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1087 est refusée par 39 non contre 23 oui (11 abstentions).

6. Proposition du Conseil administratif du 22 mai 2013 en vue de l'approbation du budget de la saison 2013-2014 du Grand Théâtre de Genève (PR-1028).

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif vous transmet le budget de la saison 2013-2014 et l'exposé des motifs de la Fondation du Grand Théâtre de Genève.

Le budget de la saison 2013-2014 du Grand Théâtre est équilibré. Sans les imputations internes, le total des charges et le total des produits se montent à 31 552 547 francs, soit 659 913 francs de moins qu'au budget 2012-2013 pour les charges et 660 313 francs de moins qu'au budget 2012-2013 pour les produits.

Les grands groupes de charges sont les suivants:

- 30 – Charges de personnel:
22 220 597 francs, soit 1 037 407 francs de plus qu'au budget 2012-2013.
- 31 – Biens, services et marchandises:
9 251 950 francs, soit 1 722 320 francs de moins qu'au budget 2012-2013.
- 33 – Amortissement:
80 000 francs, soit 25 000 francs de plus qu'au budget 2012-2013.

Les grands groupes de revenus sont les suivants:

- 42 – Revenus des biens:
8500 francs, soit 31 500 francs de moins qu'au budget 2012-2013.
- 43 – Revenus divers:
13 797 800 francs, soit 1 043 200 francs de moins qu'au budget 2012-2013.
- 46 – Subventions et allocations:
17 746 247 francs, soit 414 387 francs de plus qu'au budget 2012-2013.

Les imputations internes, qui s'équilibrent dans les charges et les revenus, se montent à 3 184 534 francs, soit le même montant inscrit au budget 2012-2013. Ces imputations correspondent à la valeur des locaux mis à disposition de la Fondation du Grand Théâtre par la Ville de Genève.

Conclusion

L'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre précise que le Conseil municipal examine et approuve le programme et le budget définitifs de chaque saison du Grand Théâtre. En référence à cette disposition, le Conseil administratif vous invite à approuver le budget de la saison 2013-2014 du Grand Théâtre en votant le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2013-2014 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Annexes:

- Exposé des motifs de la Fondation du Grand Théâtre du 26 avril 2013
- Budget de la saison 2013-2014 du Grand Théâtre



FONDATION DU GRAND THEATRE DE GENEVE

BUDGET DE LA SAISON 2013-2014

GRAND THEATRE DE GENEVE

BUDGET DE LA SAISON 2013 - 2014

Wagner, Mozart, Verdi
ou
Une saison aux couleurs du XIXe siècle

Si la saison 2013-2014 est principalement marquée par le ***Ring des Nibelungen***, il serait particulièrement erroné de sous-estimer le reste de la saison qui convoque trois compositeurs phares de la vie lyrique genevoise : Mozart, Verdi et Wagner. Parmi les grands classiques à l'affiche de la nouvelle saison figurent également des œuvres à découvrir ou à redécouvrir. Le Ballet du Grand Théâtre offrira deux nouvelles productions entre ses nombreuses tournées et de grandes stars de la scène internationale seront à l'affiche des productions d'opéra et des récitals qui, depuis quelques années, connaissent un engouement croissant.

Le Grand Théâtre peut s'enorgueillir de présenter les trois journées de ***L'anneau du Nibelung*** dans une même saison. Beaucoup de théâtres en rêvent, peu parviennent à concrétiser cette aventure titanique qui se terminera en mai 2014 par la présentation de deux cycles complets au cours de deux semaines consécutives. Un défi que, seuls l'investissement et le professionnalisme de chacune et de chacun, permet de relever. Le jeune public ne sera pas en reste, car il participera à cette aventure wagnérienne grâce à ***Siegfried ou qui deviendra le seigneur de l'anneau***, une adaptation de la deuxième journée du ***Ring*** pour les jeunes, mais également pour ceux que la longueur des ouvrages wagnériens effraie et qui sont persuadés qu'ils ne s'adressent pas à eux. Dans ce contexte, il devenait évident de faire découvrir au public une œuvre d'Ernest Reyer, ***Sigurd*** qui sera donnée en version concertante au Victoria Hall, et qui fut parfois à l'affiche de la Place de Neuve au début du XXe. Elle s'inspire également de *La chanson des Nibelungen* et des *Eddas*. Il s'agit d'une épopée avec les techniques du grand opéra français.

La saison fortement ancrée dans le XIXe siècle, qui a connu de profondes mutations sociales et industrielles, commence par une folle journée jaillie de la plume de Beaumarchais et revisitée par Mozart, une autre préfiguration de la révolution. En fin d'année, le Grand Théâtre invite à une folle nuit en compagnie de ***La Chauve-souris*** de Johann Strauss, une production déjà présentée au Grand Théâtre dans sa version allemande, et qui, cette fois-ci, sera interprétée en français, souvenir du fameux ***Réveillon*** qui fut à son origine.

Fin février et début mars, résonnera le célèbre « *Va pensiero...* » du chœur des esclaves de **Nabucco**, le cri d'espoir d'un peuple opprimé sous le joug d'un envahisseur. Et lorsqu'en fin de saison retentira « *Ebben ? Ne andro lontana...* », certains se souviendront du film **Diva** de Jean-Jacques Beneix et de la voix de Wilhelmenia Fernandez, ou du premier film de Tom Ford, **A single man**. Le moment sera à la découverte d'une œuvre, certes composite, qui mêle Wagner à Weber, au vérisme et au grand opéra français. Loin du soleil incandescent du vérisme, la neige de **La Wally** est tout aussi brûlante et fatale.

Le Ballet du Grand Théâtre, sans arrêt ovationné sur toutes les scènes où il paraît, réserve deux nouvelles créations à son public genevois. Michel Kelemenis, qui a marqué nos souvenirs avec **Cendrillon**, revient afin de nous offrir sa vision du **Songe d'une nuit d'été** sur des musiques de Mendelssohn. Nul doute qu'il va s'emparer de ce désordre amoureux de Shakespeare pour affirmer que le Ballet du Grand Théâtre s'inscrit dans la danse d'aujourd'hui, sans renier son ancrage dans l'histoire. C'est également l'occasion pour retrouver le **basel sinfonietta** qui fut notre partenaire orchestral pour **Richard III** de Giorgio Battistelli. Au mois de février, un nouveau programme de danse s'installera au BFM. **Mémoire de l'ombre** est construit sur des musiques de Gustav Mahler sélectionnées par Ken Ossola, un autre chorégraphe connu de la scène genevoise. Avec son talent d'orfèvre, Ken Ossola fait parler les corps afin d'exprimer un hymne d'amour au monde et à la vie. Michel Kelemenis et Ken Ossola, deux magiciens, qui ont chacun leur langage mais qui enchantent toujours, et qui illustrent la fidélité de la compagnie aux créateurs.

Fin avril, au BFM, le public pourra rencontrer les grandes compagnies chorégraphiques de Suisse. Le Ballet du Grand Théâtre ouvrira le **Festival Dansensuisse** en reprenant **Glory**, puis ce sera le tour du Ballet de l'Opéra de Zurich qui sera suivi par le Béjart Ballet. Ce mini-festival s'achèvera avec le Ballett Basel qui présentera **Absolut Danza**. Une manière pour le Grand Théâtre d'annoncer les festivités qui marqueront l'anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération helvétique.

Conforté et encouragé par un public toujours croissant pour les récitals, le Grand Théâtre a le grand bonheur d'accueillir des vedettes internationales afin de faire scintiller les sublimes facettes du lied, de la mélodie, de la romance ou de l'opéra. Soile Isokoski, la sublime Maréchale de **Rosenkavalier**, Leo Nucci, un des grands barytons verdi, Lawrence Brownlee qui nous a séduit dans **Il Barbiere di Siviglia** et qui compte parmi les plus grands ténors belcantistes du moment, sans parler des jeunes talents de l'académie du Mariinski, de Ferruccio Furlanetto, d'Anna-Caterina Antonacci que nous écouterons également dans **Sigurd**, et Jonas Kaufmann que le Grand Théâtre accueillera avec le Cercle du Grand Théâtre.

Pour la première fois le Grand Théâtre co-réaliserait un spectacle avec le Festival Archipel en accueillant un spectacle créé en août 2013 dans le cadre du festival de la Ruhrtriennale sous la direction de Heiner Goebbels. Une façon de rappeler que la musique d'aujourd'hui et la synergie institutionnelle ne sont pas de vains mots au Grand Théâtre. ***Delusion of the fury***, une création européenne, permettra de rencontrer l'univers d'Harry Partch, un des compositeurs américains parmi les plus originaux du XXe.

Une nouvelle saison ambitieuse qui, pour atteindre ses objectifs, aura besoin d'une grande rigueur financière, de beaucoup d'énergie, du soutien et de la confiance de tous ses partenaires, public, Ville, mécènes, sponsors... Un défi certes, mais qui correspond à la place que doit occuper Genève sur l'échiquier mondial du lyrique.

* * * * *

SÉANCE DU 24 JUIN 2013 (après-midi)
Proposition: budget 2013-2014 du Grand Théâtre

GRAND THEATRE DE GENEVE

Budget 2013/2014

BCF 8 mars 2013
CF 22 mars 2013

Numéro	Désignation	Comptes 2010/2011	Budget 2011/2012	Comptes 2011/2012	Budget 2012/2013	Budget 2013/2014	Ecart B 13/14 - B 12/13
3	charges (sans imputations internes)	-31'478'244.34	29'753'402	-29'384'821.17	32'212'460	31'594'324	-618'136.00
4	produits (sans imputations internes)	31'478'244.33	29'753'419	29'189'420.26	32'212'860	31'594'324	-618'536.00
	PERTES & PROFITS	-0.01	17	-195'400.91	400	0	-1'236'672.00
3	COMPTES DE CHARGES	-34'638'120.34	32'930'402	-32'561'198.17	35'396'994	34'778'858	-618'136
30	CHARGES DU PERSONNEL	-20'827'970.76	19'506'357	-19'290'171.87	21'183'190	22'262'374	1'079'184.00
300	Jetons de présence	-158'686.20	150'000	-161'070.20	165'000	165'000	0.00
301	Salaires & Traitements	-5'495'361.40	3'438'219	-3'580'233.65	4'269'770	4'349'700	79'930.00
3010	Personnel permanent	-3'981'355.45	2'133'219	-1'898'579.35	2'244'770	2'276'480	31'710.00
3011	Traitement personnel temporaire & Pers. Invité	-1'322'752.40	1'305'000	-1'614'524.25	1'943'000	1'970'000	27'000.00
3012	Traitement Stagiaires & Apprenants	-33'915.70	0	-11'433.90	19'000	20'000	1'000.00
3013	Heures supplémentaires & Indemn. Trav. Irreg.	-966.95	0	0.00	0	0	0.00
3014	Primes & Indemnités	-156'370.90	0	-55'696.15	63'000	83'220	20'220.00
302	Personnel artistique	-12'207'855.55	13'296'508	-12'930'579.65	13'776'650	14'769'270	992'620.00
3020	Traitement Personnel artistique	-6'112'799.30	6'795'084	-6'639'918.30	7'053'580	6'789'780	-263'800.00
3021	Traitement Personnel artistique temporaire	-24'074.90	15'000	-125'861.95	15'000	125'000	110'000.00
3024	Pers.Artistique - Primes & Indemnités de fonction	-308'297.35	277'424	-363'650.85	416'570	477'100	60'530.00
3025	Traitement Personnel Artistique de Spectacle	-5'762'684.00	6'209'000	-5'801'148.55	6'291'500	7'377'390	1'085'890.00
303	Assurances sociales	-1'027'646.75	792'211	-953'022.13	1'111'980	1'104'258	-7'722.06
3031	Ch.sociales - Cotisations AVS, AI, APG	-707'647.10	538'702	-634'962.28	734'510	716'889	-17'621.03
3032	Ch.sociales - Cotisations Ass.chômage	-128'537.90	103'857	-122'696.10	130'670	136'414	5'743.87
3033	Ch.sociales - Cotisations Ass.maternité	-5'961.90	5'572	-5'336.80	5'030	6'181	1'151.08
3034	Ch.sociales - Cotisations Alloc.familiales (ALFA)	-185'499.85	144'080	-183'546.95	241'770	241'950	180.04
3035	Ch. Sociales Fonds de formation professionnelle	0.00	0	-6'480.00	0	2'824	2'824.00
3038	Ch. Sociales s/provisions salaires & indemnités	0.00	0	0.00	0	0	0.00
304	Caisse de pension et de prévoyance	-1'134'378.30	1'160'082	-946'655.86	1'071'920	1'075'487	3'567.25
305	Assurance maladie et accidents	-509'878.13	403'837	-463'538.50	502'870	510'659	7'788.81
3051	Ch.sociales - Primes Ass.accidents	-369'638.48	294'239	-304'488.33	342'880	341'900	-979.96
3052	Ch.sociales - Primes Ass.perte gain maladie (APG)	-55'977.65	107'998	-90'380.17	92'780	99'519	6'738.77
3053	Ch.sociales - Part.assurance maladie	-78'750.00	0	-64'470.00	67'210	63'000	-4'210.00
3054	Ch.sociales - Cotisation au Fonds de décès	-5'512.00	1'600	-4'200.00	0	6'240	6'240.00
306	Prestations en nature	-76'777.05	10'000	-23'827.57	30'000	40'000	10'000.00
3061	Equipeement personnel et de sécurité	-54'656.30	10'000	-4'995.77	17'000	20'000	3'000.00
3062	Frais de repas, Réception aux collaborateurs	-22'120.75	0	-18'831.80	13'000	20'000	7'000.00
308	Personnel intérimaire	-177'479.25	211'500	-203'533.92	205'000	200'000	-5'000.00
309	Autres charges du personnel	-39'908.13	44'000	-27'710.39	50'000	48'000	-2'000.00
3090	Autres Ch. du personnel hors formation	-14'772.64	14'000	-12'374.90	23'000	23'000	0.00
3092	Formation	-25'135.49	30'000	-15'335.49	27'000.00	25'000	-2'000.00
31	BIENS, SERVICES & MARCHANDISES	-10'407'477.40	10'247'045	-10'028'037.16	10'974'270	9'251'950	-1'722'320.00
310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	-1'092'845.38	1'008'000	-917'028.23	1'200'130	989'000	-211'130.00
3100	Fournitures de bureau	-39'904.72	50'000	-38'572.57	51'430	48'000	-3'430.00
3101	Frais d'impression	-67'787.17	60'000	-46'720.49	68'200	55'000	-13'200.00
3102	Journaux, revues, revues spécialisées, Livres	-9'183.56	10'000	-6'348.43	10'000	10'000	0.00
3103	Publicité, impression, matériel	-648'980.71	543'000	-391'631.75	633'000	444'000	-189'000.00

SÉANCE DU 24 JUIN 2013 (après-midi)
Proposition: budget 2013-2014 du Grand Théâtre

313

GRAND THEATRE DE GENEVE

Budget 2013/2014

BCF 8 mars 2013
CF 22 mars 2013

Numéro	Désignation	Comptes 2010/2011	Budget 2011/2012	Comptes 2011/2012	Budget 2012/2013	Budget 2013/2014	Ecart B 13/14 - B 12/13
3104	Frais d'annonces et emplacements publicitaires	-326'989.22	345'000	-433'754.99	437'500	432'000	-5'500.00
311	Achat de mobilier, machines, véhicules, mat. d'éc	-621'656.91	647'000	-478'787.08	479'620	510'000	30'380.00
3111	Acquis. Machines, Outillages, Mobilier & Equipmts	-490'535.79	417'000	-380'037.03	277'000	320'000	43'000.00
3112	Acquisition d'équipements de sécurité	0.00	0	0.00	0	0	0.00
3114	Acquisition d'équipements informatiques	-131'121.12	230'000	-98'750.05	152'620	140'000	-12'620.00
3117	Acquisitions Eqpmts spécifiques de spectacles	0.00	0	0.00	50'000	50'000	0.00
312	Eau, Energie, Combustible	-10'479.76	15'000	-12'158.60	14'000	24'000	10'000.00
313	Achat de fournitures et marchandises	-2'890'809.48	3'350'900	-2'761'025.45	3'792'400	2'944'900	-847'500.00
3131	Achat de matériel et fournitures d'entretien	-255'561.94	176'700	-220'002.52	381'700	217'500	-164'200.00
3135	Achats/Location Production, Coproduction	-124'754.81	500'000	-416'029.94	662'300	50'000	-612'300.00
3136	Achats Matériel & Fournitures pour Productions	-2'172'392.89	2'250'000	-1'428'183.21	2'039'400	2'167'400	128'000.00
3138	Marchandises - Buvette, Bars, Restaurants	-330'274.62	334'200	-445'575.97	424'000	425'000	1'000.00
3138.5	Achats marchandises destinées à la vente	0.00	0	-2'565.60	10'000	10'000	0.00
3139	Frais Transport & Douane s/Achats	-7'825.22	90'000	-248'668.21	275'000	75'000	-200'000.00
314	Entretien des immeubles par des tiers	-342'060.19	335'000	-332'930.78	510'000	340'000	-170'000.00
315	Entretien d'objets mobiliers par des Tiers	-113'303.33	228'745	-148'099.21	175'450	158'000	-17'450.00
3151	Entr.Maint.Nett. Machines, Outil.Mobilier & Eqpmts	-36'183.17	62'600	-71'053.31	71'300	70'000	-1'300.00
3154	Entr.Maint.Nett. Eqpmts Informatiques & Photocop.	-9'033.05	91'145	-10'301.05	39'150	18'000	-21'150.00
3155	Entr.Maint.Nett. Décors, Accessoires & Costumes	-34'601.51	35'000	-35'387.85	35'000	35'000	0.00
3157	Entr.Maint.Nett Eqpmts spécifiques de spectacles	-33'485.60	40'000	-31'357.00	30'000	35'000	5'000.00
316	Loyer, fermage, et redevance d'utilisation	-1'086'930.36	940'000	-982'520.28	1'321'870	1'253'710	-68'160.00
3160	Loyer Immobilier, Surfaces	-762'741.61	609'000	-613'796.48	947'370	878'710	-68'660.00
3161	Location Machines, Outillage, Mobilier & Equipmts	-7'486.81	5'000	-21'970.36	19'500	10'000	-9'500.00
3163	Location Véhicules motorisés	0.00	0	-39'000.00	10'000	0	-10'000.00
3164	Location Equipements Informatiques & Photocopieurs	-243'805.39	275'000	-186'302.21	235'000	235'000	0.00
3165	Location Equipements et matériel plateau	-59'496.55	21'000	-102'411.23	80'000	100'000	20'000.00
3167	Location Instruments de musique	-13'400.00	30'000	-19'040.00	30'000	30'000	0.00
317	Dédommagements	-1'504'255.59	1'080'400	-1'809'130.58	1'270'630	1'233'760	-36'870.00
3170	Rbt Frais de Repas, Voy. & Hébergmts Pers.Interne	-586'274.32	340'000	-701'386.32	584'300	525'000	-59'300.00
3171	Défraiements, Frais Voy. & Hébergmts Pers.Invité	-653'359.50	437'400	-943'247.07	433'000	468'400	35'400.00
3172	Frais de réception GTG (Empl. Pers.invité, Tiers)	-195'895.68	225'000	-102'183.27	197'300	170'360	-26'940.00
3173	Frais de représentation (Invitation de tiers)	-68'726.09	58'000	-55'322.08	56'030	60'000	3'970.00
3179	Consommation interne	0.00	20'000	-6'991.84	0	10'000	10'000.00
318	Honoraires et prestations de services	-2'667'480.95	2'622'000	-2'481'340.90	2'140'170	1'758'580	-381'590.00
3180	Prestations de Surveillance et de Sécurité	-123'731.45	120'000	-118'011.30	130'000	130'000	0.00
3180.8	Elim.Déchets, Voirie, Déclassement	-62'189.93	40'000	-52'194.32	60'000	50'000	-10'000.00
3181	Honoraires de Publications	-112'873.60	100'000	-116'260.88	69'200	126'780	57'580.00
3182	Honoraires de Prestations Artistiques	-392'797.15	356'000	-596'995.50	481'000	452'000	-29'000.00
3183	Prestations Médicales	-37'918.00	40'000	-68'988.45	65'000	75'000	10'000.00
3183.1	Autres Honoraires & Prestations de Tiers	-202'818.54	206'000	-240'377.31	184'000	220'000	36'000.00
3184	Frais de communication	-162'865.39	130'000	-134'291.98	136'000	145'000	9'000.00
3185	Frais d'expédition (Courrier&Transport à l'extér.)	-597'512.36	750'000	-330'125.50	394'500	320'000	-74'500.00
3186	Primes d'assurances	-68'894.20	80'000	-81'979.17	85'000	82'000	-3'000.00

SÉANCE DU 24 JUIN 2013 (après-midi)
Proposition: budget 2013-2014 du Grand Théâtre

GRAND THEATRE DE GENEVE

Budget 2013/2014

BCF 8 mars 2013
CF 22 mars 2013

Numéro	Désignation	Comptes 2010/2011	Budget 2011/2012	Comptes 2011/2012	Budget 2012/2013	Budget 2013/2014	Ecart B 13/14 - B 12/13
3187	Frais bancaires et de recouvrement	-79'527.29	100'000	-66'409.03	99'720	92'000	-7'720.00
3188	Droits d'Auteurs	-812'409.25	690'000	-664'961.86	425'000	55'000	-370'000.00
3189	Redevances, Taxes & Impôts	-13'943.79	10'000	-10'745.60	10'750	10'800	50.00
319	Frais divers	-77'655.45	20'000	-105'016.05	70'000	40'000	-30'000.00
3190	Pertes de Changes	-64'824.85	0	-54'263.32	30'000	0	-30'000.00
3196	Autres Frais (Cotisation et Dédommagements)	-12'830.60	20'000	-50'752.73	40'000	40'000	0.00
33	AMORTISSEMENTS	-242'796.18	0	-66'612.14	55'000	80'000	25'000.00
330	Patrimoine financier	-241'343.18	0	-66'612.14	0	0	0.00
3300	Pertes s/ débiteurs	-241'343.18	0	-66'612.14	0	0	0.00
331	Amort. s/patrimoine administratif - ordinaire	-1'453.00	0	0.00	55'000	80'000	25'000.00
3310	Pertes s/ placements	-1'453.00	0	0.00	0	0	0.00
3315	Amortissements Immobilisations Corporelles	0.00	0	0.00	55'000	80'000	25'000.00
39	IMPUTATIONS INTERNES	-3'159'876.00	3'177'000	-3'176'377.00	3'184'534	3'184'534	0.00
396	VEGE charges - Location d'immeubles	-3'159'876.00	3'177'000	-3'176'377.00	3'184'534	3'184'534	0.00
4	REVENUS	34'638'120.33	32'930'419	32'365'797.26	35'397'394	34'778'858	-618'536.00
42	REVENUS DES BIENS	32'521.44	80'000	122'477.18	40'000	8'500	-31'500.00
420	Avoirs à vue	9'760.43	10'000	8'894.41	10'000	8'500	-1'500.00
4200	Produits des Intérêts	9'760.43	10'000	8'894.41	10'000	8'500	-1'500.00
421	Créances	3.78	20'000	0.00	0	0	0.00
422	Capitaux du patrimoine financier	0.00	0	0.00	0	0	0.00
424	Gains comptables s/placements du patrim. financ	0.00	0	0.00	0	0	0.00
429	Autres Revenus	22'757.23	50'000	113'582.77	30'000	0	-30'000.00
4290	Gains de Changes	22'757.23	50'000	113'582.77	30'000	0	-30'000.00
43	REVENUS DIVERS	14'281'814.25	14'670'070	12'610'064.40	14'841'000	13'797'800	-1'043'200.00
434	Redevances d'utilisation et prestations de service	13'248'916.80	13'325'470	11'353'364.64	13'520'000	12'921'200	-598'800.00
4340	Produits de la Billeterie, Abonnements	5'605'570.00	6'140'500	5'040'398.00	6'050'000	6'140'000	90'000.00
4341	Produits de la Billeterie, Entrées	5'464'424.67	4'776'970	3'923'425.09	5'257'000	4'484'200	-772'800.00
4342	Produits de la Billeterie, Taxes	42'531.19	3'000	62'449.05	32'000	32'000	0.00
4343	Produits de Repr. Externes (Tournées)	779'637.65	915'000	874'546.15	820'000	820'000	0.00
4344	Produits des Droits d'Enregistrements	138'107.68	135'000	144'347.04	138'000	142'000	4'000.00
4345	Produits Locations (Salle, Costumes & Vestiaires)	201'397.60	160'000	131'568.88	165'000	165'000	0.00
4347	Produits de la Publicité	288'670.18	350'000	401'672.90	300'000	370'000	70'000.00
4348	Produits de Restauration Buvette, Bars, Restaurant	728'577.83	845'000	774'957.53	758'000	768'000	10'000.00
435	Ventes de marchandises	478'802.54	1'155'000	447'386.52	1'067'400	663'000	-404'400.00
4351	Ventes des programmes	253'141.76	350'000	223'022.37	242'400	238'000	-4'400.00
4355	Ventes/locations Production, Produits Coproduction	221'635.70	800'000	221'822.05	820'000	420'000	-400'000.00
4356	Ventes d'Articles Divers	4'025.08	5'000	2'542.10	5'000	5'000	0.00
436	Dédommagements de tiers	504'779.58	149'600	261'491.82	213'600	183'600	-30'000.00
4361	Frais Refacturés à la clientèle	120'552.76	0	72'424.38	0	0	0.00
4362	Remboursement de Frais du Personnel	44'811.37	19'000	27'478.58	23'600	23'600	0.00
4366	Remboursement des Assurances Sociales	329'738.05	130'600	161'588.86	190'000	160'000	-30'000.00

SÉANCE DU 24 JUIN 2013 (après-midi)
Proposition: budget 2013-2014 du Grand Théâtre

315

GRAND THEATRE DE GENEVE

Budget 2013/2014

BCF 8 mars 2013
CF 22 mars 2013

Numéro	Désignation	Comptes 2010/2011	Budget 2011/2012	Comptes 2011/2012	Budget 2012/2013	Budget 2013/2014	Ecart B 13/14 - B 12/13
4367	Remboursement d'Assurances de Choses	9'677.40	0	0.00	0	0	0.00
439	Autres contributions	49'315.33	40'000	547'821.42	40'000	30'000	-10'000.00
46	SUBVENTIONS & ALLOCATIONS	17'163'908.64	15'003'349	16'456'878.68	17'331'860	17'788'024	456'164.00
461	Cantons	0.00	0.00	0.00	0	0	0.00
4610	Subventions Cantonales non Affectées	0.00	0	0.00	0	0	0.00
462	Communes	14'550'700.00	12'383'349	12'632'967.00	13'408'610	13'266'774	-141'836.00
4620	Subv. Ville de Genève non Affectées aux Spectacles	12'050'700.00	9'883'349	10'132'967.00	10'758'610	10'766'774	8'164.00
4621	Subv. Ville de Genève Affectées aux Spectacles	0.00	0	0.00	150'000	0	-150'000.00
4625	Subventions des Communes (Hors VGE)	2'500'000.00	2'500'000	2'500'000.00	2'500'000	2'500'000	0.00
469	Autres subventions et Allocations	2'613'208.64	2'620'000	3'823'911.68	3'923'250	4'521'250	598'000.00
4690	Produits de Mécénat	430'000.00	200'000	890'000.00	1'326'500	1'630'000	303'500.00
4691	Produits de Sponsoring & Partenariats	1'021'606.64	1'175'000	1'185'178.68	1'192'750	1'276'250	83'500.00
4692	Soutien d'organismes privés ou semi-publics	906'602.00	1'070'000	1'478'733.00	1'134'000	1'370'000	236'000.00
4693	Soutien de Sponsors/Partenaires affecté	255'000.00	175'000	270'000.00	270'000	245'000	-25'000.00
49	IMPUTATIONS INTERNES	3'159'876.00	3'177'000	3'176'377.00	3'184'534	3'184'534	0.00
496	VGE Produits - Location d'immeubles	3'159'876.00	3'177'000	3'176'377.00	3'184'534	3'184'534	0.00

Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères

Le président. Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer cette proposition à la commission des arts et de la culture.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission des arts et de la culture sont acceptés à l'unanimité (70 oui).

7. Proposition du Conseil administratif du 22 mai 2013 en vue de:

- **l'ouverture d'un crédit brut de 1 440 000 francs destiné à l'organisation d'un concours de projets d'architecture et aux études de deux bâtiments abritant un hébergement temporaire et des équipements pour les sports et la jeunesse, situés à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères, sur les parcelles N^{os} 4221 et 4222, feuille 19, du cadastre de la commune de Vernier, dont à déduire 225 000 francs de participation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social aux frais de concours en lien avec les bâtiments B et C, soit un montant net de 1 215 000 francs;**
- **l'octroi de deux droits de superficie distincts et permanents sur une partie des parcelles N^{os} 4221 et 4222, feuille 19 du cadastre de la commune de Vernier, à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en vue de la réalisation de deux immeubles de logements sociaux pérennes de type HBM (PR-1029).**

Préambule

Les parcelles N^{os} 4221, 4222 situées à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères, dans la commune de Vernier, sont actuellement occupées par les installations sportives du Bois-des-Frères et, dans leur partie nord, par deux petits immeubles de logements et des locaux artisanaux.

Le périmètre a fait l'objet d'une image directrice validée par notre Conseil en avril 2009. Sur cette base, le DCTI a répondu favorablement à une demande de renseignements déposée par la Ville de Genève en date du 29 octobre 2010.

Ensuite, une demande de modification du régime des zones d'affectation et un projet de plan localisé de quartier (PLQ 29819) ont été déposés et soumis à l'enquête publique à la fin de l'année 2011, la procédure d'adoption est actuellement en voie de finalisation.

Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier
et du Bois-des-Frères

Le projet de PLQ prévoit la construction de cinq bâtiments (A, B, C, D, E) dont quatre disposés en quinconce le long de la route de Vernier et un parallèlement à la route du Bois-des-Frères.

En date du 29 février 2012, le Conseil administratif en a fixé les affectations suivantes:

- les deux constructions A et E abriteront un programme mixte mis au point par les départements de la culture et du sport et de la cohésion sociale et de la solidarité, qui regroupera des espaces affectés à de l'hébergement temporaire, à des activités sportives et à des équipements destinés à la jeunesse;
- les trois immeubles B, C et D seront destinés au logement et activités:
 - les bâtiments B et C seront édifiés par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) après mise en droit de superficie du terrain;
 - le bâtiment D, étant situé sur une parcelle en mains de privés, la construction de cet immeuble sera assurée par ces derniers, raison pour laquelle il ne fait pas partie de la présente demande.

Exposé des motifs et programme

Immeubles B et C

Logements et activités

L'immeuble B, de cinq étages sur rez-de-chaussée + attique, sera affecté à des logements sociaux dès le troisième étage, tandis que le rez-de-chaussée et les deux premiers niveaux recevront des activités artisanales, commerciales ou administratives.

Sa surface brute de plancher (SBP) est de 2952 m², dont 1332 m² d'activités et 1620 m² d'habitation, lesquels permettront de mettre environ septante pièces sur le marché.

L'immeuble C de cinq étages sur rez-de-chaussée + attique, sera entièrement affecté à des logements sociaux.

Sa surface brute de plancher (SBP) de 3272 m² permettra de mettre environ cent trente pièces sur le marché.

Immeubles A et E

Logements temporaires

Depuis de nombreuses années, l'hébergement temporaire bon marché à Genève fait défaut. Les sportifs et les artistes qui se produisent à Genève (com-

Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier
et du Bois-des-Frères

pétions, spectacles) ne trouvent pas à se loger dans des conditions acceptables. A titre d'exemple, l'auberge de jeunesse située à la rue Rothschild aux Pâquis, présente un taux d'occupation par lit d'environ 65%, en constante augmentation.

Les cinq studios que la Ville de Genève met à disposition des artistes aux Halles de l'Île sont complets durant toute l'année; en 2012, 749 nuitées ont été refusées. A l'Hôtel Silva, en 2012, 21 demandes pour la location de chambres au prix de 47 francs par nuit ont été refusées car l'établissement était complet. Des demandes de chambres doubles et triples avec possibilité de cuisiner, pour des séjours de plusieurs semaines, ne sont pas satisfaites, car l'offre manque.

La construction d'un hébergement temporaire sur ce site répondra à cette demande d'autant plus que la situation géographique est très favorable: située à la route de Vernier, l'auberge sera proche des installations sportives du Bois-des-Frères, de l'aéroport et sera très bien desservie par les transports publics.

Cet établissement pourra loger, en plus de ses clients habituels, selon une convention passée entre la Ville de Genève et le gérant, les sportifs en stages, en formation ou participant à des compétitions dans notre ville. Actuellement, les sportifs sont logés dans les locaux de la protection civile.

Des chambres seront également mises à disposition pour loger les artistes n'habitant pas la région et travaillant ponctuellement dans les différentes institutions et associations culturelles qui fournissent des prestations pour le public genevois.

Cet établissement, dont le mode de gestion reste à déterminer, sera donné en gérance à un tiers, au moyen d'un appel à candidature.

Activités sportives

Un centre régional pour le tennis de table

Créée en 1932, l'Association genevoise de tennis de table compte aujourd'hui dix-neuf clubs résidents qui représentent 1500 membres, dont plus de 600 licenciés ainsi que seize écoles de formation «jeunesse et sport».

A Genève, l'activité des clubs de tennis de table est en constante augmentation. Pendant la saison 2010-2011 se sont tenues à Genève deux manifestations d'envergure: les «Championnats suisses jeunesse» et la «Rencontre internationale jeunesse» avec des résultats remarquables pour les sportifs genevois qui ont obtenu 16 podiums. La sélection genevoise a pour sa part obtenu la première place lors de la «Rencontre internationale jeunesse». Les divers tournois scolaires ont eu un énorme succès et le nombre de participants parmi les plus jeunes est en constante augmentation.

Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier
et du Bois-des-Frères

Depuis de nombreuses années, l'association est à la recherche d'une opportunité pour créer un centre régional. L'occasion qui se présente, de par sa situation attenante au centre sportif du Bois-des-Frères, offre plusieurs avantages: synergies avec les salles de compétition du centre des Bois-des-Frères, proximité de la future auberge de jeunesse et très bonne accessibilité au vu de sa situation à l'axe de nombreuses lignes de transport public et de sa proximité avec l'aéroport.

Cet équipement devrait offrir un potentiel d'environ 7 tables de compétition et 12 tables d'entraînement. Ce potentiel pourra être complété par les salles disponibles au centre du Bois-des-Frères et répondre ainsi aux dispositions édictées par l'International Table Tennis Fédération (ITTF) en matière de tournois et compétitions nationales et internationales.

Ce centre permettra aussi de regrouper sur un même lieu la structure d'entraînement pour la jeunesse. Afin d'assurer la relève, il offrira une permanence de pratique, un centre de formation et des stages. S'agissant d'un centre sportif régional, il sera examiné, le moment venu, en concertation avec le service cantonal du sport, dans quelle mesure une demande de participation financière à l'investissement pourrait être déposée dans le cadre des programmes de financement de la Confédération (CISIN).

Enfin, d'autres locaux destinés à des activités sportives, telles que la pratique des arts martiaux et des salles de dojo, viendront compléter l'offre de la Ville de Genève.

Activités pour la jeunesse

Des locaux de répétition de musique pour les jeunes seront réservés, avec une salle de 200 places. Ainsi des groupes permanents (pour une durée de séjour à déterminer selon appel à projets) ou en «résidence de courte ou moyenne durée» pourront préparer un concert, un spectacle ou une contreprestation en échange de l'utilisation du local de répétition. Cet équipement sera complété par un studio d'enregistrement qui permettra aux jeunes d'enregistrer leurs œuvres à des prix abordables.

Parking

Voitures

Un garage souterrain de 62 places, accessible depuis la route du Bois-des-Frères, sera construit pour les habitants (39 places) et pour les destinataires des locaux d'activité (23 places), tandis que 13 places de stationnement pour les visiteurs sont prévues à l'extérieur.

Dans le garage souterrain, une surface d'environ 300 m² sera réservée aux véhicules d'entretien des installations sportives du Bois-des-Frères et pour un dépôt de matériel pour les Ludobus.

Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier
et du Bois-des-Frères

Vélos

216 places sont prévues: la moitié à l'extérieur et l'autre moitié aux rez-de-chaussée des bâtiments.

Espaces publics

L'aménagement des espaces publics créés aux abords directs des immeubles offrira des cheminements piétons en relation avec le centre sportif et participera à la requalification de ce lieu.

Estimation sommaire du coût de l'opération

L'estimation du montant de l'opération se monte à 16 500 000 francs TTC (bâtiments A et E, y compris part garage souterrain et aménagements extérieurs). Les bâtiments B et C ne sont pas inclus dans ce montant étant pris en charge par la FVGLS.

Coût de l'étude

Le coût total inclut:

- un concours de projets d'architecture organisé conjointement par la Ville de Genève et la FVGLS pour les bâtiments A, B, C et E;
- les études pour les bâtiments A et E qui comprennent les phases de l'avant-projet, du projet, du devis général, y compris le dépôt de la requête en autorisation de construire, ainsi qu'une partie de la phase d'appels d'offres selon la répartition suivante:

<i>CFC</i>	Fr.	Fr.	<i>Total</i>
2 <u>Bâtiment</u>			990 000
29 Honoraires		990 000	
Architectes	605 000		
Ingénieurs civils	160 000		
Ingénieurs CVSE	130 000		
Ingénieurs spécialisés	95 000		
5 <u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>			350 000
50 Frais de concours		290 000	
52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents		60 000	
Coût total du crédit d'étude HT			<u>1 340 000</u>
Taxe sur la valeur ajoutée (8%) appliquée sur les CFC 2 à 5		107 200	

Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier
et du Bois-des-Frères

admis à	100 000
Total brut du crédit demandé TTC	1 440 000
A déduire participation de la FVGLS	<u>225 000</u>
Total net du crédit demandé TTC	<u>1 215 000</u>

Participation

La construction des bâtiments B et C sera réalisée par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Sa participation aux frais du concours est estimée à 225 000 francs TTC. Elle est déduite du montant brut du crédit demandé.

Référence au 8^e plan financier d'investissement 2013-2024

Cet objet n'est pas prévu au 8^e plan financier d'investissement PFI 2013-2024.

Charge financière

Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur 1 215 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 3 annuités, sera de 423 400 francs.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est la Direction du patrimoine bâti (DPBA). Le bénéficiaire est le Service des sports.

Régime foncier

Les immeubles de logements et d'équipements sportifs et pour la jeunesse seront situés sur les parcelles N^{os} 4221 et 4222, feuille 19, du cadastre de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève.

Droit de superficie

Le Conseil administratif a validé lors de sa séance du 29 février 2012, sous réserve de votre approbation, l'octroi des droits de superficie distinct et permanent à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en vue de

Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères

la réalisation de deux immeubles de logements sociaux pérennes de type HBM (bâtiment B et C).

Descriptif du projet

Les caractéristiques du projet que la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social devra réaliser sont les suivantes:

- deux bâtiments dont la situation et les gabarits seront définis par le PLQ et par le projet issu du concours de projets d'architecture;
- les logements réalisés doivent permettre de loger des ménages aux revenus les plus bas. Ils devront répondre aux critères de la loi pour la construction de logements d'utilité publique du 24 mai 2007 (respect d'un taux d'effort et d'un taux d'occupation par les locataires, contrôle des loyers par l'Etat);
- le coût des travaux d'aménagements extérieurs ainsi que les réseaux d'infrastructure de même que le coût de l'installation de chauffage centralisée seront répartis entre les différents partenaires, selon une clé encore à définir.

Conditions des droits de superficie

Les conditions de ces droits de superficie (durée, montant et mode de révision de la rente, etc.) seront définies d'entente avec le superficiaire. Elles dépendront, notamment, de la configuration du projet, de ses caractéristiques particulières et du projet de plan financier de l'opération. L'assiette définitive des droits de superficie seront définies selon l'autorisation de construire accordée.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets de délibérations ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 440 000 francs destiné à l'organisation d'un concours de projets d'architecture et aux études de deux bâtiments abritant un hébergement temporaire et des équi-

Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier
et du Bois-des-Frères

pements pour les sports et la jeunesse, situés à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères, sur les parcelles N^{os} 4221 et 4222, feuille 19, du cadastre de la commune de Vernier, dont à déduire 225 000 francs de participation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social aux frais de concours en lien avec le bâtiment B et C, soit un montant net de 1 215 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 440 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 3 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, radier, épurer, modifier toute servitude à charge ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire aux constructions projetées.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – L'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en vue de l'octroi à ladite fondation de deux droits de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3 du Code civil suisse, sur une partie des parcelles N^{os} 4221 et 4222, feuille 19 du cadastre de la commune de Vernier, pour la construction de deux immeubles de logements à caractère social, sont ratifiés et le Conseil administratif est autorisé à les convertir en actes authentiques.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, radier, épurer, modifier toute servitude à charge ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire aux constructions projetées.

Annexe: plan de situation, PLQ N° 29819

Proposition: comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

Le président. Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés sans opposition (63 oui et 1 abstention).

8. Proposition du Conseil administratif du 5 juin 2013 en vue de l'approbation des comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-1030).

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif soumet à votre approbation les comptes de la FVGLS arrêtés au 31 décembre 2011.

A l'appui de cette demande, le Conseil administratif vous transmet les éléments d'information suivants communiqués par la FVGLS:

- rapport d'activité 2011;
- rapport de l'organe de contrôle pour l'exercice 2011;
- compte de pertes et profits 2011;
- bilan au 31 décembre 2011;
- annexe aux comptes 2011.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1), de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2011, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2011, l'annexe aux

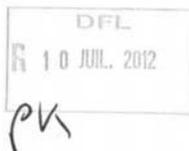
Proposition: comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

comptes 2011 et le rapport de l'organe de contrôle du 4 mai 2012 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social.

Annexes:

- Rapport d'activité 2011, compte de pertes et profits, bilan au 31 décembre 2011 et annexe aux comptes
- Rapport de l'organe de contrôle pour l'exercice 2011

Proposition: comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social



Aux membres du Conseil municipal
Aux membres du Conseil administratif
de la Ville

Genève, le 6 juillet 2012

Concerne : Rapport d'activité et comptes de l'exercice 2011 de la FVGLS

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social a le plaisir de vous adresser son rapport d'activité et les comptes de l'exercice 2011.

Notre Fondation doit au Conseil municipal et au Conseil administratif de la Ville de pouvoir disposer des fonds et des terrains nécessaires à ces réalisations. Vous trouverez dans ce rapport d'activité l'état de nos réalisations et les informations sur nos futurs projets.

Nous nous félicitons des excellents rapports de confiance et de la collaboration efficace que notre Fondation entretient avec les instances et les services de la Ville.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Sylvain LEHMANN
Président

Annexes mentionnées



FONDATION DE LA VILLE DE
GENEVE
POUR LE LOGEMENT SOCIAL

**RAPPORT
D'ACTIVITE**

EXERCICE 2011

L'objectif de la FVGLS:

« Développer le parc de logements sociaux à Genève »

Proposition: comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

Sommaire

- I. Présentation
- II. Organisation
 - 1. Conseil de Fondation
 - 2. Election statutaire
 - 3. Commissions
 - 4. Jetons de présence
 - 5. Siège de la Fondation et mandat de régie
 - 6. Professionnalisation
 - 7. Internet
- III. Rôle social de la Fondation
- IV. Patrimoine de la Fondation
- V. Gestion et entretien des immeubles
 - 1. Rénovation de l'immeuble de la rue Guye 2-4-6
- VI. Location
- VII. Finances
- VIII. Construction de nouveaux logements sociaux
 - 1. Constructions réalisées
 - A. Immeuble du 1-3, Rue du Cendrier
 - B. Foyer de Sécheron, 19-21 Avenue de France
 - C. Immeuble 108, Rue de Carouge/Maladière
 - 2. Projets de constructions
 - D. Projet d'Eco-quartier Jonction sur le site d'Artamis
 - E. Projet Rieu-Malagnou
 - F. Projet Louis Prévost
 - 3. Etat de la Dotation de la Ville de Genève
- IX. Approbation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2011

Proposition: comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

I. Présentation

- La Fondation de la Ville pour le logement social (anciennement Fondation HLM de la Ville de Genève, créée par une loi du 10 décembre 1955) est une fondation d'utilité publique au sens de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.
- Ses nouveaux statuts sont entrés en vigueur en date du 9 mai 2005.
- Son but est de faciliter la construction ou la rénovation de logements à loyers modérés, hors des contingences politiques. Elle bénéficie de la mise à disposition d'immeubles ou de terrains en droit de superficie et agit en tant que maître d'ouvrage.

Une nouvelle mission: Développer le parc de logements sociaux

- Après avoir géré un parc immobilier de 5 immeubles construits dans les années 1950 à 1987, la Fondation renoue depuis 2006 avec la construction de logements sociaux, notamment de par son important partenariat avec la Ville de Genève. Ainsi, la Fondation a achevé entre 2010 et 2011 la construction de trois nouveaux immeubles pour 126 nouveaux logements sociaux.

II. Organisation

1. Membres du Conseil de Fondation :

Membres désigné-e-s par les groupes politiques du Conseil municipal:

- BROGGINI Roberto (Verts)
- FERRIER Daniel (Rad.)
- GIESSELBAEK Morten (Ensemble à gauche, EàG), en remplacement dès juin 2011 de JOUSSON Guy (Agt)
- SCHREYER Gilbert, en remplacement dès juin 2011 de RUBELI Pacal (Udc)
- LOPAR Sanja, en remplacement dès juin 2011 de SAVARY Guy (PdC)
- VELASCO Alberto (Ps)
- MENOUD Denis (Mcg), dès juin 2011
- de COULON Linda (Lib.) jusqu'en juin 2011

- Membres désigné-e-s par le Conseil administratif :

- CARMONA -FISCHER Marozia
- CHAROLLAIS Isabelle
- LEHMANN Sylvain
- NECKER Théodore

2. Election statutaire

Le 7 septembre 2011, le Conseil a élu les membres suivants aux postes de :

Président : LEHMANN Sylvain
 Vice-président : FERRIER DANIEL, en remplacement de SAVARY Guy
 Secrétaire : BROGGINI Roberto
 Trésorier : MENOUD Denis, en remplacement de FERRIER Daniel

Proposition: comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

3. Commissions (dès septembre 2011)

Finances:	FERRIER Daniel, président NECKER Théodore LOPAR Sanja SCHREYER Gilbert LEHMANN Sylvain
Travaux et projets:	NECKER Theodore, président LOPAR Sanja GIESSELBAECK Morten CHAROLLAIS Isabelle BROGGINI Roberto SCHREYER Gilbert MENOUD Denis
Location	VELASCO Alberto SAVARY Guy, président CARMONA-FISCHER Marozia LOPAR Sanja SCHREYER Gilbert LEHMANN Sylvain

4. Jetons de présence

- Les membres du Conseil touchent des jetons de présence pour chaque assemblée plénière, pour les séances de commission (Location, Finances, Travaux) et pour les tâches particulières (administration, suivi des projets et des travaux, visites d'immeubles, etc).
- Le montant des jetons est de Frs 100.- bruts par heure, ajusté à Frs 110.- bruts à partir du 01.10.11, aligné sur celui des jetons de présence des membres des commissions parlementaires du Conseil municipal. Ce montant est identique pour le président et les autres membres.

5. Siège et mandat de régie

- La Fondation a son siège dans ses immeubles du foyer Sécheron, au 21 Avenue de France.
- La régie BROLLIET a été mandatée pour gérer les immeubles de la Fondation. Elle met à la disposition du Conseil de Fondation et de ses diverses commissions des locaux pour les séances. Elle assure également le secrétariat, ainsi que l'administration financière des comptes.

6. Professionnalisation

Secrétaire général: THOMAIDES Miltos

- Le Conseil a pris acte courant 2010 des limites de sa capacité de travail de milice. Suite à une procédure de sélection publique, le Conseil a engagé un Secrétaire général à 80%, chargé d'assurer la coordination générale et la gestion administrative de la Fondation. A ce titre le Secrétaire général est en charge des aspects opérationnels de la Fondation et appuie le Conseil dans ses décisions stratégiques. Un renforcement professionnel du secrétariat est d'ores et déjà décidé pour 2012.

Proposition: comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

- Cette professionnalisation s'est accompagnée de l'adoption d'un règlement interne à la Fondation, lequel précise les délégations de compétences respectives des membres du Conseil et du Secrétaire général, en ce qui concerne les engagements financiers et les paiements.

6. Internet

- La Fondation est présente sur internet, dans un site qui relate au public sa mission, son fonctionnement et ses réalisations (www.fvgl.ch). Il permet également aux membres du Conseil de partager et d'archiver la documentation en intranet.

III. Rôle social de la Fondation

- Les logements de la Fondation sont destinés à des personnes à revenu modeste. Lors des attributions d'appartements, elle sélectionne donc, parmi les demandes, les ménages dont le revenu global est modique et la situation la plus précaire.
- La Fondation attribue les logements disponibles en fonction de sa norme relative au taux d'occupation minimum, soit, dans la règle, une pièce de plus que le nombre de personnes.
- Pour ses immeubles non HBM et sauf situation exceptionnelle, elle fixe le loyer - quelle que soit la valeur objective du logement - à raison de 15 % du revenu du ménage brut, voire de 13 % pour les personnes au seul bénéfice de l'AVS ou d'une rente invalidité et de 8 % pour les apprentis. Le Tribunal des baux et loyers et la Cour de Justice (cf. Semaine judiciaire 1986, p.450 s) ont validé cette pratique. Lorsque des personnes voient leur loyer payé par l'OCPA ou par l'Hospice général, le loyer est fixé en fonction de sa valeur objective. Pour les personnes travaillant de manière indépendante, le loyer minimum est fixé à CHF 300.-.
- La Fondation contrôle annuellement l'évolution de ce revenu pour lequel le-la locataire est tenu-e de remettre les justificatifs requis. Si une modification du revenu intervient en cours d'année, et sur demande du-de la locataire concerné-e, le loyer est réadapté une seule fois au cours de l'année.
- Dans le cas où le revenu du ménage ne serait plus assimilable à un revenu modeste, le-la locataire doit libérer son logement dans un délai raisonnable afin que celui-ci soit mis à la disposition d'un ménage répondant mieux aux normes de la Fondation. Celle-ci s'efforce d'appliquer ces normes avec souplesse et humanité.
- Le choix des locataires incombe à la Commission Location. En conséquence, la sous-location totale ou partielle d'un appartement n'est pas autorisée.
- Les immeubles de la fondation bénéficient tous d'un-e concierge pour favoriser le lien social de proximité.

Proposition: comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

Actualités 2011

Au cours de l'année 2011, la Fondation a poursuivi plusieurs réflexions avec les objectifs suivants:

-Développer, par la construction ou l'acquisition, son parc immobilier dit «à 15%» pour accueillir les populations au revenu trop modeste pour le HBM.

La Fondation a par ailleurs décidé de:

-Réviser en profondeur son règlement de location, pour garantir en particulier qu'une population au revenu modeste bénéficie de ses appartements, en s'inspirant du nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM). Ce nouveau règlement sera appliqué aux nouveaux locataires dès le printemps 2012 et aux anciens locataires, dès janvier 2013.

-Elaborer des critères de pondération pour l'attribution de logements.

IV. Patrimoine de la Fondation

De 1955 à 2011, la Fondation a construit, puis rénové 8 immeubles, soit 24 allées et 549 logements.

24-26 rue des Vollandes (1956-1958)	= 48 logements + arcades
43-45 rue Caroline (1957-1959)	= 71 logements
2-6 rue Guye (1958-1960)	= 117 logements
27-37 rue du Grand-Bureau (1960-1963)	= 115 logements
76-82 rue de Montbrillant (1985-1987) (HBM)	= 64 logements + arcades + crèche
108B rue de Carouge/Maladière (2009-2010) (HBM)	= 26 logements + arcades
19-19A-19B, 21-21A-21B Avenue de France (2009-2011) (HBM)	= 91 logements + arcade
1-3 rue du Cendrier (2009-2011) (HBM)	= 17 logements + arcade + crèche

Le parc immobilier de la fondation est constitué de 8 immeubles, soit vingt-quatre allées, dont treize sont de type HBM. En outre, la Fondation dispose de 17 logements en loyer libre, issus de surélévations (2,4,6 rue Guye et 43-45 rue Caroline). Par décision du Conseil du 6 octobre 2010, ces anciens appartements seront progressivement passés en régime contrôlé à chaque changement de locataire. Les 3 appartements au dernier étage du nouvel immeuble de la rue 1-3 Cendrier, Cendrier 7-Rousseau 6, seront eux maintenus en loyer libre pour équilibrer les coûts de cette réalisation.

Au 31 décembre 2011, l'état locatif annuel total des appartements est de CHF 5'603'454.-, d'où un loyer annuel moyen à la pièce de CHF 2'892.85. Les locaux commerciaux représentent un état locatif de CHF 791'082.- et les parkings et garages un état locatif de CHF 372'600.-.

Proposition: comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

V. Gestion et entretien des immeubles

Le Conseil a fixé les seuils de responsabilité suivants pour l'attribution des travaux :

- jusqu'à CHF 5'000.-, le représentant de Broliet SA prend la décision, en accord avec le président de la commission des travaux
- de CHF 5'000.- à CHF 20'000.-, la commission des travaux prend la décision
- au delà de CHF 20'000.-, le Conseil de Fondation se prononce.

1.Rénovation de l'immeuble de la Rue Guye 2-4-6

- Les travaux de rénovation des immeubles ont représentés un coût de près de 8 millions de francs. Ils ont débutés en septembre 2009 et se sont achevés à l'automne 2011. Ils ont consisté à améliorer l'enveloppe du bâtiment, remplacer les menuiseries de façades (conformément à la norme SIA 380/1) et à rénover les locaux sanitaires, les cuisines, les alimentations eau froide et eau chaude, les écoulements, ainsi que la chaufferie, en installant une chaudière au gaz.
- Plusieurs séances d'information sur le déroulement des travaux de rénovation avec tous les locataires ont eu lieu depuis le début du chantier avec l'objectif de limiter au maximum les nuisances occasionnées par une telle rénovation.
- En avril 2007, le Conseil a mandaté M. Stéphane Fuchs (R4-Atelier de réalisation) comme délégué du maître de l'ouvrage.
- En septembre 2007, le bureau d'architectes Hoehchler (M.Brunn, Cl.Butty et M.Lopreno) a été choisi pour réaliser les travaux.
- Réalisations de deux arcades au rez de chaussée: La Fondation a décidé en 2011 de construire deux arcades aux extrémités du bâtiment. L'une, destinée aux habitants de l'immeuble, aura pour vocation de créer du lien entre les locataires et leurs voisins; l'autre arcade sera dévolue à un commerce de proximité.
- Ces travaux sont devisés à environ CHF 350'000.- et font actuellement l'objet d'une demande d'autorisation de construire.

VI. Location

- Une fiche d'inscription et un règlement sont à la disposition des candidat-e-s.
- Une fiche de demande de renseignements est adressée chaque année aux locataires pour vérifier, notamment, l'adéquation entre loyers et revenus.
- Une collaboratrice du service du contentieux de la régie est présente au début de chaque séance de la commission Location.
- Les personnes ayant des difficultés sont entendues par les commissaires qui proposent un accord évitant d'aller devant la commission de conciliation des baux et loyers.
- Le montant du contentieux est de CHF 19'310.40 pour lequel une provision de Frs 30'800.- a été effectuée.
- Le taux d'occupation est de 100%, tous les appartements étant reloués sans délais. Seuls 10 appartements ont été laissés vacants au sein des immeubles de la rue Guye, afin de permettre les rocades nécessaires à leurs rénovations.
- Le taux de rotation est de ~6,37%, soit 35 appartements reloués sur un total de 549 logements.

Proposition: comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

- La commission location a mandaté la Régie Broliet pour informatiser tous les dossiers de ses locataires afin d'en assurer un meilleur suivi, notamment pour le calcul annuel des loyers.
- La Fondation a exprimé son intérêt à rejoindre à l'horizon 2013 le projet d'une base de données unique à l'échelle cantonale (système d'information du logement SIDLO) pour la sélection des demandeurs de logement social.

VII. Finances

- La Fondation a pris la décision de rembourser un prêt de CHF 4'638'071,40 octroyé par la Ville de Genève dans les années 1980. Ce remboursement s'échelonne entre 2011 et 2013.
- La Fondation est exonérée des droits d'enregistrement.
- La fiduciaire BERNEY CONSEILS est mandatée en tant que réviseur des comptes.
- Les crédits s'élevaient au 31 décembre 2011 à un total de CHF 67'436'643.-, dont CHF 55'367'711.- de crédits hypothécaires pour un taux moyen de 2,60%.
- L'exercice 2011 se solde par un résultat positif de CHF 1'354'570.72
- Un mandat externe est confié à la Régie Broliet, pour étude, analyse et conseils concernant le financement de ses projets de construction et la gestion du patrimoine financier de la Fondation.

VIII. Construction de nouveaux logements sociaux

- En date du 15.02.06, le Conseil municipal et le Conseil administratif dotent la Fondation d'une enveloppe de 20 millions, lui permettant de disposer des mises de fond nécessaires à des opérations d'achats ou de constructions visant la promotion de logements à caractère social.
- Le Conseil administratif libère cette dotation par tranches de 5 millions, en fonction des nécessités de la Fondation.
- Pour chaque tranche perçue, la Fondation fournit un rapport au contrôle financier de la Ville, qui remet un rapport à la commission des Finances du Conseil municipal.
- A noter que courant 2011, sur requête de la Fondation, le Conseil Municipal a clarifié les termes de cette dotation.
- La Fondation a adhéré à l'Association Suisse pour l'Habitat (ASH) qui lui garantit des prêts avantageux.
- Le Département municipal des constructions de la Ville de Genève présente régulièrement au Conseil une série de projets envisagés pour la constructions de logements sociaux.
- Une Convention de partenariat entre la Fondation et la Ville a été signée en 2009 en vue d'une collaboration plus étroite, notamment avec le département des constructions. Afin de clarifier les relations de la Fondation avec l'administration municipale, toute aide technique demandée à la Ville fait l'objet d'un mandat rétribué par la Fondation. Certains travaux d'analyse, de suivi ou de promotion, notamment en matière de concours ou de procédures de marché public, peuvent en effet se révéler importants.

Proposition: comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

1. Constructions d'immeubles de logements réalisés

A. Immeuble 1-3 Rue du Cendrier : (2009-2011)

- En avril 2007, le Conseil municipal autorise la cession du terrain en droit de superficie à la Fondation.
- Les architectes lauréats du concours organisé par la Ville sont MM. Sergison, Bates et Jaccaud assistés de M. Lionel Spicher.
- La part du projet à charge de la Fondation se monte à près de 9 millions pour la construction de 14 logements HBM (label Minergie) et 3 appartements en loyer libre LUP. La dotation de la Ville de Genève pour cette réalisation est de CHF 1'000'000.-.
- Une crèche occupe une grande partie du nouvel immeuble et le coût de ses locaux est pris en charge par la Ville de Genève.
- Le délégué du maître de l'ouvrage est M. Dietesheim du bureau Tekhne.
- Des difficultés rencontrées sur le terrain au démarrage des travaux ont impliqué un changement des techniques constructives engendrant un retard et un surcoût de près de CHF 400'000.-.
- La pose de la première pierre a eu lieu le 5 octobre 2009 et la remise des appartements s'est effectuée en septembre 2011.

B. Foyer de Sécheron, 19-21 Avenue de France: (2009-2011)

- Les architectes lauréats du concours organisé par la Ville sont MM Monnerat, Hunger et Petitpierre, assistés de M. Wagnières et C. Gantner, du bureau MPH.
- En février 2006, le Conseil municipal autorise la cession à la Fondation, en droit de superficie, du terrain nécessaire à la réalisation de la part logement du projet, dont elle devient ainsi le maître de l'ouvrage.
- Le délégué du maître de l'ouvrage est M. Dietesheim du bureau Tekhné.
- Un cahier de répartition des charges a été arrêté entre les différents intervenants : la Ville pour la Maison de quartier et la crèche, la Fondation ad hoc pour l'EMS de 80 lits, la coopérative pour l'immeuble de 20 logements et La Fondation pour les 91 logements HBM (label Minergie).
- La Fondation est en charge du parking et des locaux du chauffage commun, la Ville prend en charge la gestion du parc. Pour le parking, il a été obtenu de baisser la norme «circulation 2000 pour la périphérie A» à 0,5 voiture par logement, et des places Mobility ont été octroyées.
- Le dépôt de la demande d'autorisation de construire a été effectué en octobre 2007. La pose de la première pierre a eu lieu le 27 janvier 2009.
- Le projet du chauffage au bois a été abandonné au bénéfice du projet réseau Genève-Lac-Nations (GLN) des SIG.
- La part de cette réalisation à charge de la Fondation se monte à près de 30 millions de francs. La dotation de la Ville de Genève pour cette réalisation s'élève à CHF 3'000'000.-.
- La remise des logements s'est effectuée en décembre 2010 pour le premier immeuble et en avril 2011 pour le second.

Proposition: comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

C. Immeuble 108 Rue de Carouge/Maladière : (2009-2010)

- En 2007, le Conseil municipal a levé la servitude cultuelle liée à l'ancienne construction du Temple de la Roseraie, pour autant que le nouveau projet comporte une moitié de logements sociaux.
- L'Eglise protestante genevoise a confié à IMPLENIA la construction de 24 logements en PPE (sur la rue de la Maladière) et de 26 logements HBM (angle rue de Carouge).
- La Fondation a acheté en juin 2010 l'immeuble HBM (label Minergie) «clé en mains» pour la somme de CHF 9'750'000.-. Le coût total de l'opération est de CHF 10'045'000.-. La dotation de la Ville de Genève pour cette réalisation est de CHF 1'100'000.-.
- La pose de la première pierre a eu lieu le 16 février 2009 et l'immeuble est livré à fin juin 2010.
- Les premiers locataires sont entrés dans leurs appartements le 15 juillet 2010.

2. Projets de construction d'immeubles de logements

D. Projet d'Eco-quartier Jonction sur le site d'Artamis : (2012-2014)

- En mars 2008, la Fondation a été choisie par le CA pour construire une part des futurs logements prévus sur ce site, soit une centaine de logements HBM (label Minergie). La Fondation bénéficiera d'un droit de superficie.
- Un contrat de société simple a été signé entre l'Etat, la Ville, la CODHA, la Coopérative des Rois et la Fondation.
- Le concours d'architectes a récompensé le projet du bureau d'architectes Dreier et Frenzel. Un mandat d'assistance au maître d'ouvrage a été confié au bureau Tekhne, représenté par M. Cochard.
- Le début des travaux pour les quelques 300 logements de ce site est prévu pour le deuxième semestre 2012, suite à la dépollution en cours du site et le dépôt du PLQ à l'été 2011.
- Ce projet est devisé pour la partie fondation à près de 40 mio. Une première tranche de CHF 2'000'000.- de la dotation de la Ville de Genève pour cette opération a été versée en 2010.
- Un appel à projets a été lancé en été 2010 par les trois constructeurs pour sélectionner les futurs locataires des surfaces d'activités de l'écoquartier.

E. Projet Rieu-Malagnou: (2012-2014)

- Le Conseil municipal a accordé un droit de superficie à la Fondation pour la construction de 35 logements.
- Les autres maîtres d'ouvrages sont l'Eglise protestante, la paroisse protestante ainsi qu'un promoteur privé.
- Le début des travaux est prévu au courant de l'automne 2012.
- Ce projet est devisé pour la partie fondation à près de 10 mio.

Proposition: comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

F. Projet Louis Prévost: (2013-2015)

- Le Conseil municipal a accordé un droit de superficie à la Fondation pour la construction de 50 logements.
- La fondation va lancer, un concours de projets d'architectures en été 2012, un mandat pour l'organisation du concours a été confié au Service d'architecture de la Ville de Genève.

3. Etat de la dotation de la Ville de Genève du 15.02.2006

	Déjà versée	Engagée projets
A. Foyer de Sécheron:	CHF 3'000'000	
B. Rue du Cendrier:	CHF 1'000'000	
C. Rue de Carouge/Maladière:	CHF 1'100'000	
E. Projet Ecoquartier Jonction:	CHF 2'000'000	CHF 4'000'000
F. Projet Rieu Malagnou :	CHF 1'000'000	CHF 500'000
G. Projet Louis Prévost.		CHF 1'500'000
Total :	CHF 8'100'000	CHF 6'000'000

Solde: CHF 5'900'000

IX. Approbation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2011

- Le Bilan et le compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2011 sont annexés au présent rapport.
- L'exercice 2011 se solde par un résultat positif de CHF 1'354'570.72
- Les disponibilités qui ressortent des bénéfiques reportés servent à financer partiellement les travaux de rénovation lourde que la Fondation réalise.
- Le rapport de l'organe de contrôle figure dans le présent rapport.
- Les comptes 2011 sont approuvés à l'unanimité par le plénum en date du 6 juin 2012.
- MM Ferrier et Lehmann sont nommés à la charge de contrôleurs des comptes.
- Le Rapport 2011 est approuvé en date du 6 juin 2012.
- Il est adressé par courrier postal à la Présidente du Conseil municipal, à la Conseillère administrative et aux Conseillers administratifs, ainsi qu'aux membres de la Commission des Finances.
- Il est adressé par courrier électronique aux Conseillères municipales et aux Conseillers municipaux.

Proposition: comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

Pour le Conseil: Sylvain Lehmann, président



Annexe: comptes 2011 (Rapport de l'organe de contrôle, Bilan, Comptes profits et pertes, Détails produits et charges par immeuble).

berney associés

**FONDATION
DE LA VILLE DE GENEVE
POUR LE LOGEMENT SOCIAL**
Genève

rapport de l'organe de révision sur le
contrôle restreint de l'exercice 2011 au
conseil de fondation

berney associés

Genève, le 4 mai 2012

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT
DE L'EXERCICE 2011 AU CONSEIL DE FONDATION DE LA FONDATION
DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL, GENEVE**

Mesdames, Messieurs les Membres,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, et annexe) de la FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL, Genève, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels en conformité avec la loi Suisse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels présentant un bénéfice au bilan de CHF 24'888'394.15 ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs les Membres, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

berney & associés sa
société fiduciaire

8, rue du nant
case postale 6268
1211 Genève 6
t +41 22 787 09 09
f +41 22 787 09 10

4, rue étraz
1003 Lussonne
t +41 58 234 91 00
f +41 58 234 91 01

1, rue arthur parchet
case postale 284
1800 Vevey
t +41 24 482 42 00
f +41 24 482 42 01

groupeberney.com

BERNEY & ASSOCIES SA
Société Fiduciaire SA


Gilles CHANEZ
Expert-réviseur agréé


Raphaël LEVEAU
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexes : comptes annuels comprenant : bilan, compte de profits et pertes et annexe

**FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE
POUR LE LOGEMENT SOCIAL**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
ACTIF		
<u>Actif Immobilisé</u>		
<u>Immeubles</u>		
Vollandes	7'751'647.65	7'751'647.65
Caroline	11'477'363.15	11'477'363.15
Guye	6'366'119.85	6'366'119.85
Rénovation Guye	3'521'019.65	4'789'549.75
Part frais rénovation Guye en charge	0.00	(3'831'639.80)
	<hr/> 9'887'139.50	<hr/> 7'324'029.80
Grand-Bureau	14'443'215.95	14'443'215.95
Montbrillant	14'195'191.30	14'195'191.30
Fonds d'amortissement groupe Montbrillant	(3'258'700.00)	(3'116'700.00)
	<hr/> 10'936'491.30	<hr/> 11'078'491.30
France "Foyer Sécheron"	28'206'693.97	24'688'382.91
Fonds d'amortissement groupe France "Foyer Sécheron"	(282'000.00)	0.00
	<hr/> 27'924'693.97	<hr/> 24'688'382.91
Cendrier	8'209'957.09	4'734'570.53
Fonds d'amortissement groupe Cendrier	(83'000.00)	0.00
	<hr/> 8'126'957.09	<hr/> 4'734'570.53
Carouge "Maladière"	10'004'487.25	10'045'145.60
Ecoquartier Jonction "Artamis"	1'392'068.35	498'048.75
Rieu Malagnou	76'480.00	0.00
<u>Financier</u>		
Parts sociales CCL	5'000.00	5'000.00
	<hr/> 5'000.00	<hr/> 5'000.00
Total Actif Immobilisé	<hr/> 102'025'544.21	<hr/> 92'045'895.64
<u>Actif circulant</u>		
BCGe - c/c	4'771'551.09	5'684'870.54
BCGe - c/c Artamis (Ecoquartier Jonction)	695'357.85	1'588'649.50
BCGe - c/c Rieu Malagnou	923'650.85	0.00
BCGe - c/réserve PPE Montbrillant dépendances	136'585.65	127'696.80
CS - c/c Guye	0.00	207'341.25
Actifs transitoires	107'248.70	10'473.95
Loyers à recevoir	96'469.55	81'310.00
Impôt anticipé à récupérer	4'193.99	2'221.64
	<hr/> 6'734'057.68	<hr/> 7'702'583.68
Total Actif circulant	<hr/> 6'734'057.68	<hr/> 7'702'583.68
Total ACTIF	<hr/> 108'759'601.89	<hr/> 99'748'459.32

Proposition: comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

**FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE
POUR LE LOGEMENT SOCIAL**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
<u>PASSIF</u>		
<u>Fonds propres</u>		
Capital	1'725'000.00	1'725'000.00
Dotation Ville de Genève	6'000'000.00	6'000'000.00
Dotation Ville de Genève (France)	3'000'000.00	3'000'000.00
Dotation Ville de Genève (Cendrier 1-3)	1'000'000.00	1'000'000.00
Dotation Ville de Genève (Carouge)	1'100'000.00	1'100'000.00
Dotation Ville de Genève (Artamis)	2'000'000.00	2'000'000.00
Dotation Ville de Genève (Rieu/Malagnou)	1'000'000.00	0.00
Profits et pertes reportés	23'533'823.43	26'172'961.26
Résultat de l'exercice	1'364'670.72	(2'639'137.83)
Total Fonds propres	40'713'394.15	38'358'823.43
<u>Fonds étrangers à long terme</u>		
Emprunt Ville de Genève	2'638'071.40	4'638'071.40
Emprunt ASH (Cendrier)	510'000.00	510'000.00
Emprunt ASH (Guye)	3'510'000.00	3'510'000.00
Emprunt ASH (France)	2'730'000.00	2'730'000.00
Crédit de construction Banque Alternative (France)	9'282'878.97	5'764'492.46
Emprunt Banque Alternative (France)	12'300'000.00	12'300'000.00
Emprunt BCGe (Cendrier)	5'050'000.00	2'800'000.00
<u>Emprunts hypothécaires</u>		
Vollandes	1'369'200.00	1'401'800.00
Caroline	742'400.00	803'100.00
Guye	3'320'000.00	2'380'000.00
Grand-Bureau	4'800'000.00	4'860'000.00
Montbrillant	9'819'540.00	9'950'470.00
Carouge	8'578'500.00	8'643'000.00
Total Fonds étrangers à long terme	64'650'590.37	60'290'933.86
<u>Fonds étrangers à court terme</u>		
Brollet SA - c/c Fondation	276'074.54	436'817.54
BCGe - c/c Cendrier	1'430'300.85	204'842.14
Crédit Suisse - crédit de construction Guye	1'355'752.13	0.00
Passifs transitaires	129'324.10	214'230.50
Loyers payés d'avance	36'779.95	70'865.05
Provision grands travaux PPE Montbrillant dépendances	136'585.80	127'696.80
Provision pour pertes sur loyers	30'800.00	44'250.00
Total Fonds étrangers à court terme	3'395'617.37	1'098'702.03
Total PASSIF	108'759'601.89	99'748'459.32

**FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE
POUR LE LOGEMENT SOCIAL**

COMPTE DE PROFITS ET PERTES 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
<u>PRODUITS</u>		
Loyers	6'374'184.00	4'705'384.50
Produits financiers	5'806.92	7'044.38
Dissol. Provision pour pertes sur loyers	13'450.00	0.00
Total PRODUITS	6'393'440.92	4'712'428.88
 <u>CHARGES</u>		
Charges courantes	1'207'760.45	1'058'441.55
Entretien-réparations	1'080'802.75	841'538.32
Travaux rénovation Guye	0.00	3'831'639.80
Impôts	86'804.55	82'605.25
Intérêts financiers	1'527'771.90	861'120.25
Droit de superficie	188'087.30	110'720.80
Frais d'administration, secrétariat & divers	100'794.65	140'335.19
Salaire	128'607.10	114'930.20
Jetons de présence	193'604.50	140'565.15
Honoraires réviseurs	8'748.00	8'392.80
Attrib. à Provision grands travaux PPE Montbrillant	8'889.00	9'527.40
Attrib. à Provision pour pertes sur loyers	0.00	9'750.00
Amortissement s/groupe Montbrillant	142'000.00	142'000.00
Amortissement s/groupe France	282'000.00	0.00
Amortissement s/groupe Rousseau/Cendrier	83'000.00	0.00
Total CHARGES	5'038'870.20	7'351'566.71
 PERTE / BENEFICE DE L'EXERCICE	 1'354'570.72	 (2'639'137.83)
 Bénéfice reporté exercice précédent	 23'533'823.43	 26'172'961.26
Perte / Bénéfice de l'exercice	1'354'570.72	(2'639'137.83)
 Bénéfice au bilan	 24'888'394.15	 23'533'823.43

SÉANCE DU 24 JUIN 2013 (après-midi) 345
 Proposition: comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour
 le logement social

**FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE
 POUR LE LOGEMENT SOCIAL**

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2011

1 - Informations générales sur la fondation

Le but de la fondation est la construction ou l'achat de bâtiments sains et économiques et de leurs dépendances et annexes, destinés à loger les ménages à revenus modérés.

Date des derniers statuts 23.02.2004

Adresse de correspondance et adresse de l'organe chargé de la tenue de la comptabilité
 Régie Broillet SA
 36, av. Cardinal-Mermillod
 1227 Carouge

Organe de révision
 Berney Associés SA
 8, rue du Nant
 1207 Genève

Conseil de fondation

Nom et Prénom	Fonction	Salarié de la fondation	Jetons de présence	Mode de signature
BROGGINI ROBERTO	SECRETAIRE	NON	OUI	signature collective
CHAROLLAIS ISABELLE		NON	OUI	signature collective
DE COULON LINDA		NON	OUI	signature collective
FERRIER DANIEL	TRESORIER	NON	OUI	signature collective
JOUSSON GUY		NON	OUI	signature collective
LEHMANN SYLVAIN	PRESIDENT	NON	OUI	signature collective
SAVARY GUY	VICE-PRESIDENT	NON	OUI	signature collective
THOMAIDES MILTOS	SECRETAIRE-GENERAL	OUI	NON	signature collective
CARMONA FISCHER MAROZIA		NON	OUI	signature collective
NECKER THEODORE		NON	OUI	signature collective
VELASCO ALBERTO		NON	OUI	signature collective
RUBELI PASCAL		NON	OUI	signature collective

Exonération fiscale

La fondation est au bénéfice d'une exonération fiscale au niveau cantonal et fédéral, datée du 18 novembre 1981, et ceci pour une durée indéterminée.

2 - Principes comptables applicables

Principes de base - Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables légaux en Suisse et sur la base des coûts historiques. Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

Débiteurs - Les débiteurs clients sont comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires pour débiteurs douteux.

Immeubles - Les immeubles sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition. Exception faite des immeubles de Montbrillant, France et Cendrier sur lesquels un amortissement est calculé en raison de l'existence de droit de superficie.

Proposition: comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

3 - Fonds étrangers à long terme

	Solde au 01.01.2011	Amort. 2011	Solde au 31.12.2011	Amort. 2012 prévu
Vollandes	1401'800	32'600	1'369'200	32'600
Mouettes	803'100	60'700	742'400	60'700
Charmilles (Guye)	2'380'000	60'000	2'320'000	60'000
Guye Crédit Suisse	1'000'000	0	1'000'000	0
Grand-Bureau	4'860'000	60'000	4'800'000	60'000
Montbrillant	9'950'470	130'930	9'819'540	130'930
Emprunt Ville de Genève	4'638'071	2'000'000	2'638'071	1'000'000
Emprunt ASH (France)	2'730'000	0	2'730'000	160'600
Crédit de construction (France)	5'764'492	0	9'282'879	0
Emprunt ASH (Cendrier)	510'000	0	510'000	28'400
Emprunt ASH (Guye)	3'510'000	0	3'510'000	195'000
Banque Alternative (France)	12'300'000	0	12'300'000	120'000
Banque Cantonale de Genève (Cendrier)	2'600'000	0	5'050'000	0
Banque Cantonale de Genève (Carouge)	8'643'000	64'500	8'578'500	64'500
Crédit de construction (Guye)	-207'341	0	1'355'762	0
Crédit de construction (Cendrier)	204'842	0	1'430'301	60'000

2 - Engagements

	31.12.2011	31.12.2010
Hypothèque légale en faveur de la Ville de Genève	334'011	334'011
Hypothèque légale en faveur de l'Etat de Genève	2'145'000	2'145'000
Cédules hypothécaires	9'167'411	9'167'411

3 - Engagements d'immobilisations futures

Selon la délibération du 15 février 2006 du Conseil Municipal de la Ville de Genève, un montant de CHF 20'000'000.- est mis à disposition de la Fondation pour soutenir la création de logements sociaux. Cette décision a fait également l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat du 12 avril 2006 et d'un échange de correspondance des 12 juin 2007 et 25 juin 2007 entre le Conseil Administratif de la Ville de Genève et le Département des constructions et des technologies de l'information. Les montants suivants ont été versés à la Fondation :

Pour le France (Foyer de Sécheron) :

Au cours de l'année 2006	1'000'000
Au cours de l'année 2007	2'000'000
Au cours de l'année 2008	0
Au cours de l'année 2009	0
Au cours de l'année 2010	0
Au cours de l'année 2011	0
Total au 31.12.2011	3'000'000

Selon le plan financier initial du 05.04.2008 le coût total s'établit à 30'767'000

Pour Cendrier 1-3 :

Au cours de l'année 2007	1'000'000
Au cours de l'année 2008	0
Au cours de l'année 2009	0
Au cours de l'année 2010	0
Au cours de l'année 2011	0
Total au 31.12.2011	1'000'000

Selon le plan financier initial du 08.11.2008 le coût total s'établit à 8'254'568

Pour Carouge (Maladière) :

Au cours de l'année 2008	1'100'000
Au cours de l'année 2009	0
Au cours de l'année 2010	0
Au cours de l'année 2011	0
Total au 31.12.2011	1'100'000

Selon le plan financier initial du 06.8.2008 le coût total s'établit à 10'320'300

Pour Ecoquartier Jonction (Artamis) :

Au cours de l'année 2010	2'000'000
Au cours de l'année 2011	0
Total au 31.12.2011	2'000'000

Pour Rieu (Malagnou) :

Au cours de l'année 2011	1'000'000
Total au 31.12.2011	1'000'000

Il est par ailleurs précisé que selon l'arrêté du conseil municipal de la ville de Genève, décidé lors de la séance du 12 octobre 2011, le montant de CHF 20'000'000.- est exonéré d'intérêts.

Proposition: comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

4 - Valeur d'assurances immeubles

	2011	2010
Vollandes 24-26	12'704'704	12'560'113
Caroline 43-45	21'302'670	21'060'227
Guye 2-4-6	24'659'162	24'378'519
Grand-Bureau 27-29-31-33-35-37	20'911'017	20'673'031
Montbrillant 76/78 - 80/82	20'794'446	20'557'787
Carouge 108B	10'438'803	10'320'000
Avenue de France 21/21A/21B	12'770'338	12'625'000
Avenue de France 19/19A/19B	12'770'338	0
Rousseau 6 /Cendrier 7	11'235'000	0

5 - Divers

Le groupe d'immeubles de Montbrillant est au bénéfice d'un droit de superficie dès l'année 1988 et pour 99 ans.

Le Foyer Sôcheron (Avenue Blanc/Avenue de France) est au bénéfice d'un droit de superficie dès l'année 2006 et pour 99 ans selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 12 avril 2006. L'inscription de ce droit au registre foncier sera effectué à la fin des travaux.

Les parcelles sises rue du Cendrier 1-3 sont au bénéfice d'un droit de superficie dès l'année 2007 et pour 99 ans selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 juin 2007. L'inscription de ce droit au registre foncier sera effectué à la fin des travaux.

6 - Indications sur la réalisation d'une évaluation du risque

Le conseil de fondation procède à une évaluation des risques annuelle, évalue les impacts et prends les mesures nécessaires afin de les réduire à un niveau acceptable.

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

Le président. Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer cette proposition à la commission des finances.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à l'unanimité (65 oui).

9. Proposition du Conseil administratif du 5 juin 2013 en vue de l'approbation des comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-1031).

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif soumet à votre approbation les comptes de la FVGLS arrêtés au 31 décembre 2012.

A l'appui de cette demande, le Conseil administratif vous transmet les éléments d'information suivants communiqués par la FVGLS:

- rapport d'activité 2012;
- rapport de l'organe de contrôle pour l'exercice 2012;
- compte de pertes et profits 2012;
- bilan au 31 décembre 2012;
- annexe aux comptes 2012.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1), de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2012, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2012, l'annexe aux

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

comptes 2012 et le rapport de l'organe de contrôle du 30 avril 2013 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Annexes:

- Rapport d'activité 2012, compte de pertes et profits, bilan au 31 décembre 2012 et annexe aux comptes
- Rapport de l'organe de contrôle pour l'exercice 2012

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

**FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE
POUR LE LOGEMENT SOCIAL**

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2012

1 - Informations générales sur la fondation

Le but de la fondation est la construction ou l'achat de bâtiments salubres et économiques et de leurs dépendances et annexes, destinés à loger les ménages à revenus modérés.

Date des derniers statuts

23.02.2004

Adresse de correspondance et adresse de l'organe chargé de la tenue de la comptabilité

Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

Monsieur Miltiade THOMAIDES

21, avenue de France

1202 Genève

Téléphone

022.321.72.48

Adresse e-mail

miltos.thomaides@fvqls.ch

Organe de révision

Fiduciaire TECAFIN SA

Monsieur Stéphane JACQUES

7, avenue Krieg

1208 Genève

Téléphone

022.347.78.78

Fax

022.347.47.69

Adresse e-mail

sjacques@tecafin.ch

Conseil de fondation

Noms et Prénoms	Fonctions	Salarié de la fondation	Jetons de présence	Mode de signature
M. LEHMANN Sylvain	PRESIDENT	NON	OUI	signature collective
M. FERRIER Daniel	VICE-PRESIDENT	NON	OUI	signature collective
M. BROGGINI Roberto	SECRETAIRE	NON	OUI	signature collective
M. SORMANNI Daniel	TRESORIER	NON	OUI	signature collective
Mme CARMONA FISCHER Marozia	MEMBRE	NON	OUI	signature collective
Mme CHAROLLAIS Isabelle	MEMBRE	NON	OUI	signature collective
M. GISSELBAEK Morten	MEMBRE	NON	OUI	signature collective
Mme LOPAR Sanja	MEMBRE	NON	OUI	signature collective
M. NECKER Théodore	MEMBRE	NON	OUI	signature collective
M. SCHREYER Gilbert	MEMBRE	NON	OUI	signature collective
M. VELASCO Alberto	MEMBRE	NON	OUI	signature collective
M. THOMAIDES Miltiade*	SECRETAIRE GENERAL	OUI	NON	signature collective

*M. THOMAIDES et Mme GODEL participent au Conseil et à toutes les commissions, en tant que membre du secrétariat de la fondation.

Exonération fiscale

La fondation est au bénéfice d'une exonération fiscale au niveau cantonal et fédéral, datée du 18 novembre 1981, et ceci pour une durée indéterminée

2 - Principes comptables applicables

Principes de base - Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables légaux en Suisse et sur la base des coûts historiques. Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

Réalisables - Réalisables et transitoires sont comptabilisés conformément aux principes comptables légaux en Suisse et en tenant compte du principe d'étanchéité des exercices. Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

Les immeubles ont fait l'objet d'une réévaluation, d'une présentation comptable différenciée et d'une reprise sur les amortissements des exercices précédents selon les normes IPSAS 17 avec renvoi à la norme IPSAS 16.

SÉANCE DU 24 JUIN 2013 (après-midi) 351
 Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
 le logement social

3 - Fonds étrangers

3.1 - Fonds étrangers à court terme

	Solde au 01.01.2012	Amort. 2012	Solde au 31.12.2012	Amort. 2013 prévu
Brolliet SA - C/C Fondation	276'074		0	
Créanciers divers	0		222'323	
Emprunt Ville de Genève	2'638'071	1'000'000	1'638'071	0
Total	2'914'145	1'000'000	1'860'394	0

3.1 - Fonds étrangers à moyen et long terme

	Solde au 01.01.2012	Amort. 2012	Solde au 31.12.2012	Amort. 2013 prévu
BAS (France)	9'282'879	0	0	0
BCGe (Cendrier)	1'430'301	0	24	0
Crédit Suisse (Guye)	1'355'752	0	33'058	0
Total intermédiaire I	12'068'931	0	33'082	0
Vollandes	1'369'200	32'600	1'336'600	32'600
Mouettes	742'400	60'700	681'700	60'700
Charmilles (Guye)	2'320'000	60'000	2'260'000	60'000
Guye Crédit Suisse	1'000'000	0	1'000'000	0
Guye Crédit Suisse	0	0	2'470'000	0
Grand-Bureau	4'800'000	60'000	4'740'000	60'000
Montbrillant	9'819'540	130'930	9'688'610	130'930
Emprunt ASH (France)	2'730'000	160'590	2'569'410	160'600
Emprunt ASH (Cendrier)	510'000	28'350	481'650	28'400
Emprunt ASH (Guye)	3'510'000	195'000	3'315'000	195'000
Banque Alternative (France)	12'300'000	61'500	22'603'500	123'000
Banque Cantonale de Genève (Cendrier)	5'050'000	0	7'387'111	0
Banque Cantonale de Genève (Carouge)	8'578'500	64'500	8'514'000	64'500
Total intermédiaire II	52'729'640	854'170	67'047'581	915'730

3.3 - Provisions et comptes de régularisation du passif

	Solde au 01.01.2012	Solde au 31.12.2012
Provision grand travaux PPE Montbrillant d	136'586	145'474
Provision pour pertes sur loyers	30'800	48'800
Provision sur remboursement éventuel	0	334'989
Loyer reçus d'avance	367'800	377'430
Comptes de régularisation du passif	129'324	447'497
Total	333'490	1'014'504

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

2 - Engagements

	31.12.2012	31.12.2011
Hypothèque légale en faveur de la Ville de Genève	334'011	334'011
Hypothèque légale en faveur de l'Etat de Genève	0	2'145'000
Cédules hypothécaires	94'709'110	94'709'110

3 - Engagements d'immobilisations futures

Selon la délibération du 15 février 2006 du Conseil Municipal de la Ville de Genève, un montant de CHF 20'000'000.-- est mis à disposition de la Fondation pour soutenir la création de logements sociaux. Cette décision a fait également l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat du 12 avril 2006 et d'un échange de correspondance des 12 juin 2007 et 25 juin 2007 entre le Conseil Administratif de la Ville de Genève et le Département des constructions et des technologies de l'information. Les montants suivants ont été versés à la Fondation :

Pour le France (Foyer de Sécheron) :

Au cours de l'année 2006	1'000'000
Au cours de l'année 2007	2'000'000
Au cours de l'année 2008	0
Au cours de l'année 2009	0
Au cours de l'année 2010	0
Au cours de l'année 2011	0
Au cours de l'année 2012	0
Total au 31.12.2012	3'000'000
Selon le plan financier initial du 05.04.2008 le coût total s'établi à	30'767'000

Pour Cendrier 1-3 :

Au cours de l'année 2007	1'000'000
Au cours de l'année 2008	0
Au cours de l'année 2009	0
Au cours de l'année 2010	0
Au cours de l'année 2011	0
Au cours de l'année 2012	0
Total au 31.12.2012	1'000'000
Selon le plan financier initial du 08.11.2008 le coût total s'établi à	8'254'568

Pour Carouge (Maladière) :

Au cours de l'année 2008	1'100'000
Au cours de l'année 2009	0
Au cours de l'année 2010	0
Au cours de l'année 2011	0
Au cours de l'année 2012	0
Total au 31.12.2012	1'100'000
Selon le plan financier initial du 06.6.2008 le coût total s'établi à	10'320'300

Pour Ecoquartier Jonction (Artamis) :

Au cours de l'année 2010	2'000'000
Au cours de l'année 2011	0
Au cours de l'année 2012	2'000'000
Total au 31.12.2012	4'000'000

Pour Rieu (Malagnou) :

Au cours de l'année 2011	1'000'000
Au cours de l'année 2012	0
Total au 31.12.2012	1'000'000

Pour Rieu (Prévost) :

Au cours de l'année 2012	1'000'000
Total au 31.12.2012	1'000'000

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

Il est par ailleurs précisé que selon la lettre du 5 septembre 2007 de la Ville de Genève à la Fondation, le montant de CHF 20'000'000.- représente un capital de dotation et qu'il est exonéré d'intérêts.

Le Conseil de fondation, lors de sa réunion du 3 juin 2009, a décidé de ne pas faire figurer dans ses comptes 2008 et suivants les intérêts, sommes qui figurent aux comptes de la Ville au titre d'intérêts sur le capital qu'elle a versé à la Fondation. Sur proposition du Conseil administratif du 31 août 2011, le Conseil municipal a décidé de modifier l'article 2 de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 15 février 2006 comme suit:

Article unique, le dernier alinéa de l'article 2 de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 15 février 2006, relative au crédit de CHF 20'000'000.-- destiné à soutenir la construction de logements sociaux pour la Fondation HLM de la Ville de Genève, respectivement la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, est annulé.

4 - Valeur d'assurances immeubles

	2012	2011
Vollandes 24-26	12'704'704	12'704'704
Caroline 43-45	21'302'670	21'302'670
Guye 2-4-6	24'659'162	24'659'162
Grand-Bureau 27-29-31-33-35-37	20'911'017	20'911'017
Montbrillant 76/78 - 80/82	20'794'446	20'794'446
Carouge 108B	10'438'803	10'438'803
Avenue de France 21/21A/21B	12'770'338	12'770'338
Avenue de France 19/19A/19B	12'770'338	12'770'338
Rousseau 6 /Cendrier 7	11'235'000	11'235'000

5 - Divers

Le groupe d'immeubles de Montbrillant est au bénéfice d'un droit de superficie dès l'année 1988 et pour 99 ans

Le Foyer Sécheron (Avenue Blanc/Avenue de France) est au bénéfice d'un droit de superficie dès l'année 2006 et pour 99 ans selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 12 avril 2006. L'inscription de ce droit au registre foncier sera effectué à la fin des travaux.

Les parcelles sises rue du Cendrier 1-3 sont au bénéfice d'un droit de superficie dès l'année 2007 et pour 99 ans selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 juin 2007. L'inscription de ce droit au registre foncier sera effectué à la fin des travaux.

Indications sur la réalisation d'une évaluation du risque

Le conseil de fondation procède à une évaluation des risques annuelle, évalue les impacts et prends les mesures nécessaires afin de les réduire à un niveau acceptable.



FIDUCIAIRE TECAFIN SA

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT**

Des comptes annuels
de l'exercice 2012 de la

**Fondation de la Ville de Genève pour le
logement social
Genève**



Membre de la Chambre fiduciaire



FIDUCIAIRE TECAFIN SA

Avenue Krieg 7 Case postale 139 1211 Genève 17 Tél. 022 347 78 78 Fax 022 347 47 69
sjacques@tecafin.ch jacquesh1@hotmail.com

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de la,
Fondation de la Ville de Genève pour le logement social
Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, Genève, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012. Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels a été effectué par un autre organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytique ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels présentant un bénéfice au bilan de CHF 3'854'845.50 ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 30 avril 2013

FIDUCIAIRE TECAFIN SA

Stéphane JACQUES
Réviseur agréé ASR

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

S/ROR2012/5.1

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

**Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social
Genève**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF	2012	2011
	Frs.	Frs.
<u>Actifs circulants</u>		
<u>Liquidités à court terme</u>		
Caisse	323.85	0.00
CCP - Rieu Malagnou	291'142.22	0.00
BCGe - c/c Fondation	4'191'163.70	4'771'551.09
BCGe - c/c Fonctionnement de la fondation	9'906.10	0.00
BCGe - c/c Artamis (Ecoquartier Jonction)	1'605'267.45	695'357.85
BCGe - c/c Rieu Malagnou	656'797.30	923'650.85
BCGe - c/c J.-L. Prévost	781'548.05	0.00
BAS - France (compte dépôt)	455'459.00	0.00
Brollet SA - c/c Fondation	109'350.01	0.00
BAS - France (compte courant)	170'846.40	0.00
	8'271'804.08	6'390'559.79
<u>Réalisables</u>		
BCGe - c/réserve PPE Montbrillant dépendances	145'474.40	136'585.65
Loyers à recevoir	87'923.20	95'469.55
Impôt anticipé à récupérer	7'283.84	4'193.99
Comptes de régularisation de l'actif	13'029.40	107'248.70
	253'710.84	343'497.89
Total actifs circulants	8'525'514.92	6'734'057.68
<u>Actifs immobilisés</u>		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Vollandes (1950-2050)		
Vollandes - Terrain	527'079.75	0.00
Vollandes - Immeuble	2'108'319.05	7'751'647.65
Vollandes - Rénovation	5'116'248.85	0.00
Fonds d'amortissements	(4'479'502.80)	0.00
	3'272'144.85	7'751'647.65
Caroline (1960-2060)		
Caroline - Terrain	622'141.45	0.00
Caroline - Immeuble	2'488'565.85	11'477'363.15
Caroline - Rénovation	8'366'655.85	0.00
Fonds d'amortissements	(5'101'953.65)	0.00
	6'375'409.50	11'477'363.15

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

**Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social
Genève**

ACTIF	2012	2011
	Frs.	Frs.
Guye (1960-2060)		
Guye - Terrain	1'273'223.95	0.00
Guye - Immeuble	5'092'895.90	6'366'119.85
Guye - Rénovation	8'499'965.12	7'352'659.45
Fonds d'amortissements	(7'079'805.00)	(3'831'639.80)
	7'786'279.97	9'887'139.50
Grand-Bureau (1963-2063)		
Grand-Bureau - Terrain	1'047'022.75	0.00
Grand-Bureau - Immeuble	4'188'091.15	14'443'215.95
Grand-Bureau - Rénovation	9'208'102.05	0.00
Fonds d'amortissements	(6'648'817.90)	0.00
	7'794'398.05	14'443'215.95
Montbrillant (1988-2088)		
Montbrillant - Terrain	0.00	0.00
Montbrillant - Immeuble	14'195'191.30	14'195'191.30
Montbrillant - Rénovation	0.00	0.00
Fonds d'amortissements	(3'406'845.60)	(3'258'700.00)
	10'788'345.70	10'936'491.30
France "Foyer Sécheron" (2006-2106)		
Sécheron-France - Terrain	0.00	0.00
Sécheron-France - Immeuble	28'587'452.40	28'206'693.97
Sécheron-France - Rénovation	0.00	0.00
Fonds d'amortissements	(2'035'030.55)	(282'000.00)
	26'552'421.85	27'924'693.97
Cendrier (2008-2108)		
Cendrier - Terrain	0.00	0.00
Cendrier - Immeuble	9'511'812.98	8'209'957.09
Cendrier - Rénovation	0.00	0.00
Fonds d'amortissements	(570'934.50)	(83'000.00)
	8'940'878.48	8'126'957.09
Carouge "Maladière" (2008-2108)		
Maladière - Terrain	2'009'029.10	0.00
Maladière - Immeuble	7'995'458.15	10'004'487.25
Maladière - Rénovation	0.00	0.00
Fonds d'amortissements	(399'773.00)	0.00
	9'604'714.25	10'004'487.25
	81'114'592.65	100'551'995.86
<u>Immobilisations financières</u>		
Parts sociales CCL	5'000.00	5'000.00
	5'000.00	5'000.00
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
Ecoquartier Jonction "Artamis"	2'482'251.90	1'392'068.35
Rieu Malagnou	274'650.85	76'480.00
Jean-Louis Prévost	233'396.25	0.00
	2'990'299.00	1'468'548.35
Total actifs immobilisés	84'109'891.65	102'025'544.21
TOTAL DE L'ACTIF	92'635'406.57	108'759'601.89

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

**Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social
Genève**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

PASSIF	2012	2011
	Frs.	Frs.
Fonds étrangers		
<u>Dettes à court terme</u>		
Brolliet SA - c/c Fondation	0.00	276'074.54
Créanciers divers	222'323.07	0.00
Emprunt Ville de Genève	1'638'071.40	2'638'071.40
	1'860'394.47	2'914'145.94
<u>Dettes à moyen et long terme</u>		
BAS (France)	0.00	9'282'878.97
BCGe (Cendrier)	24.00	1'430'300.85
Crédit Suisse (Guye)	33'057.80	1'355'752.13
	33'081.80	12'068'931.95
Emprunt ASH (Cendrier)	481'650.00	510'000.00
Emprunt ASH (Guye)	3'315'000.00	3'510'000.00
Emprunt ASH (France - Foyer Sécheron)	2'569'410.00	2'730'000.00
Emprunt BAS (France Foyer Sécheron)	22'603'500.00	12'300'000.00
Emprunt BCGe (Cendrier)	7'387'111.00	5'050'000.00
Emprunt BCGe (Carouge)	8'514'000.00	8'578'500.00
Emprunt BCGe (Montbrillant)	9'688'610.00	9'819'540.00
Emprunt CS (Grand-Bureau)	4'740'000.00	4'800'000.00
Emprunt CS (Guye)	5'730'000.00	3'320'000.00
Emprunt BCGe (Caroline)	681'700.00	742'400.00
Emprunt BCGe (Vollandes)	1'336'600.00	1'369'200.00
	67'047'581.00	52'729'640.00
<u>Provisions et comptes de régularisation du passif</u>		
Provision grands travaux PPE Montbrillant dépendances	145'474.40	136'585.80
Provision pour pertes sur loyers	48'800.00	30'800.00
Provision sur remboursement éventuel de subventions	334'988.80	0.00
Loyers reçus d'avance	37'743.15	36'779.95
Comptes de régularisation du passif	447'497.45	129'324.10
	1'014'503.80	333'489.85
Total des fonds étrangers	69'955'561.07	68'046'207.74

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

**Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social
Genève**

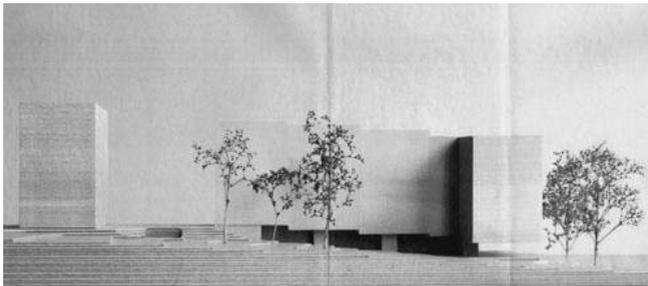
PASSIF	2012	2011
	Frs.	Frs.
<u>Fonds propres</u>		
<u>Capital</u>		
Capital	1'725'000.00	1'725'000.00
Dotation Ville de Genève	6'000'000.00	6'000'000.00
Dotation Ville de Genève (France "Foyer Sécheron")	3'000'000.00	3'000'000.00
Dotation Ville de Genève (Cendrier 1-3)	1'000'000.00	1'000'000.00
Dotation Ville de Genève (Carouge "Maladière")	1'100'000.00	1'100'000.00
Dotation Ville de Genève (Artamis)	4'000'000.00	2'000'000.00
Dotation Ville de Genève (Rieu Malagnou)	1'000'000.00	1'000'000.00
Dotation Ville de Genève (J.-L. Prévost)	1'000'000.00	0.00
	18'825'000.00	15'825'000.00
<u>Réserves légales</u>		
<u>Bénéfice au bilan</u>		
Report à nouveau	24'888'394.15	23'533'823.43
(Perte)/Bénéfice de l'exercice	(21'033'548.65)	1'354'570.72
	3'854'845.50	24'888'394.15
Total des fonds propres	22'679'845.50	40'713'394.15
TOTAL DU PASSIF	92'635'406.57	108'759'601.89

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

**Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social
Genève**

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2012

	2012	2011
	Frs.	Frs.
Produits d'exploitation		
Loyers	6'493'213.50	6'374'184.00
Produits financiers	3'496.85	5'806.92
Dissolution provision pour pertes sur loyers	0.00	13'450.00
	<u>6'496'710.35</u>	<u>6'393'440.92</u>
Charges d'exploitation		
Charges courantes	1'302'906.34	1'207'760.45
Entretien et réparations	1'163'456.21	1'080'802.75
Impôts et taxes	229'205.30	86'804.55
Frais financiers	1'733'802.05	1'527'771.90
Droit de superficie	214'022.80	188'087.30
Provision pour pertes sur loyers	18'000.00	0.00
Provision grand travaux PPE Montbrillant dépendances	8'888.60	8'889.00
	<u>4'670'281.30</u>	<u>4'100'115.95</u>
Amortissement s/groupe Vollandes	72'245.70	0.00
Amortissement s/groupe Caroline	108'552.20	0.00
Amortissement s/groupe Guye	721'054.50	0.00
Amortissement s/groupe Grand-Bureau	133'961.95	0.00
Amortissement s/groupe Montbrillant	141'951.90	142'000.00
Amortissement s/groupe France "Foyer Sécheron"	290'718.65	282'000.00
Amortissement s/groupe Cendrier	95'155.75	83'000.00
Amortissement s/groupe Carouge "Maladière"	79'954.60	0.00
	<u>1'643'595.25</u>	<u>507'000.00</u>
Bénéfice d'exploitation	<u>182'833.80</u>	<u>1'786'324.97</u>
Charges hors exploitation		
Salaires et charges sociales	213'628.15	128'607.10
Jetons de présence	186'354.90	193'604.50
Honoraires révision	13'483.80	8'748.00
Frais d'administration, secrétariat et divers	179'187.65	100'794.65
	<u>592'654.50</u>	<u>431'754.25</u>
(PERTE)/BENEFICE DE L'EXERCICE	<u>(409'820.70)</u>	<u>1'354'570.72</u>
Opérations exceptionnelles		
Produits d'activation travaux Guye	3'831'639.80	
Amortissements complémentaires sur exercices précédents	<u>(24'455'367.75)</u>	<u>0.00</u>
(PERTE)/BENEFICE DE L'EXERCICE	<u>(21'033'548.65)</u>	<u>1'354'570.72</u>



Rapport d'activités 2012

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

Sommaire

I. Présentation

1. Une nouvelle mission : Développer le parc de logements sociaux à Genève

II. Organisation

1. Conseil de Fondation
2. Election statutaire
3. Commissions
4. Secrétariat
5. Mandats externes

III. Patrimoine

Constructions réalisées

- A. Immeuble 1-3, Rue du Cendrier
- B. Foyer de Sécheron, 19-21 Avenue de France
- C. Immeuble 108, Rue de Carouge/Maladière

IV. Location

1. Sélection des demandes de logement
2. Nouveau règlement location 2013
3. Dimension sociale de la Fondation
4. Evaluation financière du parc historique

V. Gestion et entretien des immeubles

1. Rénovation de l'immeuble de la rue Guye 2-4-6

VI. Construction de nouveaux logements sociaux

1. Projets de constructions
 - D. Projet d'Eco-quartier Jonction sur le site d'Artamis
 - E. Projet Rieu-Malagnou
 - F. Projet Louis Prévost
2. Etat de la Dotation de la Ville de Genève

VII. Finances

1. L'amortissement rétroactif des immeubles depuis leur construction
2. La création d'un fonds de rénovation
3. La création d'un fonds d'acquisition
4. La maîtrise du ratio fonds propres/ fonds étrangers pour les nouvelles constructions
5. L'élaboration d'outils de pilotages financiers
6. Autres remarques

VIII. Approbation du rapport d'activité et des compte de l'exercice 2011

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social**I. Présentation**

La Fondation de la Ville pour le logement social (anciennement Fondation HLM de la Ville de Genève, créée par une loi du 10 décembre 1955) est une fondation d'utilité publique au sens de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984. Ses nouveaux statuts sont entrés en vigueur en date du 9 mai 2005.

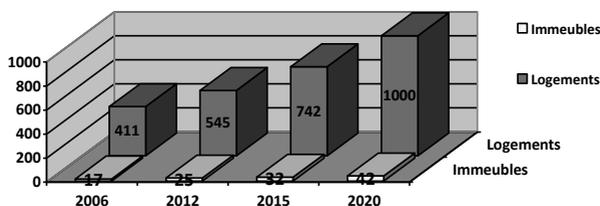
Elle bénéficie de la mise à disposition d'immeubles ou de terrains et agit en tant que maître d'ouvrage.

Une nouvelle mission : Développer le parc de logements sociaux

En 2006, le Conseil municipal donne une nouvelle impulsion à la Fondation en la dotant d'un montant de 20 millions de francs.

Forte de sa dotation et de la volonté exprimée par le Conseil municipal, la FVGLS se lance, depuis 2006, dans une politique active de construction de logements sociaux et de prospection pour l'acquisition de nouveaux immeubles de logements.

En parallèle, elle entreprend sa professionnalisation par la mise en place d'un secrétariat performant. Désormais, les organes de la Fondation et le secrétariat sont en mesure de remplir chacun leur rôle.

EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

II. Organisation

1. Membres du Conseil de Fondation :

Membres désigné-e-s par le Conseil municipal

BROGGINI Roberto (Verts)
 FERRIER Daniel (PLR)
 GIESSELBAEK Morten (Agt)
 LOPAR Sanja (PdC)
 SCHREYER Gilbert (UDC)
 SORMANNI Daniel, en remplacement de MENOUD Denis (MCG)
 VELASCO Alberto (PS)

Membres désigné-e-s par le Conseil administratif

CARMONA -FISCHER Marozia
 CHAROLLAIS Isabelle
 LEHMANN Sylvain
 NECKER Théodore

2. Election statutaire

Le Conseil a élu les membres suivants aux postes de :

Président :	LEHMANN Sylvain
Vice-président :	FERRIER Daniel
Secrétaire :	BROGGINI Roberto
Trésorier :	SORMANNI Daniel, en remplacement de MENOUD Denis

La Fondation s'est également dotée d'un Bureau pour les affaires courantes composé du Président de la Fondation et des Présidents des trois commissions.

3. Commissions

Finances :	FERRIER Daniel, Président NECKER Théodore SORMANNI Daniel LEHMANN Sylvain
------------	--

Travaux et projets:	NECKER Theodore, Président LOPAR Sanja GIESSELBAECK Morten CHAROLLAIS Isabelle BROGGINI Roberto SCHREYER Gilbert SORMANNI Daniel
---------------------	--

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

Location:	VELASCO Alberto, Président CARMONA-FISCHER Marozia LOPAR Sanja SCHREYER Gilbert LEHMANN Sylvain
-----------	---

Les membres du Conseil de Fondation sont rémunérés par des jetons de présence de CHF 110,- par heure, sans distinction de fonction.

4. Secrétariat

La Fondation a son siège dans ses immeubles du foyer Sécheron, au 21 Avenue de France.

Secrétaire général : THOMAIDES Miltos
Secrétaire administrative : GODEL Chantal

Le Conseil a pris acte, courant 2010, des limites de sa capacité de travail de milice. Suite à une procédure de sélection publique, le Conseil a engagé un Secrétaire général chargé d'assurer la coordination générale et la gestion administrative de la Fondation. Une secrétaire administrative est venue renforcer la FVGLS depuis l'été 2012. La Fondation entend poursuivre sa professionnalisation.

La Fondation est présente sur internet, dans un site qui informe le public de sa mission, son fonctionnement et ses réalisations (www.fvgl.ch).

5. Mandats externes

La FVGLS a mandaté la régie Brolliet pour la gestion de l'ensemble de son parc locatif et pour la tenue de la comptabilité 2012. Le secrétariat de la fondation a, courant 2012, repris l'ensemble des autres tâches administratives et financières que la régie assumait jusque là. La FVGLS mandate selon ses besoins les services compétents de la Ville de Genève.

Le secrétariat a préparé, fin 2012, la reprise dans son sein de la tenue de la comptabilité ainsi que la mise en place des outils de pilotage pour 2013 en collaboration avec la Fiduciaire Vision Services SA.

La FVGLS s'est assurée les services de la société Finance Active SA pour le suivi des instruments financiers.

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

III. Patrimoine de la Fondation

De 1955 à 2012, la Fondation a acquis, rénové ou construit 8 immeubles, soit 25 allées et 541 logements :

24-26 rue des Vollandes	(1956-1958)		48 logements + arcades
43-45 rue Caroline	(1957-1959)		63 logements
2,4, 6 rue Guye	(1958-1960)		117 logements
27 à 37 rue du Grand-Bureau	(1960-1963)		115 logements
76 à 82 rue de Montbrillant	(1985-1987)	HBM	64 logements + arcades + crèche
108B rue de Carouge/Maladière	(2009-2010)	HBM	26 logements + arcades
19, 19A, 19B, 21, 21A, 21B Av. de France	(2009-2011)	HBM	91 logements + arcade
1-3 rue du Cendrier	(2009-2011)	HBM	17 logements + arcade + crèche

En outre, la Fondation dispose de 17 logements en loyers libres, issus de surélévations (2,4,6 rue Guye et 43-45 rue Caroline). Par décision du Conseil du 6 octobre 2010, ces appartements seront progressivement passés en régime contrôlé à chaque changement de locataire.

Immeubles de logements réalisés

A. Immeuble 1-3 Rue du Cendrier : (2009-2011)

<i>Description du projet :</i>	1 immeuble de logements HBM
<i>Nombre de logements/arcades:</i>	14 logements HBM, 3 logements libres LUP, 1 crèche
<i>Architectes lauréats :</i>	MM. Sergison, Bates et Jaccaud
<i>Architectes mandataires :</i>	MM. Sergison, Bates et Jaccaud
<i>Délégué du maître d'ouvrage :</i>	Tekhne Sa
<i>Construction :</i>	2009-2010
<i>Mise en location :</i>	Juin 2010
<i>Coût de l'ouvrage :</i>	CHF 9 millions
<i>Propriété :</i>	Droit de superficie octroyé par la Ville de Genève
<i>Label :</i>	Minergie
<i>Remarques :</i>	Des difficultés liées au terrain ont impliqué un changement des techniques constructives, engendrant un retard, et un surcoût de près de CHF 400'000

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

B. Foyer de Sécheron, 19-21 Avenue de France: (2009-2011)

<i>Description du projet :</i>	2 immeubles (6 allées) de logements autour d'un square comprenant un centre de quartier, une coopérative d'habitation et un projet d'EMS
<i>Nombre de logements/arcades:</i>	91 logements, 1 arcade commerciale, 1 parking
<i>Architectes lauréats :</i>	MM. Monnerat, Hunger et Petitpierre, du bureau MPH.
<i>Architectes mandataires :</i>	Bureau MPH et Cuartal
<i>Délégué du maître d'ouvrage :</i>	Tekhne Sa
<i>Construction :</i>	2009-2011
<i>Mise en location :</i>	Hiver 2011
<i>Coût de l'ouvrage :</i>	CHF 30 millions
<i>Propriété :</i>	Droit de superficie octroyé par la Ville de Genève
<i>Label :</i>	Minergie
<i>Remarques :</i>	Le chauffage est assuré par son insertion dans le réseau Genève-Lac-Nations des SIG. Le parking comprend 0,5 places par logement, ainsi que des places Mobility. Le solde est destiné aux autres bâtiments du quartier.

C. Immeuble 108B Rue de Carouge/Maladière : (2009-2010)

<i>Description du projet :</i>	1 immeuble de logements HBM
<i>Nombre de logements/arcades:</i>	26 logements, 1 arcade commerciale
<i>Promotion :</i>	Achat clefs en main à Implenia Construction SA
<i>Construction :</i>	2009-2010
<i>Mise en location :</i>	Juin 2010
<i>Coût de l'ouvrage :</i>	CHF 10'045'000
<i>Propriété :</i>	Propriété de la FVGLS
<i>Label :</i>	Minergie

IV. Location

Les logements de la Fondation sont statutairement destinés à des personnes à revenu modeste. Lors des attributions d'appartements, la commission sélectionne donc, parmi les demandes, les ménages dont le revenu global est faible et la situation précaire.

1. Sélection des demandes de logement

La Fondation attribue les logements disponibles en fonction de sa norme relative au taux d'occupation minimum soit, dans la règle, une pièce de plus que le nombre de personnes. Pour tenir compte du volume des demandes, aujourd'hui informatisées, ainsi que de la précarité rencontrée parmi les demandeurs, une grille de pondération a été instaurée pour une plus grande équité dans le choix des attributions.

2. Nouveau règlement location 2013

La Fondation a élaboré un nouveau règlement de location qui tient mieux compte de l'adéquation des locataires avec les logements sociaux du parc historique. Son entrée en vigueur, prévue le 1er janvier 2013, a été acceptée par la quasi-totalité des locataires concernés.

Le suivi très strict mis en place dès 2012 pour le contrôle des revenus a permis de libérer puis de remettre en location une demi-douzaine de logements.

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

Ainsi, pour ses immeubles hors régime HBM, la Fondation fixe le loyer - quelle que soit la valeur de référence du logement - à raison de 12 à 22% du revenu brut du ménage. Par ailleurs, le loyer mensuel minimum est fixé à CHF 300.-.

La Fondation contrôle annuellement l'évolution de ce revenu pour lequel le-la locataire est tenu-e de remettre les justificatifs requis. Si une modification du revenu intervient en cours d'année, et sur demande du-de la locataire, le loyer est réadapté au cours d'année.

Dans le cas où le revenu du ménage ne serait plus assimilable à un revenu modeste, le-la locataire doit libérer son logement dans un délai raisonnable, afin que celui-ci soit mis à la disposition d'un ménage répondant mieux aux normes de la Fondation. Celle-ci s'efforce d'appliquer ces normes avec souplesse et humanité.

3. Dimension sociale de la Fondation

Les personnes ayant des difficultés sociales et économiques sont entendues par les commissaires qui proposent des solutions adaptées, évitant d'aller devant la commission de conciliation des baux et loyers.

Le choix des locataires incombe à la Commission location. La sous-location totale ou partielle d'un appartement n'est pas autorisée.

Les immeubles de la Fondation bénéficient tous d'un-une concierge afin de favoriser le lien social de proximité.

La Fondation a exprimé son intérêt à rejoindre, à l'horizon 2013, le projet d'une base de données unique à l'échelle cantonale (système d'information du logement SIDLO) pour la sélection des demandeurs de logement social.

4. Evaluation financière du parc historique

La Fondation a également mené, en 2012, une réévaluation des immeubles non HBM de son parc, afin de déterminer une valeur locative objective de chaque appartement. Ce loyer de référence ne peut être dépassé.

Lorsque des personnes reçoivent une aide pour leur loyer par le SPC ou par l'Hospice Général, le loyer est fixé en fonction de la valeur objective du bien, dans la limite de la réglementation sociale.

Le taux de rotation 2012 est de ~4,55 %, soit 25 appartements reloués, sur un total de 549 logements.

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

V. Gestion et entretien des immeubles

Les immeubles de la fondation sont régulièrement entretenus. Avec la rénovation récente de l'immeuble de la rue Guye s'est achevée la rénovation complète du parc historique de la Fondation.

A. Immeuble de la rue Guye 2-4-6 (2009-2011)

<i>Description du projet :</i>	Rénovation lourde d'un immeuble de logements sociaux (enveloppe, façades, sanitaires, cuisines, alimentation en eau, écoulements et chaudière à gaz)
<i>Nombre de logements/arcades:</i>	117 logements
<i>Architectes mandataires :</i>	Bureau d'architectes Hoechler (M. Brunn, Cl. Butty et M. Lopreno)
<i>Délégué du maître d'ouvrage :</i>	M. Stéphane FUCHS
<i>Rénovation :</i>	2009-2011
<i>Coût de la rénovation:</i>	CHF 8 millions
<i>Propriété :</i>	Propriété de la FVGLS
<i>Remarques :</i>	Plusieurs séances d'information sur le déroulement des travaux de rénovation avec tous les locataires ont eues lieu depuis le début du chantier avec l'objectif de limiter au maximum les nuisances occasionnées par une telle rénovation. Les loyers avant travaux (2008) de cet immeuble sont, conformément à la LDTR, maintenus jusqu'en 2015.

Réalisations de deux arcades au rez-de-chaussée : la Fondation a décidé, en 2011, de construire deux arcades aux extrémités du bâtiment. L'une, destinée aux habitants de l'immeuble, aura pour vocation de créer un lien entre les locataires et leurs voisins. L'autre arcade sera dévolue à un commerce de proximité. Ces travaux sont devisés à CHF 300'000 et font l'objet d'une demande d'autorisation de construire.

VI. Construction de nouveaux logements sociaux

En date du 15 février 2006, le Conseil municipal et le Conseil administratif dotent la Fondation d'une enveloppe de 20 millions, lui permettant de disposer des mises de fond nécessaires à des opérations d'achats ou de constructions visant la promotion de logements à caractère social.

Le Conseil administratif libère cette dotation par tranches de 5 millions, la Fondation a requis jusqu'à présent les fonds nécessaires pour le financement des projets en cours. Pour chaque tranche perçue, la Fondation fournit un rapport au Contrôle financier de la Ville, qui remet un rapport à la Commission des Finances du Conseil municipal.

Par ailleurs, la Fondation a adhéré à l'Association Suisse pour l'Habitat (ASH) qui lui garantit des prêts avantageux.

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

Convention de partenariat avec le Département des constructions et de l'aménagement

Le Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève présente régulièrement à la Fondation une série de projets pour la constructions de logements sociaux.

Une convention de partenariat entre la Fondation et la Ville a été signée en 2009, en vue d'une collaboration plus étroite, toute aide technique demandée à la Ville faisant l'objet d'un mandat rétribué par la Fondation.

1. Projets de construction d'immeubles de logements

D. Projet d'Eco-quartier Jonction sur le site d'Artamis : (2012-2015)

<i>Description du projet :</i>	1 immeuble de logements HBM jouxtant deux immeubles de coopératives
<i>Nombre de logements/arcades:</i>	113 logements HBM, un rez-de-chaussé destiné aux activités artisanales, commerciales et culturelles. Un sous-sol accueillera les dépôts du Museum d'Histoire naturelle
<i>Architectes lauréats :</i>	MM. Dreier et Frenzel
<i>Architectes mandataires :</i>	Bureaux Dreier et Frenzel, BTB Dreier, Favre et Guth
<i>Construction :</i>	2012-2015
<i>Mise en location :</i>	Printemps 2015
<i>Coût de l'ouvrage :</i>	CHF 40 millions
<i>Propriété :</i>	Un droit de superficie sera octroyé par la Ville de Genève
<i>Label :</i>	Minergie
<i>Remarques :</i>	Un contrat de société simple a été signé entre l'Etat, la Ville, la CODHA, la Coopérative des Rois et la Fondation. La dépollution du site a été prise en charge par les autorités municipales et cantonales. Un appel à projets a été lancé en été 2010 par les trois constructeurs pour sélectionner les futurs locataires des surfaces d'activités de l'Ecoquartier.

E. Projet Rieu-Malagnou: (2013-2015)

<i>Description du projet :</i>	1 immeuble de logements HBM
<i>Nombre de logements/arcades:</i>	35 logements HBM, et une arcade commerciale
<i>Architectes mandataires :</i>	Bureau Jacques Bugna
<i>Construction :</i>	2013-2015
<i>Mise en location :</i>	Printemps 2015
<i>Coût de l'ouvrage :</i>	CHF 11 millions
<i>Propriété :</i>	Droit de superficie octroyé par la Ville de Genève
<i>Label :</i>	Minergie

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

F1. Projet Jean-Louis Prévost: (2013-2015)

<i>Description du projet :</i>	Une allée HBM dans un immeuble (dans un parc accueillant deux nouveaux immeubles)
<i>Nombre de logements/arcades:</i>	16 logements HBM
<i>Architectes mandataires :</i>	Nomos
<i>Construction :</i>	2013-2016
<i>Mise en location :</i>	Printemps 2016
<i>Coût de l'ouvrage :</i>	CHF 7 millions
<i>Propriété :</i>	Un droit de superficie sera octroyé par la Ville de Genève
<i>Label :</i>	Minergie
<i>Remarques :</i>	En partenariat avec Pillet-Perret-Martin

F2. Projet Louis Prévost: (2013-2015)

<i>Description du projet :</i>	1 immeuble de logements HBM dans un parc accueillant deux autres immeubles
<i>Nombre de logements/arcades:</i>	47 logements HBM
<i>Architectes lauréats :</i>	Group8 architecture et urban planning
<i>Construction :</i>	2013-2016
<i>Mise en location :</i>	Printemps 2016
<i>Coût de l'ouvrage :</i>	CHF 11 millions
<i>Propriété :</i>	Un droit de superficie sera octroyé par la Ville de Genève
<i>Label :</i>	Minergie
<i>Remarques :</i>	Le concours d'architecture lancé à l'automne 2012, avec l'aide du Service d'architecture de la Ville de Genève, a réuni plus de 40 dossiers.

2. Etat de la dotation de 20 millions de la Ville de Genève (15.02.2006)

	Montants déjà reçus :	Montant pour projets engagés :
A. Foyer de Sécheron:	3'000'000	
B. Rue du Cendrier:	1'000'000	
C. Rue de Carouge/Maladière:	1'100'000	
D. Projet Ecoquartier Jonction:	4'000'000	2'000'000
E. Projet Rieu Malagnou :	1'000'000	500'000
F. Projet Louis Prévost.	1'000'000	500'000
Total :	11'100'000	3'000'000
Solde de la dotation	8'900'000	

Solde de la dotation après déduction des montants déjà reçus et des montants pour projets engagés : Frs 5'900'000,--.

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

VII. Finances

En 2012, la Fondation a opéré un virage important dans sa gestion financière et comptable pour garantir un pilotage à long terme du parc de logements sociaux et afin de maîtriser de façon autonome les coûts de son fonctionnement.

En effet, en 2006, la Fondation présentait une situation financière confortable, la proportion de ses fonds propres par rapport aux fonds étrangers étant d'env. 60% de fonds propres (35 millions) contre 40% (25 millions) de fonds étrangers.

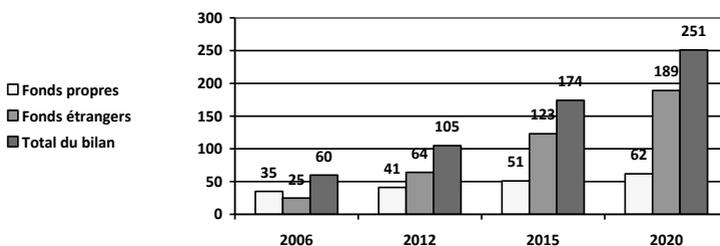
En janvier 2012, découlant d'une politique dynamique de mise en place de ses nouveaux objectifs, la part de fonds propres s'inverse, env. 40% (41 millions) de fonds propres contre env. 60% (68 millions) de fonds étrangers.

Cependant, sur la base des projets dans lesquels la FVGLS est déjà engagée, la prévision, pour 2015 déjà, sera d'env. 30% (51 millions) de fonds propres pour 70% (123 millions) de fonds étrangers.

A l'horizon 2020, tenant compte des projets que la FVGLS étudie actuellement, cette répartition baissera à env. 25% (62 millions) de fonds propres pour 75% (189 millions) de fonds étrangers.

Il convient de signaler que cette évolution ne tient compte que des projets de constructions de nouveaux logements, sans les futures acquisitions, qui pourront encore accentuer la diminution des fonds propres par rapport aux fonds étrangers.

EVOLUTION DES FONDS
Tableau comparatif (en milliers)



Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

Plusieurs décisions fondamentales modifient durablement la présentation des comptes, ainsi que le montage financier des nouveaux projets, dont principalement :

1. L'amortissement rétroactif des immeubles depuis leur construction

Le Conseil de fondation a décidé de procéder à l'amortissement comptable de son parc immobilier afin de tenir compte de la vétusté des immeubles et cela sur une durée de vie de cent ans (à l'instar de ce qui se pratique pour les immeubles en droit de superficie).

Ainsi, une reprise des amortissements des immeubles a été effectuée en tenant compte de leur date d'acquisition ou de construction.

Il convient de souligner que cette pratique comptable est également préconisée par les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) en matière de bien immobilier détenu dans un but social. A savoir, fournir des logements aux personnes à faible revenu et non dans le but de générer des revenus pour son propriétaire.

2. La création d'un fonds de rénovation

La Fondation a, jusqu'à présent, financé l'ensemble des rénovations de son parc sur ses fonds propres. Il a été décidé la constitution d'un fonds de rénovation, doté initialement de CHF 1'316'985.75, soit 1,25% de CHF 105'358'858.65 représentant la valeur historique des immeubles, moins la valeur du terrain. Il sera alimenté annuellement selon les résultats de l'exercice.

3. La création d'un fonds d'acquisition

La Fondation a pour objectif d'acquérir des immeubles ou des terrains, afin de les sortir durablement du marché libre et ceci pour constituer un parc de logements sociaux pérennes. Ce fonds doit permettre, à terme, de constituer les fonds propres nécessaires en complément d'une dotation de la Ville de Genève. Il sera alimenté annuellement selon les résultats de l'exercice.

4. La maîtrise du ratio fonds propres/ fonds étrangers pour les nouvelles constructions

En 2009, la Fondation a élaboré, pour certaines constructions, avec l'accord d'instituts bancaires, des plans financiers avec 10% de fonds propres. Il ressort que ce choix est risqué à long terme puisque les fonds étrangers sont soumis aux variations des taux hypothécaires. Une hausse de ces taux pourrait remettre en question la rentabilité de chaque opération. Par conséquent, le Conseil a décidé de financer désormais les opérations à hauteur de 15% minimum de fonds propres.

5. L'élaboration d'outils de pilotages financiers

La Fondation développe par ailleurs différents processus de suivi financier pour assurer le respect de son budget, l'optimisation de ses liquidités et de manière générale administrer ses projets dans le temps.

6. Divers

Pour rappel, la Fondation a pris la décision de rembourser un prêt de CHF 4'638'071,40 octroyé par la Ville de Genève dans les années 1980. Ce remboursement s'échelonne entre 2011 et 2013.

La Fondation est exonérée des droits d'enregistrement.

La fiduciaire TECAFIN SA a été nommée organe de révision pour l'exercice 2012.

Les crédits s'élèvent au 31 décembre 2012 à un total de CHF 66'890'581.-, pour un taux moyen de 2,64%.

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social

VIII. Approbation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2012

Le Bilan et le compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2012 sont annexés au présent rapport.

L'exercice 2012 se solde par un résultat déficitaire de CHF 409.820,70.

Les disponibilités qui ressortent des bénéfices reportés servent à financer partiellement les travaux de rénovation lourde que la Fondation réalise.

Le rapport de l'organe de révision figure dans le présent rapport.

Les comptes de l'exercice 2012 ont été approuvés, à l'unanimité, par le Conseil de Fondation en date du 8 mai 2013.

MM Ferrier et Lehmann sont nommés en tant que contrôleurs des comptes.

Le Rapport d'activité 2012 est approuvé en date du 8 mai 2013.

Il est adressé par courrier postal à la Présidente du Conseil municipal, à la Conseillère administrative et aux Conseillers administratifs, ainsi qu'aux membres de la Commission des Finances.

Il est adressé par courrier électronique aux Conseillères municipales et aux Conseillers municipaux.

Pour le Conseil: Sylvain Lehmann, président

Annexe: Comptes 2012 (Rapport de l'organe de révision, Bilan, Comptes pertes et profits)

Proposition: comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

3

Explication de la méthode choisie pour le calcul du rattrapage des amortissements, nous n'avons pas pu remonter avant 1997, la recherche des documents antérieurs était difficile

Exemple: Immeuble XYZ	1965-2005	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Terrain	622 141,45	622 141,45	622 141,45	622 141,45	622 141,45	622 141,45	622 141,45	622 141,45	622 141,45	622 141,45	622 141,45	622 141,45	622 141,45	622 141,45	622 141,45	622 141,45	622 141,45
Immeuble	2 488 565,85	2 488 565,85	2 488 565,85	2 488 565,85	2 488 565,85	2 488 565,85	2 488 565,85	2 488 565,85	2 488 565,85	2 488 565,85	2 488 565,85	2 488 565,85	2 488 565,85	2 488 565,85	2 488 565,85	2 488 565,85	2 488 565,85
Amortissements	0,00	8 366 655,85	8 366 655,85	8 366 655,85	8 366 655,85	8 366 655,85	8 366 655,85	8 366 655,85	8 366 655,85	8 366 655,85	8 366 655,85	8 366 655,85	8 366 655,85	8 366 655,85	8 366 655,85	8 366 655,85	8 366 655,85
Total au bilan	3 110 707,30	11 477 363,15	11 477 363,15	11 477 363,15	11 477 363,15	11 477 363,15	11 477 363,15	11 477 363,15	11 477 363,15	11 477 363,15	11 477 363,15	11 477 363,15	11 477 363,15	11 477 363,15	11 477 363,15	11 477 363,15	11 477 363,15
Reprise d'amortissement		3 471 076,65	3 593 522,65	3 699 376,65	3 799 327,25	3 897 179,45	4 046 431,65	4 124 083,65	4 231 516,05	4 342 080,25	4 450 640,45	4 558 192,65	4 667 744,85	4 776 297,05	4 884 849,25	4 993 401,45	
Amortissement annuel		108 852,20	108 852,20	108 852,20	108 852,20	108 852,20	108 852,20	108 852,20	108 852,20	108 852,20	108 852,20	108 852,20	108 852,20	108 852,20	108 852,20	108 852,20	108 852,20
Valeur comptable au bilan	8 003 680,50	7 895 340,30	7 796 588,10	7 678 035,90	7 569 483,70	7 460 931,50	7 352 379,30	7 243 827,10	7 135 274,90	7 026 722,70	6 918 170,50	6 809 618,30	6 701 066,10	6 592 513,90	6 483 961,70	6 375 409,50	

Ces chiffres représentent l'année de construction ou d'achat de l'immeuble à amortir en 100 ans, donc le 2e chiffre est l'année de fin de l'amortissement.

Le chiffre de 1997 est le montant d'amortissement au 31/12/1997, donc l'année de fin de l'amortissement est 2007. Les chiffres de 1998 à 2012 sont les montants d'amortissement annuels, donc l'année de fin de l'amortissement est 2012.

Le chiffre de CHF 2 488 565,85 représente le 1% d'amortissement de CHF 2 488 565,85, par exemple de l'immeuble (valeur historique).
 Le chiffre de CHF 3 471 076,65 représente le 14,35% d'amortissement de CHF 2 400 000,00, par exemple de l'immeuble (valeur historique).
 Le chiffre de CHF 3 593 522,65 représente le 14,53% d'amortissement de CHF 2 470 000,00, par exemple de l'immeuble (valeur historique).
 Le chiffre de CHF 3 699 376,65 représente le 14,70% d'amortissement de CHF 2 520 000,00, par exemple de l'immeuble (valeur historique).
 Le chiffre de CHF 3 799 327,25 représente le 14,87% d'amortissement de CHF 2 550 000,00, par exemple de l'immeuble (valeur historique).
 Le chiffre de CHF 4 046 431,65 représente le 15,69% d'amortissement de CHF 2 580 000,00, par exemple de l'immeuble (valeur historique).
 Le chiffre de CHF 4 124 083,65 représente le 15,97% d'amortissement de CHF 2 580 000,00, par exemple de l'immeuble (valeur historique).
 Le chiffre de CHF 4 231 516,05 représente le 16,40% d'amortissement de CHF 2 580 000,00, par exemple de l'immeuble (valeur historique).
 Le chiffre de CHF 4 342 080,25 représente le 16,82% d'amortissement de CHF 2 580 000,00, par exemple de l'immeuble (valeur historique).
 Le chiffre de CHF 4 450 640,45 représente le 17,24% d'amortissement de CHF 2 580 000,00, par exemple de l'immeuble (valeur historique).
 Le chiffre de CHF 4 558 192,65 représente le 17,66% d'amortissement de CHF 2 580 000,00, par exemple de l'immeuble (valeur historique).
 Le chiffre de CHF 4 667 744,85 représente le 18,08% d'amortissement de CHF 2 580 000,00, par exemple de l'immeuble (valeur historique).
 Le chiffre de CHF 4 776 297,05 représente le 18,50% d'amortissement de CHF 2 580 000,00, par exemple de l'immeuble (valeur historique).
 Le chiffre de CHF 4 884 849,25 représente le 18,92% d'amortissement de CHF 2 580 000,00, par exemple de l'immeuble (valeur historique).
 Le chiffre de CHF 4 993 401,45 représente le 19,34% d'amortissement de CHF 2 580 000,00, par exemple de l'immeuble (valeur historique).
 Le chiffre de CHF 8 366 655,85 représente le 33,55% d'amortissement de CHF 24 940 000,00, par exemple de l'immeuble (valeur historique).
 Le chiffre de CHF 108 852,20 représente le 0,43% d'amortissement de CHF 24 940 000,00, par exemple de l'immeuble (valeur historique).
 Le chiffre de CHF 1 000 000,00 représente le 4,01% d'amortissement de CHF 24 940 000,00, par exemple de l'immeuble (valeur historique).
 Le chiffre de CHF 10 000 000,00 représente le 40,10% d'amortissement de CHF 24 940 000,00, par exemple de l'immeuble (valeur historique).
 Le chiffre de CHF 24 940 000,00 représente le 100,00% d'amortissement de CHF 24 940 000,00, par exemple de l'immeuble (valeur historique).
 Le chiffre de CHF 83 666,55 représente le 0,34% d'amortissement de CHF 24 940 000,00, par exemple de l'immeuble (valeur historique).

Projet de délibération: modification du RCM concernant la violation d'ordre

Le président. Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer cette proposition à la commission des finances.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à l'unanimité (67 oui).

10. Projet de délibération du 5 juin 2013 de M^{mes} et MM. Vera Figurek, Anne Moratti, Pascal Holenweg et Grégoire Carasso: «Modification du règlement du Conseil municipal: Respecter la Constitution genevoise» (PRD-67)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

Attendu que la Constitution genevoise proclame (art. 15, al. 2) que «nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa situation sociale, de son orientation sexuelle, de ses convictions ou d'une déficience», et que les conseillères et conseillers municipaux ont prêté serment de la respecter, nous proposons d'insérer dans le règlement du Conseil municipal la nouvelle disposition suivante:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 40 «Violation d'ordre» du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est complété comme suit:

«1 Inchangé.

»2 Inchangé.

»3 (*Nouvel alinéa*) Tout propos discriminatoire, notamment raciste, sexiste ou homophobe, est réputé violation d'ordre, et inscrit en tant que tel, et dans son expression exacte, au procès-verbal de la séance, avec le nom de son auteur-e.»

¹ Annoncé, 271.

Résolution: sort des artisans et PME du site Hispano-Suiza

N.B. La «violation d'ordre» entraîne, selon les dispositions précédentes de l'article 40, le retrait du droit de parole de l'intervenant-e, voire l'expulsion de la salle.

Le président. Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer ce projet de délibération à la commission du règlement.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération et son renvoi à la commission du règlement sont acceptés à l'unanimité (60 oui).

11. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 16 janvier 2013 de MM. Eric Bertinat, Michel Amaudruz, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Jacques Pagan, Pascal Rubeli et Olivier Tauxe: «Sort des artisans et PME suite à la vente de l'usine Hispano-Suiza» (R-170)¹.

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'adresser au plus vite aux conseillers municipaux:

- un point sur la situation suite à la vente de l'usine Hispano-Suiza;
- subsidiairement aux propriétaires, des propositions afin d'aider à reloger sur le territoire de la Ville de Genève les artisans et les PME qui perdront leurs locaux commerciaux à des conditions similaires aux conditions actuelles;
- la procédure suivant laquelle la Ville maintiendra son stock de surfaces selon le plan directeur communal pour des emplois «économiquement fragiles mais socialement utiles» après la disparition.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 8 juillet 2008, une demande préalable (DP 18110) a été déposée auprès du département chargé des constructions. Celle-ci prévoyait, initialement, l'implantation d'un centre administratif. Suite à de longues négociations entre les requérants, la Ville de Genève, la Fondation pour les terrains industriels (FTI) et l'Etat de Genève, un accord a été trouvé. Il a été formalisé par le biais de courriers et de préavis (cf. annexes 1 à 4):

¹ «Mémorial 170^e année»: Développée, 4744.

1. Le préavis de la FTI du 15 juin 2011, prépondérant dans les zones industrielles et artisanales, définit:
 - la répartition des affectations;
 - 40% activités artisanales;
 - 25% activités hightech, biotech;
 - 35% activités administratives et commerciales;
 - le maintien des activités sur le site durant la durée du chantier;
 - le montant des loyers compris entre 180 francs et 200 francs par m² pour les activités artisanales.
2. Le courrier de la Ville de Genève, du 14 mars 2011, à M. Patrick Pillet, mandataire, indique des répartitions et prix identiques.
3. Le courrier du promoteur SOBOSS SA et CHI Développement SA, du 25 août 2011, confirme leur accord sur les répartitions des activités et les prix.
4. Le préavis de la Ville de Genève, du 25 octobre 2011, reprend les mêmes chiffres.

La DP 18110, comportant 19 000 m² SBP artisanale, a été autorisée par le Département des constructions et technologie de l'information (DCTI) le 8 décembre 2011. Elle fait l'objet d'un recours toujours en suspens.

Les conditions de l'autorisation de construire reprennent les préavis de la FTI et de la Ville (cf. annexe 5).

La parcelle a été vendue en 2012. Le nouveau propriétaire, Swisscanto, a rencontré M. Rémy Pagani en date du 31 octobre 2012. A cette occasion, celui-ci a confirmé la volonté de la Ville d'en rester aux accords passés avec les précédents promoteurs. Swisscanto a accepté ces conditions.

S'agissant du relogement des locataires actuels, le 15 novembre 2012, M. Rémy Pagani a rencontré l'Association 110 rue de Lyon composée d'une vingtaine de PME.

M. Pagani a rappelé, à cette occasion, l'engagement de principe exprimé par le propriétaire, Swisscanto, de reloger les locataires. Il a, par ailleurs, assuré du soutien de la Ville de Genève dans les négociations des entreprises avec leur bailleur tout en soulignant la distinction à opérer entre les activités conformes à la zone industrielle et artisanale pour lesquelles la Ville était prête à s'engager et celles, tertiaires, incompatibles avec la zone d'affectation.

En ce qui concerne les emplois économiquement fragiles, on constate que la Ville de Genève, à l'image de la plupart des villes suisses, a perdu beaucoup de ses emplois industriels au profit des emplois de services. Ainsi, en 2008, 93% des emplois appartenaient au secteur tertiaire contre seulement 6% au secteur secondaire. Cependant, la Ville dispose encore d'une surface totale de 37 hectares, ce qui représente 23% de toutes les surfaces industrielles et artisanales du canton.

Résolution: sort des artisans et PME du site Hispano-Suiza

Le plan directeur communal fixe comme objectif le maintien de l'offre de surfaces industrielles et artisanales. Il est en effet essentiel de maintenir en ville des surfaces pour des emplois économiquement fragiles mais socialement utiles en participant pleinement à la mixité économique et sociale.

Le territoire municipal compte quatre zones industrielles et artisanales et, à l'exception de Rosemont pour laquelle une mutation vers plus de mixité est prévue compte tenu de sa situation centrale à proximité de la gare des Eaux-Vives, elles seront maintenues voire, dans certains cas, renforcées.

Il est ainsi prévu, à terme, de créer des conditions pour améliorer et renforcer ce type d'activités, par exemple à la ZIA Châtelaine qui a fait l'objet de projet de densification pour créer un écopôle et augmenter l'offre de surfaces artisanales. Ce projet validé par le Conseil municipal (PR-886 votée le 25 juin 2012), permettrait de maintenir les activités artisanales et industrielles existantes et pouvoir reloger certains artisans.

S'agissant des activités artisanales et industrielles situées en dehors de la zone industrielle et artisanale, la Ville de Genève favorise leur maintien par une application stricte de l'article 10 du RPUS en rendant obligatoire la compensation d'au moins la moitié des surfaces artisanale ou industrielles perdues lors des opérations urbanistiques.

Enfin, la Ville, en tant que propriétaire, maintient des prix de location bas (en moyenne 160 francs par m², garantissant ainsi l'accès à des activités au rendement limité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif estime que les engagements formalisés dans le cadre de la DP 18110 répondent aux préoccupations de la présente résolution. Par ailleurs, le Conseil administratif s'engage à poursuivre les actions engagées dans ce sens et à surveiller le suivi et la bonne application des dispositions.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

- Annexes*
1. Préavis de la FTI du 15 juin 2011
 2. Courrier de la Ville de Genève, du 14 mars 2011
 3. Courrier de SOBOSS SA et CHI Développement SA, du 25 août 2011
 4. Le préavis de la Ville de Genève du 25 octobre 2011
 5. Autorisation délivrée le 8 décembre 2011 par le DCTI

REPUBLIQUE ET  CANTON DE GENEVE

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
 OFFICE DE L'URBANISME - DIRECTION DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

DOSSIER N° DP 18110 - 4

REQUERANT

CHI DEVELOPPEMENT SA
 M. RUTTIMANN
 p.a. R&R Avocats

Rue Neuve du Molard 5
 Case postale 3583

1221 Genève 3

MANDATAIRE

Monsieur P. BEZOS
 Architecte pour
 TANGE ASSOCIATES et
 FAVRE & GUTH SA

25, route des Acacias

1211 Genève 26

PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE

SOBOSS S.A. LUXEMBOURG

PARCELLE

2218, 2219

FEUILLE

33, 50

COMMUNE

Genève-Petit-Saconnex

ADRESSE DE L'OBJET

110, rue de Lyon

DESCRIPTION DE L'OBJET

construction d'un ensemble multi-activités - dépôts -
 parking de 300 places dont 10 en surface

PREAVIS FTI

FAVORABLE

La FTI est favorable à cette demande préalable de construction d'un ensemble multi-activités-dépôts-parking de 300 places dont 10 en surface, sise sur les parcelles 23:2218 et 23:2219, propriété de Soboss SA Luxembourg.

Avec un indice d'utilisation de 2.8, ce projet met à disposition près de 48'000m2 de surfaces brutes de plancher d'activités dont plus de 19'000 m2 de surfaces affectées à des activités artisanales soit 40% des surfaces totales.

La FTI prend note des modifications apportées à la précédente demande préalable, à savoir la suppression de places de stationnement et la création de dépôts et de quais de chargement en sous sol, répondant, en partie, aux besoins des artisans.

Cependant les remarques suivantes demeurent valables :

Sur les affectations des surfaces

- En accord avec la Ville de Genève (cf courrier de la Ville de Genève du 14.03.2011), la FTI souhaite que les ratios suivants des affectations soient respectés dans les futurs bâtiments:
 - 40 % pour les activités artisanales,
 - 25 % pour les activités hightech, biotech et cleantech
 - 35 % pour les activités dites "libres" (administratives et commerciales).

Sur le relogement des entreprises

- Elle souhaite être informée quant à la faisabilité du maintien des activités sur le site durant toute la durée du chantier.
- Elle souhaite également qu'une certaine priorité soit accordée au relogement des activités des entreprises du PAV.

Sur les loyers

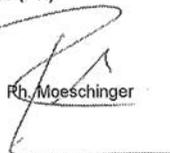
- Le montant des prix des surfaces disponibles à la location devront être compris **entre CHF 180.- et 200.- / m2 pour les activités artisanales.**
- Pour la gestion des surfaces dévolues aux activités artisanales, une orientation de type coopérative pourrait être envisagée pour une meilleure garantie des prix.

D'autre part, les points suivants peuvent être approfondis :

- Malgré la création de quais de chargement et de dépôts au 1^{er} et 2^{ème} sous sol, la réflexion sur la prise en compte des besoins spécifiques des artisans dans le projet devra être poursuivie.
- La FTI souhaite que le projet respecte l'article 5 de l'Ordonnance relative à la loi sur le travail (OLT4) afin que les hauteurs libres répondent réellement aux besoins des artisans et industriels et permettent une plus grande flexibilité d'utilisation des futurs locaux.

Carouge, le 15 juin 2011
Fondation pour les terrains industriels
de Genève (FTI)


L. Tobler


Rh. Moeschinger

Annexe : ment.



DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
 ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



Monsieur
 Patrick Pillet
 5, chemin de Paris
 1233 Bernex

Genève, le 14 mars 2011

Objet : 110-144 rue de Lyon – DP 18'110

Monsieur,

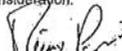
Pour faire suite à nos courriers et entretiens relatifs aux affectations des surfaces de plancher du projet de construction cité en titre, j'ai l'avantage de vous confirmer mon accord sur les ratios que vous avez proposés lors de notre dernier entretien du 20 janvier 2011, soit :

- affectation artisanale - loyer maximum 200.-/m2/an	40 %
- affectation type high tech	25 %
- libre (bureaux, commerces)	35 %

Il s'avère en effet que votre proposition est en bonne correspondance avec les ratios que la Ville a acceptés ou négociés dans des situations comparables et ne constituerait donc pas un précédent.

Je souhaite que ces lignes permettent à votre mandant de poursuivre la mise au point de cet important projet et de répondre aux autres points formulés par le préavis de la Ville de Genève en date du 28 juin 2010.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma parfaite considération.


 Rémy Paganì

CHI DEVELOPPEMENT SA
c/o R&R AVOCATS
5, rue Neuve-du-Molard
1204 Genève

DCTI
Direction des autorisations de construire
5, rue David Dufour
1205 Genève

Genève, le 25 août 2011

Concerne : **Dossier DP 18110**
Construction d'un ensemble multi-activités – dépôts – parking de 300 places
dont 10 en surface
Parcelles 2218, 2219 / rue de Lyon 110 / Genève-Petit-Saconnex

Vu le dossier cité en marge ;

Vu la demande de compléments de la Ville de Genève du 29 juin 2011 ;

CHI DEVELOPPEMENT SA (Genève), agissant en qualité de requérant et SOBOSS SA (Luxembourg), agissant en qualité de propriétaire ;

(i) S'engagent à respecter les affectations suivantes :

Affectation	Pourcentage	Loyer/m2/an
artisanat	40%	CHF 200.- max.
type high-tech	25%	libre
libre (bureaux, commerces)	35%	libre

(ii) Donnent leur accord de principe avec l'établissement de cessions et/ou servitudes en relation avec le développement du quartier. Il est toutefois proposé que ces questions soient traitées dans le cadre de la requête en autorisation définitive.


CHI DEVELOPPEMENT SA


SOBOSS SA

SÉANCE DU 24 JUIN 2013 (après-midi)
 Résolution: sort des artisans et PME du site Hispano-Suiza

REPUBLICHE ET CANTON DE GENEVE



35.01

DU 4

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
 OFFICE DE L'URBANISME - DIRECTION DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

DOSSIER N° DP 18110 - 4

REQUERANT

CHI DEVELOPPEMENT SA
 M. RUTTIMANN
 p.a., R&R Avocats

Rue Neuve du Molard 5
 Case postale 3583

1221 Genève 3

MANDATAIRE

Monsieur P. BEZOS
 Architecte pour
 TANGE ASSOCIATES et
 FAVRE & GUTH SA

25, route des Acacias

1211 Genève 26

PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE

SOBOSS S.A. LUXEMBOURG

PARCELLE

2218, 2219

FEUILLE

33, 50

COMMUNE

Genève-Petit-Saconnex

ADRESSE DE L'OBJET

110, rue de Lyon

DESCRIPTION DE L'OBJET

construction d'un ensemble multi-activités - dépôts -
 parking de 300 places dont 10 en surface

PRÉAVIS COMMUNE(S)

FAVORABLE
 sous conditions

Le complément déposé répond aux préavis de la Ville du 28 juin 2010 et du 29 juin 2011. La Ville de Genève prend acte de l'engagement pris par les mandataires le 25 août 2011 de respecter les affectations prévues par l'accord du 14 mars 2011 soit :

- 40 % d'affectation artisanale avec loyer maximum 200/m2/an ;
- 25 % d'affectation de type high tech à loyer libre ;
- 35 % d'affectation libre (bureaux, commerces).

La Ville demande qu'en plus de l'inscription de cette répartition sur les plans qui seront visés « ne varietur » elle soit formellement inscrite comme condition à l'autorisation de construire.

Elle signale par ailleurs que l'élaboration de la requête en autorisation définitive devra faire l'objet d'une coordination étroite avec les services de la Ville, notamment le service de l'aménagement et de la mobilité (tel 022/418.20.70) et l'Unité opérations foncières (tel 022/418.20.49) particulièrement en ce qui a trait à :

- l'accès depuis la route des Franchises qui fait l'objet d'un projet de réaménagement ;
- l'établissement des assiettes des cessions mentionnées dans la présente requête et leur aménagement ;
- l'inscription des servitudes de passage public pour lesquelles les requérants ont donné leur accord de principe.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseiller administratif



Rémy Pagani
 Rémy Pagani

2 5 OCT. 2011

MG

REPUBLIQUE ET  CANTON DE GENEVE

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
OFFICE DE L'URBANISME - DIRECTION DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE
AUTORISATION DE CONSTRUIRE

REQUERANT

CHI DEVELOPPEMENT SA
M. RUTTIMANN
p.a. R&R Avocats

Rue Neuve du Molard 5
Case postale 3583

1221 Genève 3

MANDATAIRE

Monsieur P. BEZOS
Architecte pour
TANGE ASSOCIATES et
FAVRE & GUTH SA

25, route des Acacias

1211 Genève 26

DOSSIER N° DP 18110 - 4

PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE
SOBOSS S.A. LUXEMBOURG ✓

PARCELLE

2216, 2219

FEUILLE

33, 50

COMMUNE

Genève-Petit-Saconnex

ADRESSE DE L'OBJET

110, rue de Lyon

DESCRIPTION DE L'OBJET

construction d'un ensemble multi-activités - dépôts -
parking de 300 places dont 10 en surface

N/Réf. 2.vh

Vu le projet n° 8 reçu le 15 septembre 2011; l'autorisation de démolir n° 6'453 délivrée ce jour par le département; le courrier du propriétaire du 25 août 2011;

Vu la requête précitée, le département accorde l'autorisation préalable sollicitée, portant sur l'implantation, la destination, le gabarit, le volume et la déviation du projet rappelé en titre (art. 5 al. 1 de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988).

La présente autorisation préalable est délivrée aux conditions suivantes :

1. Les droits des tiers sont réservés, ainsi que les voies de recours prévues par la loi.
2. Demeure réservé l'examen, par les autorités compétentes, de toute demande d'autorisation qu'implique, en particulier, à teneur de la législation fédérale et cantonale, l'exploitation ou l'utilisation, conformément à leur destination, des constructions ou installations présentement autorisées.
3. Toutes les dispositions de la loi, du 14 avril 1988, sur les constructions et les installations diverses et de son règlement d'application du 27 février 1978 doivent être observées.
4. Observer les directives contenues dans les préavis mentionnés ci-dessous:
 - Service de l'énergie - ScanE - du 22 août 2008;
 - Fondation pour les terrains industriels de Genève du 15 juin 2011;
 - Commission d'architecture du 18 mai 2010;
 - Police du Feu du 20 mai 2011;
 - Service d'étude de l'impact sur l'environnement du 28 juin 2010;
 - Service de géologie, sols et déchets du 19 janvier 2010;

SÉANCE DU 24 JUIN 2013 (après-midi)
Résolution: sort des artisans et PME du site Hispano-Suiza

- Direction générale de la nature et du paysage du 1^{er} février 2010;
- Service de la planification de l'eau du 10 février 2010;
- X • Ville de Genève du 25 octobre 2011.

NB : L'attention du requérant est attirée sur le fait que l'exportation de déchets de chantier et des matériaux d'excavation est soumise à des conditions d'autorisations particulières. Hotline déchets de chantier du GESDEC : 022 646 70 80.

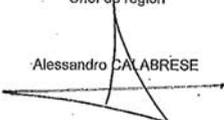
No bordereau(x) annexe(s): 10 + 2 jeux de plans

Nous attirons votre attention sur le fait que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de première instance, adresse : 4, rue Ami-Lullin, case postale 3880, 1211 Genève 3, dans un délai de 30 jours conformément à l'article 62 et sous réserve de l'article 63 de la loi sur la procédure administrative. La validité de la présente autorisation est de deux ans à dater de la publication dans la Feuille d'Avis Officielle, sous réserve de l'article 4 alinéa 5 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LIC). Par ailleurs, l'autorisation est susceptible d'être prolongée si la demande en est faite auprès de la police des constructions un mois au moins avant l'échéance de l'autorisation (cf. art. 4 al. 7 LIC).

Genève, le 8 décembre 2011

DIRECTION DES AUTORISATIONS DE
CONSTRUIRE
Chef de région

Alessandro CALABRESE



Résolution: sort des artisans et PME du site Hispano-Suiza

M. Eric Bertinat (UDC). Je remercie M. Pagani pour son travail et pour sa réponse. Toutefois, le groupe de l'Union démocratique du centre reviendra sur cette question, parce que se pose quand même un problème. L'ancien acquéreur des anciennes usines Hispano-Suiza avait accepté, par écrit, vos différentes demandes, Monsieur Pagani, à savoir des surfaces réservées pour la zone artisanale, le relogement des artisans pendant les constructions, etc. Mais le nouvel acquéreur, lui, n'a absolument rien signé et de fait n'a pas accepté de respecter les conditions posées.

J'ai bien compris que le Conseil administratif préavise l'autorisation de construire, mais il préavise seulement. Le Canton peut très bien passer par-dessus et décider la construction. Je suis tout à fait acquis aux exigences que vous avez posées, Monsieur Pagani, et j'aimerais bien que le nouvel acquéreur en prenne acte par écrit, comme le précédent acquéreur, et accepte les conditions que vous avez posées.

Le président. Je donne la parole à M. Rémy Pagani pour répliquer, mais je rappelle qu'il s'agit d'une réponse du Conseil administratif et qu'il n'y aura pas de débat.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. A moins, Monsieur le président, qu'une majorité de ce Conseil le veuille... Cela étant, je réponds volontiers à M. Bertinat. On est sous le règne de la bonne foi. De plus, c'est une société immobilière qui appartient à des banques cantonales, nous n'avons pas affaire à n'importe quelle institution privée. Cela étant, les acheteurs se sont engagés, par devers moi et devant témoins, à respecter en tous points ce qui avait été négocié avec le vendeur et qui fait l'objet d'une demande préalable acceptée par le Département des constructions et des technologies de l'information.

En conséquence, je veux bien essayer de leur demander un engagement formel écrit, mais je vous rappelle qu'il y a des autorisations définitives où, une nouvelle fois, comme vous l'avez relevé, les autorités seront amenées à se prononcer, y compris le Conseil administratif par mon intermédiaire. A ce moment-là, on pourra voir de quel bois ils se chauffent et de quel bois nous nous chauffons en rapport avec les engagements fermes et précis pris devant les autorités municipales et cantonales.

Motion: la Ville doit être à la hauteur en matière de formation continue

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 janvier 2011 de MM. Grégoire Carasso, Endri Gega, Roger Michel, Gérard Deshusses, Pascal Holenweg, Christophe Buemi, Thierry Piquet, M^{mes} Annina Pfund, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter et Isabelle Brunier: «Formation continue: la Ville de Genève doit être à la hauteur» (M-961)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif un bilan de son action et une analyse des besoins en matière de formation continue ainsi qu'un plan ambitieux de développement de la formation continue de ses collaboratrices et collaborateurs.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La transformation du monde du travail, les changements socio-économiques et la rapidité des évolutions technologiques sont des facteurs qui exigent l'acquisition et le développement permanents des savoirs. Ces éléments ont incité le Conseil administratif à favoriser la formation continue tout au long de la vie. Voici quelques éléments concrets de notre action en la matière.

La Ville de Genève a obtenu le label fédéral de qualité eduQua en 2004 et sa reconduction jusqu'en 2014. Ce certificat atteste de la qualité de l'offre de formation. Il est décerné aux institutions qui poursuivent trois objectifs principaux: améliorer la transparence des descriptions des offres de formation et des services aux utilisateurs et utilisatrices, assurer la qualité des prestations sur la base de standards donnés et favoriser leur optimisation.

L'entrée en vigueur du statut du personnel de la Ville de Genève (ci-après statut), en décembre 2010, garantit un accès identique à la formation pour tous et toutes, quel que soit le taux d'activité.

En vertu de l'article 15 du statut et de l'article 36 de son règlement d'application, une Commission de formation continue a été constituée en 2011. La représentativité de ses 14 membres favorise la collaboration transversale, la diffusion de l'information et l'expression des besoins des différents services et départements.

Le concept de formation de la Ville de Genève (art.13 statut) a été validé par cette commission le 13 mai 2011 et adopté par le Conseil administratif le

¹ «Mémorial 170^e année»: Rapport, 5452.

Motion: la Ville doit être à la hauteur en matière de formation continue

28 septembre de la même année. Il formalise la stratégie et la politique de formation de la Ville et répond aux exigences statutaires. Le programme de formation repose sur une analyse annuelle des besoins réalisée par la Direction des ressources humaines. Il est développé autour de deux axes principaux: un volet interne et un volet externe.

L'offre interne répond aux besoins transversaux de l'administration et vise à développer les compétences personnelles, professionnelles, sociales et managériales. Elle regroupe également les formations dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Certains cours (contrôle interne, marchés publics, développement durable, égalité et diversité, santé et sécurité au travail) sont animés par des membres du personnel, contribuant ainsi à la diffusion de bonnes pratiques.

Le programme interne prend également en compte les besoins exprimés par les services et départements par des actions de formation sur mesure (ateliers, accompagnement ou coaching). Ces formations, précédées d'une analyse des besoins, sont en augmentation constante. Plus de 150 sessions ont été planifiées en 2012 pour répondre de manière ciblée aux demandes ou projets spécifiques notamment en matière de santé et de sécurité au travail, de management, d'informatique (migrations) ou lors de projets spécifiques.

La prise en charge de cursus externes, de perfectionnements métiers et de parcours qualifiants (864 formations en 2012 soit +47% depuis 2011) permet aux collaborateurs et collaboratrices de la Ville de mettre à jour leurs compétences dans des thématiques pointues, assurant ainsi leur développement professionnel et leur employabilité. Plus de 160 cadres se sont inscrit-e-s au Certificat d'études avancées en management de la Haute école de gestion de Genève et plusieurs membres du personnel se sont perfectionné-e-s dans des domaines variés en vue de l'obtention d'un certificat, brevet ou diplôme. Des jours de congé formation sont octroyés pour la préparation aux examens.

Ces différentes mesures ont participé à l'augmentation de 168% des inscriptions aux divers séminaires et formations proposés par la Ville de Genève. En 2012, 5366 inscriptions ont été enregistrées toutes catégories confondues (contre moins de 2000, dix ans plus tôt). L'année passée, plus du 50% des membres du personnel ont suivi une ou plusieurs formations, soit 2114 personnes différentes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La vice-présidente:
Sandrine Salerno

13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 20 février 2013 de MM. Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Ahmed Jama, M^{mes} Annina Pfund, Marie Gobits, Maria Vittoria Romano, Laurence Fehlmann Rielle, Virginie Studemann et Olga Baranova: «Pour l'ouverture des bars jusqu'à 2 h du matin et la mise en place de mesures efficaces pour gérer la vie nocturne» (M-1064)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- solliciter le Conseil d'Etat afin qu'il mette en place une procédure d'autorisation transparente et cohérente tout en imposant des mesures de prévention (par exemple: interdiction de vendre de l'alcool à prix cassés, contrôles stricts de l'interdiction de servir des mineurs, engagement de chuchoteurs, etc.);
- proposer, à l'instar de l'expérience menée en 2010 et 2011 dans le quartier de la Coulouvrenière, des médiations entre les habitants et bars concernés, afin de dégager des solutions efficaces (moyens publics et privés) et adaptées à chaque situation;
- développer, en lien avec les communes suburbaines et le Canton, une réelle offre d'activités nocturnes et festives à l'attention spécifique des jeunes entre 16 et 18 ans;
- associer étroitement le Grand Conseil de la Nuit à ces démarches et recherches de solutions concertées, en s'appuyant sur les travaux des Etats généraux de la Nuit (2010-2011);
- présenter, en conséquence de ce qui précède, une feuille de route au Conseil municipal.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A titre liminaire, il convient de rappeler que les conditions liées à l'exploitation d'un établissement principal (café, restaurant, etc.) sont définies par le Canton, à travers le Service du commerce.

Dans ce domaine d'activité, les seules compétences des municipalités portent sur l'exploitation d'une éventuelle terrasse liée à l'établissement principal. Cette compétence n'a d'ailleurs été déléguée par le Canton que depuis l'an dernier.

Suite à cette délégation, le Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP), qui gère notamment les permissions-terrasses, a entrepris, l'an dernier

¹ «Mémorial 170^e année»: Développée, 5347.

Motion: nuisances sonores

déjà, diverses démarches participatives et consultatives dans les quartiers (rue Chaponnière, rue de Bâle, rue de l'Ecole-de-Médecine, Grand-Rue, rue Henri-Blanvalet), auprès des cafetiers-restaurateurs, des habitants, de la Société des cafetiers restaurateurs et hôteliers de Genève et du Grand Conseil de la Nuit, afin de trouver des solutions pragmatiques à la problématique des nuisances sonores.

Par ailleurs, un test a été effectué l'été dernier en Vieille-Ville, réunissant les travailleurs sociaux hors murs, les agents de la police municipale et la gendarmerie, qui se sont succédés, tout au long de quatre week-ends, à des heures de la nuit différentes, afin de sensibiliser et, cas échéant, sanctionner les usagers du domaine public peu respectueux des règles de bon voisinage.

Indépendamment de ce qui précède, pour l'exercice 2013, la Ville de Genève a sollicité le Canton, afin qu'une démarche commune soit entreprise visant une meilleure gestion/coordination des diverses autorisations délivrées par chacun. Dès lors, il a été décidé ce qui suit:

- tous les propriétaires d'établissements désirant exploiter jusqu'à 2 h du matin devront mettre en œuvre trois premières mesures, soit:
 - apposer une affiche dans le périmètre de la terrasse, sensibilisant leurs clients aux nuisances sonores qu'ils peuvent générer;
 - suivre un cours de sensibilisation dispensé par la Société des cafetiers restaurateurs et hôteliers de Genève. Ce cours formera notamment les responsables de cafés restaurants à la gestion des nuisances sonores;
 - indiquer à la police municipale le nom et le numéro de téléphone des divers responsables de leurs établissements, qui seront présents chaque soir de la semaine, afin que les agents de la police municipale puissent rapidement prendre contact avec ces derniers en cas de problème;
- dans l'hypothèse où ce premier train de mesures s'avère insuffisant à endiguer les nuisances sonores, un second train est d'ores et déjà prévu, qui prévoit:
 - l'engagement de chuchoteurs dès 22 h;
 - la délimitation de la terrasse par des éléments visibles, ce qui permettra, d'une part, d'identifier les clients réels des clients parasites et, d'autre part, d'exiger des cafetiers qu'ils s'assurent que leur clientèle demeure dans le périmètre de la terrasse alloué;
 - l'utilisation de gobelets consignés.

L'ensemble des mesures décrites ci-dessus a été décidé en concertation avec les cafetiers, le Grand Conseil de la Nuit et la Société des cafetiers restaurateurs et hôteliers de Genève.

Ces premières mesures devraient permettre d'améliorer, dans certains secteurs, la situation, sans intervenir sur l'horaire d'exploitation de la terrasse (voire l'horaire de l'établissement principal).

Cela étant, il est certain que des nuisances subsisteront dans certaines rues.

Dans ce cas, un groupe de travail Canton/Ville a été créé qui aura pour tâche de mener une enquête afin de définir l'origine du bruit.

Celle-ci peut être diverse, sans qu'il puisse être imputé un quelconque manquement aux cafetiers-restaurateurs:

- nombre important d'établissements dans une même rue;
- mauvaise isolation/insonorisation de l'établissement principal;
- présence importante de clients parasites à proximité de l'établissement;
- clients qui demeurent dans le secteur de la terrasse après la fermeture de l'établissement, etc.

Ainsi, une fois déterminée l'origine des nuisances, ce groupe de travail pourra décider de la mesure la plus adéquate afin de résorber le bruit. Parmi ces mesures figure également la réduction de l'horaire d'exploitation. Cependant, cette réduction ne constitue certainement pas la seule mesure possible. En tout état, elle ne sera ordonnée qu'en ultima ratio.

D'autres décisions, telles que la présence de travailleurs sociaux hors murs afin de sensibiliser les groupes d'adolescents qui s'installent à proximité des terrasses, une présence des agents de la police municipale accrue à certaines heures, la demande d'insonoriser davantage un établissement mal isolé, etc., sont autant de mesures qui peuvent avoir un impact réel sur la situation décrite dans la motion, sans que l'horaire d'exploitation ne soit revu.

Ainsi, une éventuelle restriction liée à l'horaire d'exploitation constituera toujours une mesure ciblée, ad hoc, en lien avec un établissement précis, et non pas une mesure générale prise pour l'ensemble de la municipalité.

Le processus décrit ci-dessus entrera en fonction le 1^{er} juin 2013. Un premier point de situation sera effectué courant septembre, afin de définir si les deux premiers trains de mesures décrits supra sont efficaces. Le mode de fonctionnement du groupe de travail, créé pour l'occasion, sera également évalué.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

14. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 30 septembre 2011: «Contre les incivilités et le bruit dans la Vieille-Ville» (P-270)¹.

Les auteurs de la pétition «Contre les incivilités et le bruit dans la Vieille-Ville» demandent principalement à ce qu'il n'y ait plus de dérogation en Vieille-Ville, permettant aux exploitants des cafés-restaurants d'ouvrir jusqu'à 2 h du matin.

Par ailleurs, les pétitionnaires souhaitent que les règles sur les émissions de bruit et les rejets de déchets soient respectées, tout comme l'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A titre liminaire, il convient de rappeler que l'horaire d'exploitation des cafés-restaurants est fixé par le Service cantonal du commerce (SCOM). La municipalité ne peut intervenir que sur l'horaire d'exploitation de la terrasse et ce, depuis l'an dernier seulement.

De même, le respect des normes relatives à l'émission de bruit relève de la compétence cantonale.

Enfin, aucune norme légale n'interdit la consommation de boissons – qu'elles soient alcoolisées ou non – sur le domaine public.

Cela étant, indépendamment des compétences légales rappelées supra, la Ville de Genève a entrepris un nombre important de démarches tendant à améliorer la situation dénoncée par la pétition.

En premier lieu, M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé notamment du Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP), a prorogé l'activité des policiers municipaux jusqu'à 3 h du matin les jeudis, vendredis et samedis. Cette décision permettra à la police municipale d'être présente sur le terrain, à proximité des établissements générant de fortes nuisances sonores, au-delà de minuit.

Par ailleurs, le SEEP a décidé un moratoire sur les demandes visant l'agrandissement des terrasses en Vieille-Ville, refusant systématiquement les dites demandes depuis 2012.

De plus, un projet pilote a été mis en place l'été dernier en Vieille-Ville, réunissant sur le terrain les travailleurs sociaux hors murs, la police municipale ainsi

¹ «Mémorial 170^e année»: Rapport, 5221.

que la gendarmerie. Ces différentes entités ont été engagées, durant quatre week-ends, tout au long de la soirée, afin de sensibiliser et, cas échéant, de rappeler à l'ordre les consommateurs peu respectueux de l'ordre public. Cette démarche a notamment permis aux travailleurs sociaux d'approcher un certain nombre d'adolescents se réunissant en marge des établissements publics et générant, par leur présence, des nuisances sonores importantes.

Enfin, depuis le printemps 2012 déjà, le SEEP a entrepris une démarche consultative et participative avec l'ensemble des acteurs concernés par le sujet traité par la pétition (cafetiers-restaurateurs, SCOM, SABRA, la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers, le Grand Conseil de la Nuit, etc.), afin de trouver des solutions concrètes au problème dont il est question. Quatre zones test ont été définies, dont la Vieille-Ville.

Suite à ces démarches, un processus est en cours d'élaboration qui requerra, notamment des cafetiers-restaurateurs, la mise en place d'un certain nombre de mesures.

Parmi celles-ci, figure la nécessité de délimiter, à partir de 22 h, le périmètre de la terrasse octroyée par la Ville. Ce faisant, il sera plus facile de distinguer les clients du café-restaurant, des clients parasites. Il pourra ainsi être exigé des cafetiers qu'ils veillent à ce que leurs clients demeurent dans le périmètre qui leur est octroyé et, le cas échéant, si la terrasse est complète, de demander à ces derniers de consommer à l'intérieur de l'établissement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

15. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 2 février 2012: «Stop aux nuisances du Hayland's» (P-281)¹.

Les auteurs de la pétition demandent à la Ville de Genève que des mesures soient prises pour que cessent les diverses nuisances (notamment sonores) émanant de l'établissement Hayland's.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En premier lieu, il convient de relever que la discothèque Hayland's n'est pas au bénéfice d'une autorisation-terrasse.

En effet, de pratique constante, le Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP) refuse d'accorder pareille permission aux discothèques, boîtes de nuit et autres bars à champagne.

Les nuisances, dont il est fait état dans la pétition P-281, émanent essentiellement de l'établissement principal, elles relèvent, dès lors, davantage de compétences cantonales.

En effet, l'ouverture d'un nouvel établissement, son affectation, ainsi que les conditions d'exploitation (notamment horaires d'ouverture et de fermeture) sont l'apanage du Service cantonal du commerce.

Approché par le SEEP, le Canton indique que de nombreuses mesures ont été prises par l'exploitant ces derniers mois.

Ainsi, en janvier 2012, le propriétaire a engagé un chuchoteur.

De plus, des flyers sont distribués aux clients, sensibilisant ces derniers aux nuisances qu'ils peuvent générer et à leur impact pour les voisins.

Par ailleurs, un fumoir a été installé récemment à l'intérieur de l'établissement.

Enfin, depuis quelques mois, à la fermeture de l'établissement, les clients sortent par petits groupes, afin d'éviter un attroupement important à 5 h du matin.

Suite à ces mesures, des tests ont été effectués par le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants. Il ressort de ces tests qu'il n'y a pas eu de dépassement pour la période janvier-février 2013.

Cela étant, il sera demandé à la police municipale d'assurer des passages réguliers aux abords de l'établissement, jusqu'à 3 h le week-end.

¹ «Mémorial 170^e année»: Rapport, 5264.

Au surplus, les agents de la police municipale se rendront à la boulangerie située dans le même immeuble que le Hayland's, dès 6 h du matin (prise de fonction des agents de la police municipale) pour s'assurer que l'activité de cet établissement ne nuit pas au sommeil des habitants voisins.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

16. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 30 octobre 2012: «Contre le bruit sur les rives du Rhône du pont Sous-Terre jusqu'à la pointe de la Jonction» (P-297)¹.

Les auteurs de la pétition «Contre le bruit sur les rives du Rhône du pont Sous-Terre jusqu'à la pointe de la Jonction» demandent principalement à ce que des panneaux interdisant l'utilisation d'amplificateurs soient installés aux abords des pontons construits sur les rives du Rhône, à proximité des sentiers des Saules et des Falaises.

Les pétitionnaires demandent, par ailleurs, la fermeture des pontons à 22 h.

Enfin, il est demandé que des passages réguliers de la police soient effectués afin, d'une part, de ramener le calme dès 22 h et, d'autre part, de lutter contre la vente de substances stupéfiantes.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A titre liminaire, il convient de préciser qu'aucune base légale ne prévoit l'interdiction générale d'utiliser des instruments d'amplification sur le domaine public. Tout au plus, pareille restriction peut figurer dans une permission ad hoc délivrée en faveur de l'organisateur d'une manifestation.

Cela étant, il peut être envisagé d'installer, dans le périmètre concerné par la pétition, des affiches/signalétiques sensibilisant les utilisateurs aux nuisances sonores qu'ils génèrent et incitant ces derniers à respecter les règles de bon voisinage.

S'agissant de la fermeture des pontons à 22 h, outre le fait que pareille fermeture serait techniquement difficile à mettre en place et qu'elle générerait cer-

¹ «Mémorial 170^e année»: Rapport, 5333.

tainement davantage de risques pour les usagers (certains utilisateurs pourraient escalader d'éventuelles barrières, voire accéder aux pontons par le Rhône, à la nage), force est de constater, compte tenu de la configuration des lieux, qu'elle ne résoudrait pas la problématique liée aux nuisances sonores dont il est fait état dans la pétition: si les pontons n'étaient plus accessibles, les usagers habituels se déplaceraient de quelques mètres sur les rives du Rhône, ne faisant ainsi que de déplacer le problème.

Cela étant, il est certain qu'une présence régulière de la police municipale pourrait améliorer la situation. Le prolongement de l'activité des agents de la police municipale jusqu'à 3 h du matin les week-ends permettra précisément ce type de mission. Les agents de la police municipale veilleront à ce que les règles de bon voisinage soient respectées à partir de 22 h en semaine et minuit le week-end.

Il conviendra également de déterminer dans quelle mesure la collaboration d'autres services (Service de la jeunesse, travailleurs sociaux hors murs, etc.) peut améliorer la situation.

Enfin, la présence policière est certainement nécessaire pour combattre le trafic de substances stupéfiantes. Toutefois, dans ce domaine d'activité, une présence policière visible n'est pas toujours souhaitable. La police cantonale, qui agit souvent en civil, demande régulièrement, dans ces cas précis, que les agents de la police municipale (en uniforme) ne soient pas présents dans les secteurs concernés, afin d'éviter, qu'à leur vue, les contrevenants ne s'enfuient.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

M. Pierre Rumo (EàG). Je trouve dommage que M. Barazzone ne soit pas présent, vu que c'est le magistrat concerné par ces diverses pétitions. Concernant le bruit sur les rives du Rhône, du pont Sous-Terre jusqu'à la pointe de la Jonction, la réponse ne me satisfait pas complètement, notamment lorsque le Conseil administratif dit: «A titre liminaire, il convient de préciser qu'aucune base légale ne prévoit l'interdiction générale d'utiliser des instruments d'amplification sur le domaine public. Tout au plus, pareille restriction peut figurer dans une permission ad hoc délivrée en faveur de l'organisateur d'une manifestation.» Bon, peut-être, mais en général ce ne sont pas des manifestations qui sont prévues dans ce lieu, au chemin des Saules. Puis, à mon avis, il existe quand même une base légale en matière de règlement sur le bruit. Il n'y a donc pas besoin de base légale générale, mais il pourrait y avoir possibilité, pour la police municipale et la police cantonale, de prévoir des contraventions pour les personnes qui feraient manifestement beaucoup de bruit sur le chemin des Saules.

Par ailleurs, nous prenons acte qu'il y aura une présence régulière de la police municipale notamment liée avec le fait que les agents municipaux pourront travailler jusqu'à 3 h du matin les week-ends. Cela permettra de faire en sorte qu'il y ait moins de bruit dans cette partie de notre ville, et que les habitants de Saint-Jean soient moins importunés par le bruit sur le chemin des Saules.

17. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 juin 2012 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Martine Sumi, Silvia Machado et Laurence Fehlmann Rielle: «Fermeture de l'EMS Fort-Barreau en Ville de Genève: pour quelle politique sociale?» (M-1039)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de donner la position défendue par le Conseil administratif dans ce dossier délicat;
- d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour éviter que l'on ferme un EMS qui fonctionne à la grande satisfaction des collaborateurs-trices, des résident-e-s et de leur famille.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a pris connaissance du contenu de la motion «Fermeture de l'EMS Fort-Barreau en ville de Genève: pour quelle politique sociale?»

Au moment d'autoriser la construction et l'exploitation de l'EMS Sécheron, l'Etat a effectivement envisagé de ne plus subventionner l'exploitation de l'EMS Fort-Barreau, un établissement géré par la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (FAHPA). La société exploitant l'EMS Sécheron aurait eu alors pour responsabilité, à l'horizon 2017, d'accueillir les pensionnaires de l'EMS Fort-Barreau et de reprendre le personnel de cet établissement.

Cette perspective n'était évidemment pas satisfaisante, compte tenu de l'attachement de la population à l'EMS Fort-Barreau, du bon état général du bâtiment et de ses équipements et de l'intérêt de maintenir ouverte une telle institution en centre-ville. Dès lors, le Conseil administratif n'a eu de cesse de rechercher une solution permettant le maintien de l'EMS Fort-Barreau, sans compromettre pour autant l'ouverture du futur EMS Sécheron.

¹ «Mémoire 170^e année»: Développée, 4171.

Au terme de négociations ardues avec le Département de la solidarité et de l'emploi, un terrain d'entente a été trouvé, dans un esprit d'apaisement.

Tout en restant attaché au principe selon lequel le financement des établissements médicosociaux relève de la compétence du Canton, le Conseil administratif a consenti à réduire de moitié le loyer facturé à la FAHPA pour la mise à disposition du bâtiment, pour une période de dix ans. L'effort financier consenti par la Ville est notable puisqu'il se monte à 4 millions de francs pour la période considérée. Le montant encaissé au titre de ce loyer sera complété dès 2017 par la rente de superficie qui sera acquittée par le futur exploitant de l'EMS Sécheron.

La solution ainsi trouvée permet à l'EMS Fort-Barreau de rester ouvert et accessible à une population très âgée, qui apprécie de vivre au centre-ville; l'EMS continuera à pratiquer un prix de pension extrêmement raisonnable: le tiers des 71 pensionnaires assume lui-même l'intégralité des frais de séjour. Le bâtiment lui-même est dans un état suffisamment bon pour remplir sa mission particulière et aucune rénovation d'envergure n'est à prévoir dans les dix prochaines années.

Parallèlement à l'établissement d'un nouveau contrat de bail, la convention liant la Ville de Genève et la FAHPA sera revue afin d'assurer que les provisions pour travaux constituées par la fondation avant 2009 soient affectées aux travaux d'entretien et d'aménagement de l'EMS de Fort-Barreau et de l'EMS Les Tilleuls, qui auraient pu incomber à la Ville, en sa qualité de propriétaire des bâtiments.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, comme vous l'avez peut-être appris entre-temps, car beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis le dépôt de cette motion, nous avons trouvé – le Conseil administratif, la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées et l'Etat – une solution qui permet à la fois de pérenniser l'établissement médico-social (EMS) Fort-Barreau et de ne pas porter préjudice à la construction de l'EMS de Sécheron. Puis, financièrement, nous avons trouvé une solution qui ne péjore pas les rentrées, en termes de loyers, au niveau de l'Etat par rapport à sa planification des EMS.

Tout est donc résolu aujourd'hui. Je suis vraiment heureuse que ce dossier ait pu être débloqué et que la Ville maintienne l'EMS Fort-Barreau dans le secteur du quartier des Grottes. Cet EMS et celui de Sécheron vont aussi contribuer à l'effort que la Ville fait en faveur des aînés. Je vous remercie d'avoir déposé cette motion, mais nous avons trouvé une solution entre-temps. Je m'en félicite.

18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 février 2013 de M. Adrien Genecand: «Respect de la loi fédérale et du règlement cantonal sur la passation des marchés publics (RMP) dans le cadre de l'organisation d'événements» (QE-387)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Considérant:

- que l'organisation d'événements n'est pas un marché soumis aux traités internationaux, étant donné qu'il ne figure pas sur la liste des marchés de services mentionnés dans l'annexe 4 du RMP;
- qu'il est donc astreint au régime des marchés non soumis aux traités internationaux (art. 6, alinéa 1, RMP);
- que, «si plusieurs marchés (...) de services identiques sont passés ou si un marché (...) de services est subdivisé en plusieurs marchés séparés de nature identique, la valeur du marché est calculée:
 - a) soit selon la valeur totale effective des marchés répétitifs passés au cours des douze derniers mois;
 - b) soit selon la valeur estimée des marchés répétitifs au cours de l'exercice ou dans les douze mois qui suivent le premier marché» (art. 9, alinéas 3, RMP);
- que «l'autorité adjudicatrice ne peut diviser le marché pour contourner les valeurs-seuils» (art. 9, alinéa 9, RMP);
- que la procédure de gré à gré est applicable jusqu'à une valeur seuil de 150 000 francs, que la procédure sur invitation est applicable jusqu'à une valeur seuil de 250 000 francs, et que la procédure ouverte/sélective est applicable au-delà (annexe 2 du RMP).

Il est légitime de se demander si l'administration respecte bien l'esprit de la loi lors de l'attribution des mandats d'organisation d'événements.

J'aimerais savoir:

- quelle est la valeur cumulée des mandats d'organisation d'événements;
- quelle est la valeur cumulée des mandats d'organisation d'événements que la Ville attribue de gré à gré;
- si la Ville est en mesure de connaître les bénéficiaires économiques derrière les structures auxquelles elle attribue les marchés.

¹ «Mémorial 170^e année»: Annonce, 4908.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville organise de nombreux événements dont les budgets varient en fonction de l'ampleur de la manifestation. Toutefois, deux cas de figure peuvent être pris en considération.

Soit, l'organisation de l'événement est confiée à un tiers et, dans ce cas, les procédures selon les valeurs seuils sont respectées, à savoir:

- de gré à gré applicable jusqu'à une valeur seuil de 150 000 francs;
- sur invitation applicable jusqu'à une valeur seuil de 250 000 francs, et
- ouverte applicable au-delà.

Soit, pour des raisons d'efficacité et d'économie, l'administration organise elle-même des événements avec les ressources de différents services municipaux compétents. Ne sont alors confiés à des tiers que des mandats pour des prestations qui ne peuvent pas être effectuées en interne; les montants de ces mandats ne dépassent généralement guère quelques dizaines de milliers de francs.

Ainsi, pour la Fête du 1^{er} août, dont le budget s'élève à 180 000 francs, et pour celle du 31 décembre, dotée d'un budget de 220 000 francs, les mandats ont été attribués comme suit ces deux dernières années:

Pour la Fête du 1^{er} août 2011, un mandat de 27 000 francs a été confié à la société 42 Prod pour la programmation des spectacles et des animations ainsi que la régie technique et logistique. Le reste du budget a servi à payer les animations, les musiciens, les aménagements techniques, la participation de l'hôte d'honneur ainsi que la communication. La fête du 31 décembre 2011 a fait l'objet d'une procédure sur invitation au terme de laquelle un mandat de 195 000 francs a été attribué à la société Phenomenon Sàrl pour toute l'organisation de la manifestation, alors qu'un budget de 25 000 francs pour la communication a été géré par le cabinet du maire d'alors.

En 2012, le concept et la programmation de la Fête du 1^{er} août ont été confiés à Ola Production pour un montant de 15 000 francs; un autre mandat de 10 000 francs pour l'organisation de la restauration et des animations a été attribué à l'Association de soutien à la musique vivante et 6800 francs pour un régisseur (société Adréaline SA). Quant à la fête du 31 décembre, la programmation, la production et l'organisation de la restauration ont fait l'objet d'un mandat de 40 000 francs à la société Ola Production.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Sandrine Salerno

M. Adrien Genecand (LR). C'est regrettable que la magistrate en charge de cette question ne soit plus là, puisque, en l'occurrence, j'ai posé trois questions dans ce texte et que je n'ai pas de réponse, si ce n'est quelques éléments par-ci par-là. La première question était: quelle est la valeur cumulée des mandats d'organisation d'événements? La deuxième: quelle est la valeur cumulée des mandats d'organisation d'événements que la Ville attribue de gré à gré? Puis, la dernière et la plus importante: quand nous attribuons des mandats à une association, savons-nous quel est l'ayant droit économique derrière cette association? C'est quelque chose qui est bien connu dans les banques, où le formulaire A permet de connaître l'ayant droit économique des fonds derrière quelqu'un. Manifestement, je n'ai pas de réponse non plus. Faut-il en conclure que, quand on leur répond à côté, que ce soit aux questions orales ou aux questions écrites, les conseillers municipaux sont obligés de redéposer leur question à chaque fois?

19. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

20. Interpellations.

Néant.

21. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que les débats reprendront à 20 h précises. Dans l'intervalle, je vous souhaite un excellent appétit.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	278
2. Communications du bureau du Conseil municipal	278
3. Election d'un/e représentant/e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l'image, en remplacement de M ^{me} Salika Wenger, démissionnaire (statuts de la fondation du 12 avril 1995, art. 6) (RCM, art. 130, lettre B)	279
4. Questions orales	280
5. Pétitions.	302
6. Proposition du Conseil administratif du 22 mai 2013 en vue de l'approbation du budget de la saison 2013-2014 du Grand Théâtre de Genève (PR-1028).	306
7. Proposition du Conseil administratif du 22 mai 2013 en vue de:	
– l'ouverture d'un crédit brut de 1 440 000 francs destiné à l'orga- nisation d'un concours de projets d'architecture et aux études de deux bâtiments abritant un hébergement temporaire et des équipe- ments pour les sports et la jeunesse, situés à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères, sur les parcelles N ^{os} 4221 et 4222, feuille 19, du cadastre de la commune de Vernier, dont à déduire 225 000 francs de participation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social aux frais de concours en lien avec les bâtiments B et C, soit un montant net de 1 215 000 francs;	
– l'octroi de deux droits de superficie distincts et permanents sur une partie des parcelles N ^{os} 4221 et 4222, feuille 19 du cadastre de la commune de Vernier, à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en vue de la réalisation de deux immeubles de logements sociaux pérennes de type HBM (PR-1029)	316
8. Proposition du Conseil administratif du 5 juin 2013 en vue de l'approbation des comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-1030).	325

9. Proposition du Conseil administratif du 5 juin 2013 en vue de l'approbation des comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-1031) 348
10. Projet de délibération du 5 juin 2013 de M^{mes} et MM. Vera Figurek, Anne Moratti, Pascal Holenweg et Grégoire Carasso: «Modification du règlement du Conseil municipal: Respecter la Constitution genevoise» (PRD-67) 378
11. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 16 janvier 2013 de MM. Eric Bertinat, Michel Amaudruz, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Jacques Pagan, Pascal Rubeli et Olivier Tauxe: «Sort des artisans et PME suite à la vente de l'usine Hispano-Suiza» (R-170). 379
12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 janvier 2011 de MM. Grégoire Carasso, Endri Gega, Roger Michel, Gérard Deshusses, Pascal Holenweg, Christophe Buemi, Thierry Piguët, M^{mes} Annina Pfund, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter et Isabelle Brunier: «Formation continue: la Ville de Genève doit être à la hauteur» (M-961) 390
13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 20 février 2013 de MM. Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Ahmed Jama, M^{mes} Annina Pfund, Marie Gobits, Maria Vittoria Romano, Laurence Fehlmann Rielle, Virginie Studemann et Olga Baranova: «Pour l'ouverture des bars jusqu'à 2 h du matin et la mise en place de mesures efficaces pour gérer la vie nocturne» (M-1064). 392
14. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 30 septembre 2011: «Contre les incivilités et le bruit dans la Vieille-Ville» (P-270) 395
15. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 2 février 2012: «Stop aux nuisances du Hayland's» (P-281) 397
16. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 30 octobre 2012: «Contre le bruit sur les rives du Rhône du pont Sous-Terre jusqu'à la pointe de la Jonction» (P-297) 398
17. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 juin 2012 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Martine Sumi, Silvia Machado et Laurence Fehlmann Rielle: «Fermeture de l'EMS Fort-Barreau en Ville de Genève: pour quelle politique sociale?» (M-1039). 400

18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 février 2013 de M. Adrien Genecand: «Respect de la loi fédérale et du règlement cantonal sur la passation des marchés publics (RMP) dans le cadre de l'organisation d'événements» (QE-387)	402
19. Propositions des conseillers municipaux	404
20. Interpellations	404
21. Questions écrites	404

Le mémorialiste:
Ramzi Touma